

**L'UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE
PARIS IV**

Rapport d'évaluation

Juillet 1995

Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'université Paris IV, commencée en décembre 1993, a été placée sous la responsabilité de **Claude Cambus**, **Bernard Menasseyre** et **Jean Richard**, membres du Comité National d'Evaluation.

Marie-Odile Ottenwaelter, chargé de mission, en a assuré la coordination.

Ont participé à l'évaluation :

- en tant qu'experts :

Louis Allain, professeur à l'université Lille III
Jean-Paul Barbe, professeur à l'université de Nantes
Thierry Béranger, directeur associé du Cabinet de recrutement par approche directe (ADEXIS)
Georges Bertrand, professeur à l'université Toulouse II - Le Mirail
Wim Blockmans, professeur à l'université de Leyden
Alain Bony, professeur à l'université Lumière - Lyon II
Pierre Couronne, professeur à l'université des Sciences sociales - Toulouse I
Francis Courtès, professeur à l'université Paul Valéry - Montpellier III
Pierre Ducrey, recteur de l'université de Lausanne
Jean-Jacques Eigeldinger, professeur à l'université de Genève
Marie-Dominique Heusse, directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de Toulouse
Philippe Junod, directeur de l'Institut d'Histoire de l'art de l'université de Lausanne
Georges Lüdi, doyen de la faculté des Lettres de l'université de Bâle
Guy Mercadier, professeur à l'université de Provence - Aix-Marseille I
Arnaldo Pizzorusso, professeur à l'université de Florence
Georges Rougemont, professeur à l'université Lumière - Lyon II
Pierre Tabatoni, professeur honoraire de l'université Paris IX - Dauphine
Joseph Burney Trapp, foreign secretary of the British Academy
Haïm Zafrani, professeur honoraire de l'université Vincennes à Saint-Denis - Paris VIII

- au titre du secrétariat général :

Nisa Balourd, secrétaire
Jean-Christophe Martin, chargé d'études
Agnès Leclère, pour la gestion des missions
André Staropoli, Secrétaire général

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

Les évaluations de Paris I et de Paris IV ayant été conduites durant la même période, neuf experts ont participé conjointement aux deux évaluations.

L'université Paris-Sorbonne - Paris IV

Table des matières

Première partie : Vue d'ensemble

Les chiffres-clés	9
Présentation générale	27
Le gouvernement	39
La gestion	49
Les services communs	61

Deuxième partie : Analyse sectorielle **71**

UFR de Littérature française et comparée	79
UFR de Langue française	81
UFR de Latin et UFR de Grec	83
UFR de Philosophie	87
UFR d'Histoire	91
UFR d'Histoire de l'art et d'archéologie	95
UFR de Géographie	97
UFR d'Etudes anglaises et nord-américaines	99
UFR d'Etudes germaniques	105
UFR d'Etudes ibériques et latino-américaines	109
UFR d'Italien et de Roumain	113
UFR d'Etudes slaves	115
UFR de Musique et musicologie	119
ISHA	121
Département de Langues étrangères appliquées (LEA)	123
Département d'Etudes arabes et orientales	127
CELSA	129
École doctorale Sciences du langage	133

Conclusions et recommandations **135**

Postface : Réponse du président **143**

L'université de Paris-Sorbonne - Paris IV

Première partie

VUE D'ENSEMBLE

L'université de Paris-Sorbonne Paris - IV

Les chiffres-clés

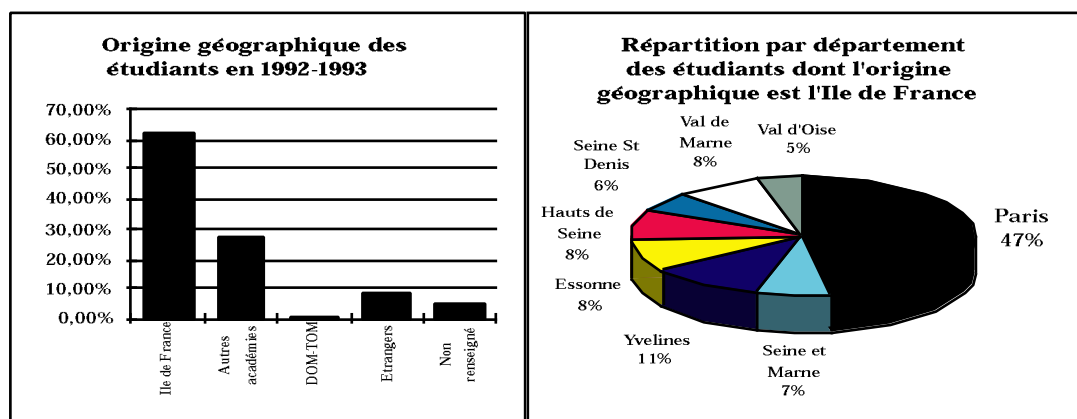
I - L'université Paris IV dans sa région

Recensement 1990 (estimation au 1/10/1992)	Population totale	Moins de 25 ans	Moins de 24 ans scolarisés	Taux d'accès au bac (1993)
Ile de France	10 882 400	34,0%	61,0%	64,1%
France métropolitaine	57 217 600	34,0%	59,4%	62,6%

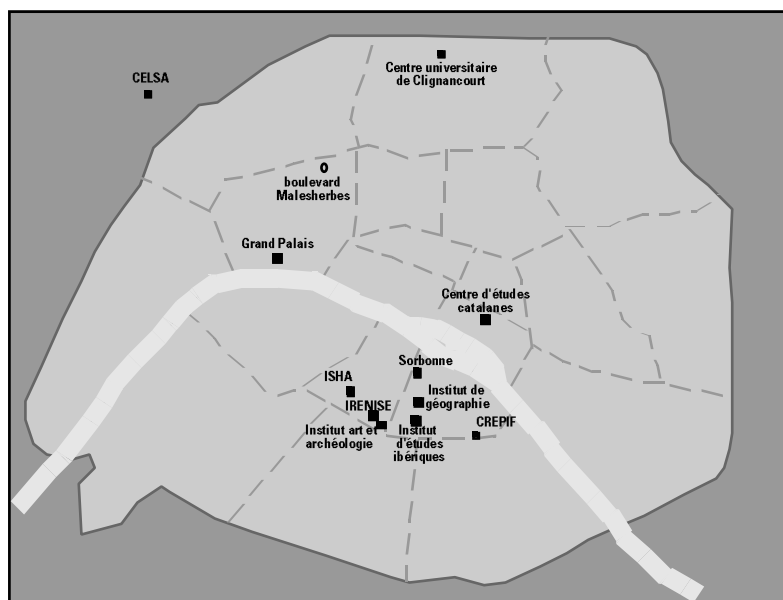
Source DEP

1992-1993	Effectifs dans l'ens. supérieur	dont université		dont Paris IV	
Ile de France	535 751	328 524	61,3%	24 749	7,53%
France métropolitaine	1 951 994	1 296 459	62,1%		

Source DEP



Les sites de l'université Paris IV

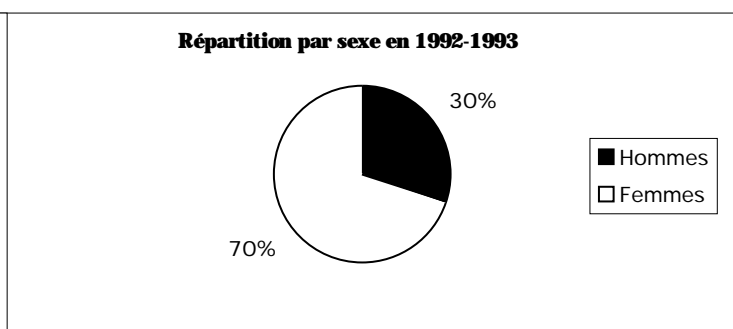
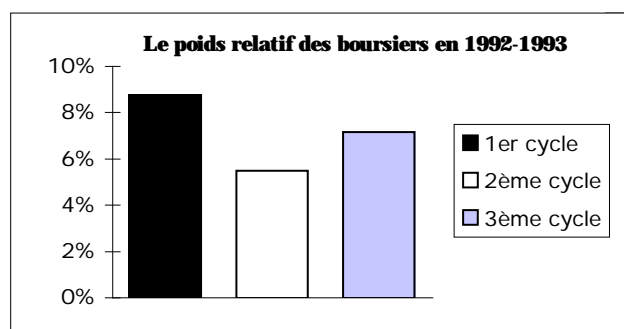
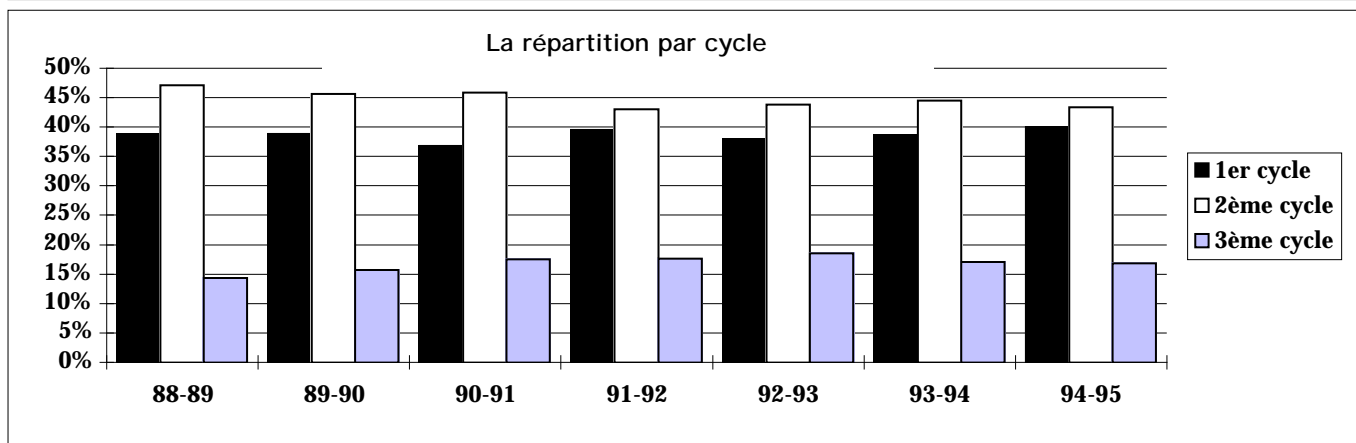
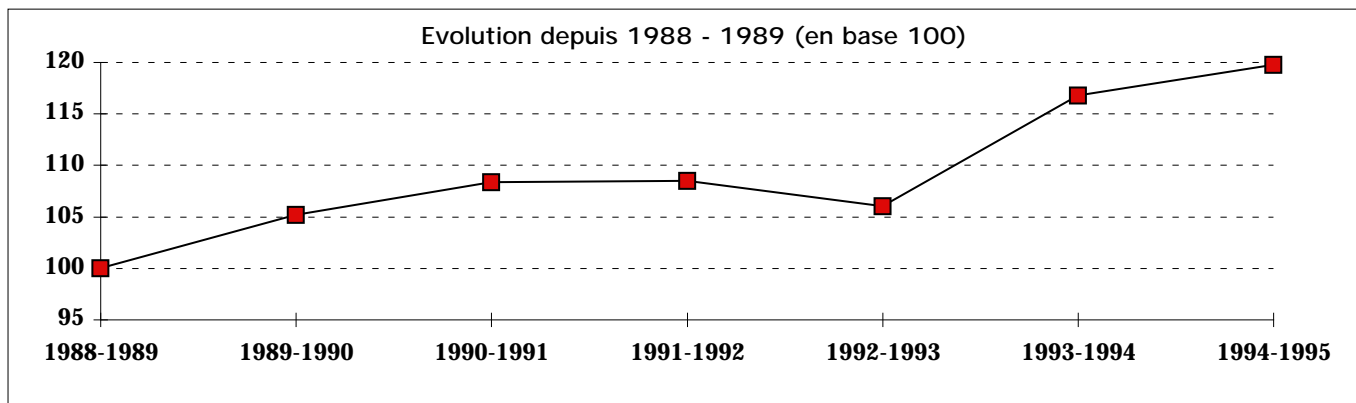


CNE 1995

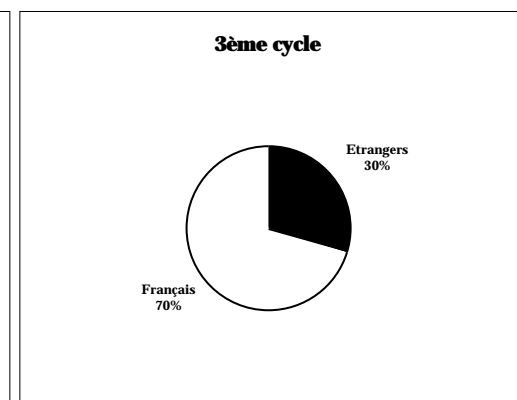
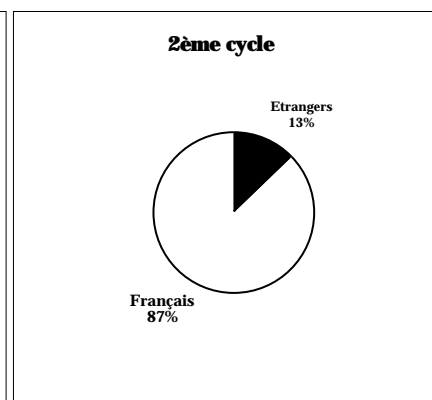
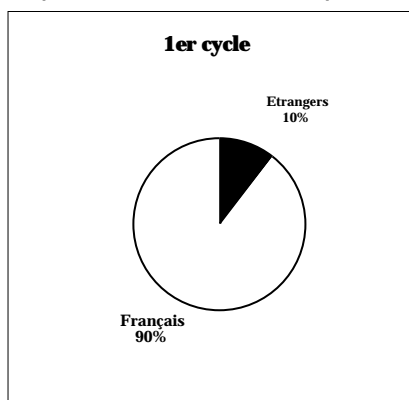
Source : Université Paris IV (sauf indications contraires).
L'année de référence pour les chiffres-clés est l'année 1992-1993.

II - Les effectifs étudiants (inscriptions administratives)

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995
1er cycle	9 020	9 519	9 279	10 005	9 361	10 512	11 171
2ème cycle	10 979	11 186	11 594	10 872	10 823	12 104	12 093
3ème cycle	3 348	3 856	4 418	4 450	4 565	4 648	4 688
Total	23 347	24 561	25 291	25 327	24 749	27 264	27 952



Répartition des étudiants par nationalité



III - Les formations

III-1 Liste des diplômes (1er et 2ème cycles) et concours préparés

	DEUG	Licence	Maîtrise	Préparation aux concours		
				CAPES	Agrégation	Autres
Lettres Classiques						
Lettres modernes						
Lettres modernes spécialisées						
Grammaire						
Sciences du langage						
Philosophie						
Histoire						
Histoire de l'Art et Archéologie						
Géographie						
Aménagement						
Espagnol						
Portugais						
Anglais						
Allemand						
Néerlandais						
Scandinave						
Russe						
Polonais						
Serbo-croate						
Tchèque						
Italien						
Roumain						
Arabe						
L.E.A *						
Musique						
Info.communication**						

* Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien, Néerlandais, Portugais, Russe, Scandinave

** options journalisme, communication sociale et commerciale

III-2 Liste des diplômes d'université de 1er et de 2ème cycles

Diplômes d'Université accrédités au plan national : Magistères

Communication et Dynamique des Entreprises (CELSA)

Antiquité Classique

Gestion et Aménagement de l'Espace des Collectivités locales

Diplômes d'Université spécifiques à Paris IV

Diplôme de Catalan

Diplôme du Centre d'Etudes ibériques et latino-américaines

Diplôme d'Education physique, d'Activités d'Expression et de Sports

Diplôme d'Histoire de la Musique

Diplôme de Techniques et Langages des Médias

Diplôme d'Urbaniste

III-3 Les diplômes habilités de 2ème cycle délivrés en 1992-1993

	Licences délivrées à Paris IV (1)	Total national des licences délivrées (2)	Maîtrises délivrées à Paris IV (1)	Total national des maîtrises délivrées (3)
Lettres modernes	477	5 210	270	2 344
Lettres classiques	127	486	80	288
Sciences du langage	-	895	8	327
Philosophie	155	1 089	105	700
Histoire	440	6 159	322	3 196
Histoire de l'Art et Archéologie	149	1 213	67	744
Géographie	44	1 925	24	932
Aménagement	28	250	24	178
Espagnol	71	1 837	38	643
Portugais	12	112	4	45
Anglais	Chiffre non fourni par l'université	4 484	Chiffre non fourni par l'université	1 533
Allemand	50	1 100	36	467
Scandinave	9	11	3	7
Russe	15	1 389	6	66
Polonais	0	45	1	4
Serbo-croate	0	1	0	0
Tchèque	0	3	0	0
Italien	22	522	17	177
Roumain	2	1	1	3
Arabe	2	101	1	71
Langues Etrangères Appliquées	111	3 680	73	2 359
Musique	36	651	36	115
Information et Communication	38	1 198	106	663
	1 788	32 362	1 222	14 862

(1) Source : université Paris IV.

(2) Source : DGES10 "Evolution des licences délivrées de 1988 à 1993".

(3) Source : DEP "Les maîtrises délivrées en 1993".

III-4 Les diplômes habilités délivrés

	1988-1989	1990-1991	1992-1993
Niveau Bac + 2	1 268	1 226	943
Niveau Bac + 3	1 472	2 050	1788
Niveau Bac + 4	1 269	1 534	1222
Niveau Bac + 5	678	769	742
Total	4 687	5 579	4695

III-5 Les inscrits en 3ème cycle par type de diplôme en 1992-1993

	DEA	DESS	DU	Total
Inscriptions	1 597	232	56	1 885
pédagogiques	84,7%	12,3%	3,0%	100,0%

III-6 Les formations de 3ème cycle en 1992-1993

DEA	Inscrits	Diplômés
Histoire des techniques	2	2
Linguistique	32	16
Langue française	76	31
Littérature française	247	69
Littérature comparée	64	24
Etudes romanes	74	30
Etudes portugaises	6	2
Etudes anglophones	123	54
Etudes slaves	23	7
Etudes germaniques	75	16
Sciences sociales et sciences de la connaissance	18	6
Philosophie	29	7
Histoire de la philosophie	90	40
Histoire des religions	41	25
Géographie de l'environnement global	3	1
Géographie et aménagement	42	27
Histoire de l'art	125	51
Etudes et civilisations islamiques	32	16
Etudes médiévales	51	18
Mathématique, informatique et applications	20	11
Histoire moderne et contemporaine	182	79
Histoire de la musique et musicologie	85	39
Histoire et civilisation de l'Antiquité	43	26
Etudes latines	30	9
Egyptologie	6	2
Etudes grecques	39	18
Histoire du Christianisme ancien	10	3
Géomorphologie	1	1
Communication	28	18
TOTAL	1597	648

DESS	Inscrits	Diplômés
Langues étrangères appliquées (Commerce international)	34	34
Etudes ibériques et latino-américaines	37	22
Transport, communication et logistique	32	18
Urbanisme et aménagement	39	20
Lettres modernes spécialisées	24	24
Gestion des ressources humaines	21	18
Marketing et politiques de communication	24	8
Relations publiques	21	17
TOTAL	232	161

III-7 Préparations aux concours (session 1993)

Agrégation : concours externe

1992-93 Session 1993	Inscrits à Paris 4	Inscrits de Paris 4 / total national	Reçus de Paris 4	Reçus de Paris 4 / total national	Total national des postes pourvus
Lettres classiques	117	32,4%	34	29,6%	115
Lettres modernes	294	24,7%	43	20,6%	209
Grammaire	17	34,7%	5	33,3%	15
Philosophie	97	10,7%	6	6,8%	88
Histoire	252	12,5%	21	12,2%	172
Géographie	28	8,7%	3	6,0%	50
Espagnol	52	13,5%	10	13,9%	72
Portugais	0	0,0%	0	0,0%	4
Anglais	118	9,8%	11	5,9%	186
Allemand	106	33,0%	14	23,3%	60
Russe	13	86,7%	1	50,0%	2
Italien	9	11,0%	4	30,8%	13
Musique	61	48,4%	11	40,7%	27
Arabe	3	7,5%	1	33,3%	3
Total	1167		164		

CAPES : concours externe (étudiants de l'IUFM de Paris inscrits à Paris IV)

1992-93 Session 1993	Inscrits à Paris 4	Inscrits de Paris 4 / total national	Reçus de Paris 4	Reçus de Paris 4 / total national	Total national des postes pourvus
Lettres classiques	21	5,2%	15	6,9%	218
Lettres modernes	144	4,2%	72	5,1%	1404
Philosophie	30	2,3%	5	2,4%	210
Histoire-Géographie	117	2,2%	43	3,1%	1402
Espagnol	46	2,7%	16	3,6%	447
Portugais	4	6,9%	2	22,2%	9
Anglais	74	2,0%	25	2,4%	1032
Allemand	47	5,4%	18	8,0%	224
Russe	7	21,2%	1	33,3%	3
Italien	17	7,9%	2	5,7%	35
Musique	37	9,2%	22	13,3%	166
Arabe	9	12,5%	2	40,0%	5
Total	553		223		

Ecole Nationale du Patrimoine : concours externe (préparé à l'UFR Art & Archéologie)

Inscrits à Paris 4	Reçus de Paris 4	Total national des postes pourvus *
126	7	8

* hors archives (réservé aux archivistes-paléographes)

III-8 La formation continue (hors CELSA)

	Nombre d'heures stagiaires	Volume financier en francs	Nombre de stagiaires en formation	Coût de l'heure stagiaire en francs
1990				
Total	445 207	6 289 285	19 098	
dont Service commun	128 527	2 689 254	4 018	20,92
dont Université Inter-âges	316 680	3 600 040	15 080	11,37
1992				
Total	348 706	8 328 309	27 225	23,88
dont Service commun	71 666	non	2 030	
dont Université Inter-âges	277 040	distingué	25 195	
1993				
Total	360 840	10 605 797	31 333	29,39
dont Service commun	87 321	3 215 670	2 633	36,83
dont Université Inter-âges	273 519	7 390 127	28 700	27,02

IV- L'activité de recherche en 1993-1994

IV-1 Les effectifs des équipes de recherche

	Nombre d'équipes	Enseignants-chercheurs	Chercheurs	All. MRE CIFRE...	ITA ATOS
Equipes d'accueil	40	442	110	17	11
Jeunes équipes	3	20	0	2	0
Equipes recommandées	1	2	0	0	0
Equipes associées au CNRS	31	281	170	19	51
Autres équipes	11	28	102	7	16
Total	86	773	382	45	78

IV-2 Répartition des équipes de recherche par école doctorale

Ecoles doctorales	Equipes d'accueil	Jeunes équipes	Equipes recom.	Equipes CNRS	Autres équipes	Total
Sciences du langage	2			4		6
Littératures françaises et comparées	3			2		5
Littératures et Civilisations étrangères	4	1		2		7
Philosophie et Sciences sociales	3			3		6
Les Mondes de l'Antiquité	4			7		11
Etudes médiévales	2			3		5
Histoire des Civilisations modernes	9				10	19
Les Mondes contemporains	3			3		6
Histoire de l'Art et Archéologie		1	1	3	1	6
Géographie et Aménagement	2	1		3		6
Histoire des Religions	2			1		3
Musique et Musicologie	5					5
CELSA : Information et Communication	1					1
Total	40	3	1	31	11	86

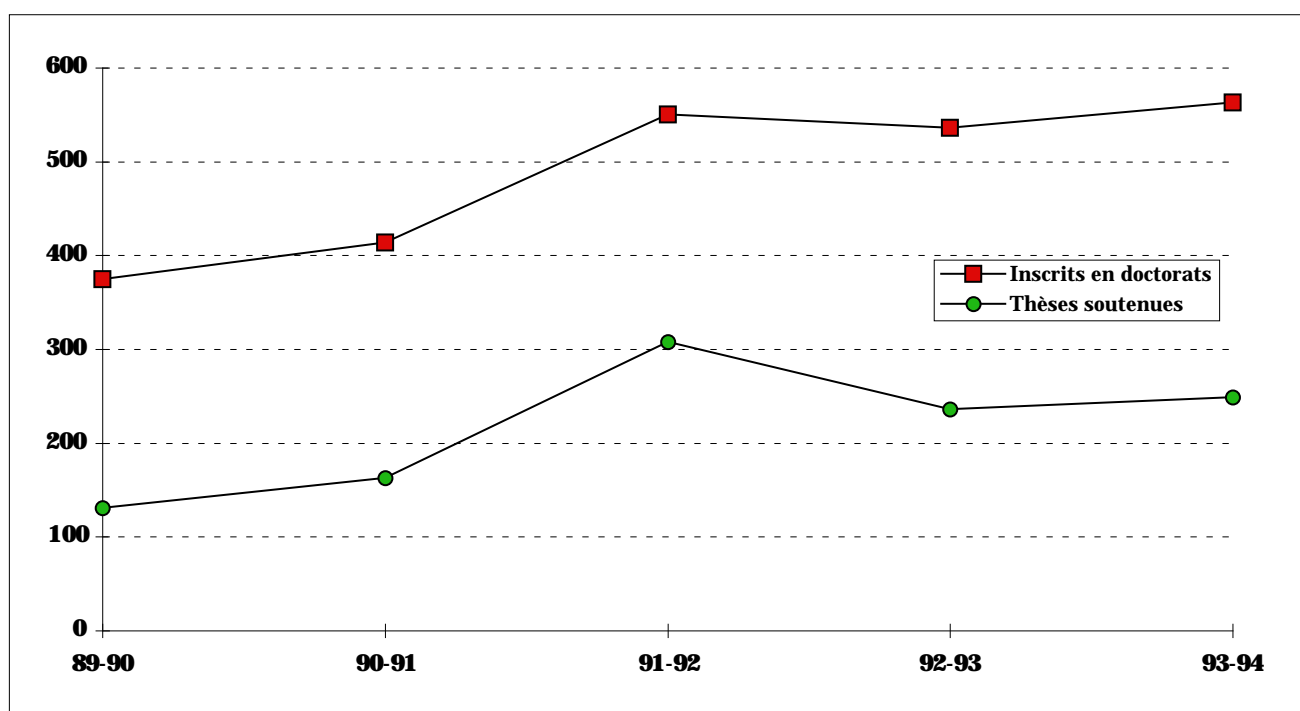
IV-3 Les inscrits en doctorat et les thèses soutenues
(cumulés sur 5 ans)

<i>Ecoles doctorales</i>	Inscrits *			Thèses soutenues **	
	Total	Dont issus de l'université	% Etrangers	Total	% Etrangers
Sciences du Langage	184	85,9%	41,8%	79	43,0%
Littératures françaises et comparées	468	88,0%	41,0%	180	43,3%
Littératures et Civilisations étrangères	430	87,9%	34,0%	181	28,7%
Philosophie et Sciences sociales	212	85,4%	35,8%	113	36,3%
Les Mondes de l'Antiquité	131	93,1%	26,0%	75	17,3%
Etudes médiévales	68	98,5%	16,2%	36	19,4%
Histoire des Civilisations modernes	107	77,6%	16,8%	68	17,7%
Les Mondes contemporains	165	83,6%	25,5%	59	33,9%
Art et Archéologie	250	88,0%	24,4%	109	20,2%
Géographie et Aménagement	149	89,9%	51,0%	60	60,0%
Histoire des Religions	68	89,7%	61,8%	68	55,9%
Histoire de la Musique et Musicologie	156	91,7%	35,3%	48	33,3%
CELSA : Information et Communication	50	90,0%	4,0%	10	30,0%
	2438	86,0%	34,1%	1086	32,5%

* Inscrits en doctorat de 1989-1990 à 1993-1994

** Thèses soutenues de 1989-1990 à 1993-1994

IV-4 Evolution des inscrits en doctorat et des thèses soutenues



IV-5 Tableau de correspondances entre UFR et Départements, Ecoles Doctorales, DEA et équipes de recherche

UFR	Ecoles doctorales	Formations DEA	Equipes de Recherche
Littérature française et comparée	Littératures françaises et comparées	Littérature et Civilisation françaises Littérature comparée	UPR 422 : Editions des correspondances du XIXème siècle URA 96 : Centre d'étude de la langue et de la littérature française des XVIIème et XVIIIème siècles Groupe de recherche sur la littérature des voyages Centre de la création littéraire en France au XVIème siècle Littérature, politique et spiritualités au XXème siècle Centre de recherche de littérature comparée Centre de recherche sur l'histoire du théâtre Centre international d'études francophones
Langue française	Sciences du Langage	Linguistique Langue française	GDR 957 : Sciences cognitives de Paris Centre de linguistique française
	Etudes médiévales	Etudes médiévales	Lexicographie de l'ancien français
Latin	Les Mondes de l'Antiquité	Etudes latines	URA 996 : Centre A.Ernout, recherche sur la langue latine Centre d'édition et de commentaires des textes grecs et latins Groupe de recherche sur l'histoire de Rome et du Monde romain
Grec	Les Mondes de l'Antiquité	Etudes grecques	GDR 987 : Institutions et mentalités, "Dion Cassius" URA 1255 : Médecine grecque Centre d'édition et de commentaires des textes grecs et latins
Philosophie	Philosophie	Philosophie Histoire de la Philosophie Sciences sociales et sciences de la connaissance	URA 0107 : Centre de recherche sur la pensée antique URA 886 : Groupe d'études des méthodes de l'analyse sociologique GDR 799 : Schellingiana GDR 834 : Spinoza, édition et traduction Centre d'études des philosophes français du XIXème siècle Centre d'études cartésiennes Philosophie
Histoire	Les Mondes de l'Antiquité	Egyptologie Histoire et Civilisation de l'Antiquité Histoire du Christianisme ancien et Civilisations de l'Antiquité tardive	URA 995 : Vallée du Nil, Bassin du Désert, Lybie URA 990 : Institut de papyrologie de la Sorbonne GDR 982 : Etude de la circulation monétaire du golfe persique à l'Asie Mineure occidentale URA 167 et GDR 925 : Centre Lenaim de Tillemont sur le Christianisme ancien et l'Antiquité tardive Centre de recherches égyptologiques de la Sorbonne (CRES) Groupe de recherche sur l'histoire de Rome et du Monde romain Etudes numismatiques

Histoire	Etudes médiévales	Etudes médiévales	GDR 771 : Les pouvoirs XIIème-XVème siècles : Pratique et Mécanisme, conception et représentation URA 1153 : Etude et édition de textes français du Moyen-Age URA 411 : Histoire de l'art littéraire au Moyen-Age Centre de recherche d'Oc Centre d'études médiévales anglaises Germanistique médiévale
	Histoire des Religions	Histoire des Religions et Anthropologie religieuse	UMR 9903 : Etudes Augustiniennes Histoire comparée des religions Centre d'études juives
	Les Mondes contemporains	Histoire moderne et contemporaine Histoire des Techniques Etudes arabes, Civilisations, islamiques et orientales	URA 1016 : Centre d'Histoire de la France des XIXème et XXème siècles GDR 02: Centre d'Histoire du Christianisme moderne et contemporain URA 1263 : Centre d'Histoire de l'Islam contemporain Centre de recherche en Histoire de l'innovation Histoire des relations internationales et de l'Europe au XXème siècle Centre d'études et de recherches sur l'Allemagne contemporaine Démographie historique
Institut de Recherches sur les Civilisations de l'Occident Moderne (IRCOM)	Histoire des Civilisations modernes	Histoire moderne et Contemporaine	URA 100 : Centre Roland Mousnier URA 210 : Histoire maritime
Histoire de l'Art et Archéologie	Art et Archéologie	Histoire de l'Art Histoire et Civilisation de l'Antiquité	URA 1002 : Corpus Vitrearum URA 1012 : Centre de recherche sur l'Histoire de l'Art et de l'Architecture modernes URA 1077 : Civilisation islamique Archéologie moderne et contemporaine Recherches Archéologiques (Antiquités Nationales) Centre de recherche de l'Extrême-Orient à Paris-Sorbonne (CREOPS)
Géographie	Géographie et Aménagement	Géographie et Aménagement Géographie de l'environnement global Dynamique des milieux physiques continentaux	URA D 1690 : Laboratoire espace et culture : villes et civilisations URA 141 : Laboratoire de Géographie physique GDR 874 : Les nouveaux dynamismes régionaux Centre de climatologie et d'hydrologie appliquée Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Dynamique et évolution des paysages des domaines atlantiques et méditerranéens
Etudes ibériques et latino-américaines	Littératures et Civilisations étrangères	Etudes portugaises, brésiliennes et de l'Afrique lusophone	Littératures et civilisations ibériques et ibéro-américaines Littérature et Politique en Espagne de la Renaissance aux Lumières
	Sciences du Langage	Linguistique	URA 1026 : Ethno-linguistique amérindienne URA 1036 : Histoire des structures linguistiques ibéro-romanes

Etudes anglaises et nord-américaines	Littératures et Civilisations étrangères	Etudes anglophones	Etudes anglophones
	Sciences du Langage	Linguistique	URA 1026 : Ethno-linguistique amérindienne
	Etudes médiévales	Etudes médiévales	Centre d'études médiévales anglaises
Etudes germaniques	Littératures et Civilisations étrangères	Etudes germaniques	URA 1282 : Etudes littéraires et culturelles franco-allemandes
	Etudes médiévales	Etudes médiévales	Germanistique médiévale
	Les Mondes contemporains	Histoire moderne et contemporaine	Centre d'études et de recherches sur l'Allemagne contemporaine
	Sciences du langage	Linguistique	Centre de recherche sur les langues germaniques
Etudes slaves	Littératures et Civilisations étrangères	Etudes slaves	UMR 29 : Institut du Monde soviétique et de l'Europe centrale et orientale Centre de recherche sur les Littératures et Civilisations slaves
	Sciences du Langage	Linguistique	Linguistique slave
Italien et Roumain	Littératures et Civilisations étrangères	Etudes romanes	Littératures et Cultures italiennes
Musique et Musicologie	Histoire de la Musique et Musicologie (formation conjointe avec l'UFR d'Histoire)	Histoire de la Musique et Musicologie	Groupe de recherche sur le patrimoine musical de 1450-1750 Musique médiévale Musique française des XIIIème et XIXème siècles Observatoire musical français Groupe de recherche sur les rapports Musique / Textes Musiques ibériques méditerranéennes et latino-américaines
I.S.H.A.	Sciences du Langage	Mathématiques et Informatique pour les Sciences humaines	Centre d'analyse de Mathématiques sociales
	Philosophie	Sciences sociales et Sciences de la connaissance	URA 866 : Groupe d'études des méthodes de l'analyse sociologique (GEMAS)
Etudes arabes et orientales	Les Mondes contemporains	Etudes arabes, Civilisations islamiques et orientales	URA 1263 : Centre d'Histoire de l'Islam contemporain
	Art et Archéologie	Histoire de l'Art	URA 1077 : Civilisation islamique
Etudes francophones	Littératures françaises et comparées		Centre international d'études francophones
CELSA	CELSA	Sciences de l'Information et de la Communication	Centre de recherche en Sciences de l'Information et de la Communication

Légende :

Equipe d'accueil

Equipe recommandée

Jeune équipe

Equipe associé au CNRS

V - Le corps enseignant en 1992-93

V - 1 - Les emplois

Professeurs	196
Maîtres de conférences	258
Assistants	22
Second degré*	56
ENSAM	0
Jouvence **	65
Crédits PAST ***	3
Professeurs associés	3
Total	601,5

* Second degré : ADEN, PRAG, PRCE, Lecteurs

** Jouvence : assistants normaliens, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, allocataires d'enseignement et de recherche, allocataires moniteurs de l'enseignement supérieur

*** Les crédits PAST comptent pour 1/2 emploi

V - 2 - Structure du corps

Rang A	32,1%
Second degré	9,4%
Jouvence	10,9%

V - 3 - Le corps enseignant par section CNU (emplois) (hors CELSA)

	Profes- seurs	*	Maîtres de conf.	*	Assistants	Jouvence	Second degré**	Autres	Total emplois
--	--------------------------	----------	-----------------------------	----------	-------------------	-----------------	---------------------------	---------------	--------------------------

SECTION CNU

5	Science économique générale				1				1	
6	Science de gestion				1				1	
7	Sciences du langage	1		1					2	
8	Langues et Littératures anciennes	21		19		8			48	
9	Langue et Littérature française	38	3	34	4	5	3	13	93	
11	Langues et Littératures anglaises	14,5		34		3	4	10	65,5	
12	Langues et Littératures germaniques et scandinaves	12	1 1	32	1	1	5	11	61	
13	Langues et Littératures slaves	13		11		1	1	12	38	
14	Langues et Littératures romanes	14		34	4	0	4	11	64	
15	Langues et Littératures arabes	1		1					2	
17	Philosophie	13	2	16	2	1	7		37	
19	Sociologie	3		2					5	
21	Histoire et civilisations, histoire et archéologie des mondes anciens	17		5					22	
22	Histoire et civilisations, histoire des mondes modernes et de la musique	7		6		2	3		18	
21/22	Histoire...**	41	3	47	3	1	29		118	
23	Géographie	12		11			6		29	
26	Mathématiques appliquées			1			1		2	
27	Informatique	1				1			2	
71	Sciences de l'information et de la communication	1		1		1	1		4	
74	STAPS						6		6	
	TOTAL	209,5	10	255	14	18	71	64	1	618,5

* postes vacants

VI- Les personnels administratifs et de service

VI-1 Les emplois en équivalent temps plein en 1992-1993
(hors CELSA et bibliothèques universitaires)

Affectations	Catégories				Dont	
	A	B	C et D	Total	Rang A / Total	Emplois sur ressources propres
Services centraux	29,0	20,5	133,5	183,0	15,8%	12,8%
Composantes	30,5	18,0	54,0	102,5	29,8%	3,9%
Services interuniversitaires				0,0	0,0%	0,0%
Bibliothèque(s)				0,0	0,0%	0,0%
Autres services communs	9,0	4,5	7,0	20,5	43,9%	22,0%
Centres de recherche	3,0	1,0	0,5	4,5	66,7%	100,0%
Autres	1,0	3,0	6,0	10,0	10,0%	0,0%
Total	72,5	47,0	201,0	320,5	22,6%	12,6%

Emplois MESR, sur ressources propres et emplois gagés

VI-2 Répartition par fonction en 1993-1994

	Catégories d'emplois			Poids de la fonction	Nombre d'IATOS
	A	B	C		
Scolarité, orientation	25,6%	18,5%	55,9%	26,5%	131,8
Assistance à l'enseignement	15,0%	7,0%	78,0%	5,8%	28,7
Recherche	86,0%	10,0%	4,0%	9,6%	47,7
Documentation	22,3%	25,1%	52,6%	14,0%	69,4
Vie institutionnelle et administration générale	20,2%	21,9%	57,9%	9,4%	47,0
Service intérieur (accueil, courrier, garage, approvisionnement)	6,5%	9,1%	84,4%	6,2%	30,8
Communication et diffusion de l'information scientifique	50,0%	30,0%	20,0%	1,0%	5,0
Vie de l'étudiant (hors personnels relevant des CROUS)	85,7%	0,0%	14,3%	0,6%	2,8
Restauration	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Hébergement	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Gestion financière	17,7%	13,2%	69,1%	6,2%	31,1
Gestion du Personnel	14,6%	19,1%	66,3%	4,1%	20,5
Logistique immobilière	2,8%	10,9%	86,3%	3,7%	18,3
Nettoyage et espaces verts	0,0%	0,0%	100,0%	1,0%	5,2
Surveillance (gardiennage et conciergerie)	0,0%	0,0%	100,0%	1,8%	9,1
Informatique	59,3%	28,5%	12,2%	2,5%	12,3
Reprographie	7,1%	7,1%	85,8%	2,8%	14,0
Prestations de service				4,8%	23,9
TOTAL	27,6%	16,6%	55,8%	100,0%	497,6

Source : Enquête sur les personnels IATOS des établissements d'enseignement supérieur
MESR - Délégation à la modernisation et à la déconcentration, Mai 1995

VII - Eléments financiers (d'après les comptes financiers)

VII - 1 - Les ressources (hors salaires des agents rémunérés par l'Etat)

Budget Université	1991	%	1992	%	92/91	1993	%	93/92	93/91
Subventions									
de l'Etat	22 173	37,4%	24 201	36,4%	9,1%	26 540	37,6%	9,7%	19,7%
de l'UE	578	1,0%	895	1,3%	54,8%	1 466	2,1%	63,8%	153,6%
des collectivités locales	1 996	3,4%	2 148	3,2%	7,6%	1 987	2,8%	-7,5%	-0,5%
autres organismes	547	0,9%	879	1,3%	60,7%	1 998	2,8%	127,3%	265,3%
Total	25 294	42,7%	28 123	42,3%	11,2%	31 991	45,4%	13,8%	26,5%
Ressources propres									
droits d'inscription	15 922	26,9%	16 880	25,4%	6%	16 041	22,7%	-5%	0,7%
formation continue	3 069	5,2%	2 138	3,2%	-30,3%	2 628	3,7%	22,9%	-14,4%
inter-âges	5 819	9,8%	8 095	12,2%	39,1%	7 758	11%	-4,2%	33,3%
contrats recherche	0	0%	0	0%		539	0,8%	?	?
autres ressources propres	9 137	15,4%	11 261	16,9%	23,2%	11 556	16,4%	2,6%	26,5%
Total	33 947	57,3%	38 374	57,7%	13,0%	38 522	54,6%	0,4%	13,5%
Total Ressources	59 241	100%	66 497	100%	12,2%	70 513	100%	6%	19%

VII - 2 - Les dépenses (hors salaires des agents rémunérés par l'Etat)

Budget Université	1991	%	1992	%	92/91	1993	%	93/92	93/91
Fonctionnement									
achats et prestations ext.	20 279	35,8%	21 665	31,6%	6,8%	24 869	35,0%	14,8%	22,6%
impôts et taxes	1 025	1,8%	1 225	1,8%	19,5%	1 153	1,6%	-5,9%	12,5%
charges de personnel	18 984	33,5%	20 798	30,3%	9,6%	21 747	30,6%	4,6%	14,6%
gestion courante et divers	5 249	9,3%	9 274	13,5%	76,7%	11 527	16,2%	24,3%	119,6%
Total	45 537	80,3%	52 962	77,2%	16,3%	59 296	83,4%	12%	30,2%
Équipement									
constructions	5 796	10,2%	8 645	12,6%	49,2%	12	0,0%	-99,9%	-99,8%
matériel informatique	3 827	6,8%	5 649	8,2%	47,6%	3 389	4,8%	-40%	-11,4%
autres immobilisations	1 525	2,7%	1 366	2,0%	-10,4%	8 407	11,8%	515,4%	451,3%
Total	11 148	19,7%	15 660	22,8%	40,5%	11 808	16,6%	-24,6%	5,9%
Total Dépenses	56 685	100%	68 622	100%	21,1%	71 104	100%	3,6%	25,4%

VIII - Mesures contractuelles

VIII - 1 - Contrat d'établissement

L'université Paris IV n'a pas encore signé de contrat d'établissement avec le ministère. Fin juin 1995, un projet est en cours de négociation.

VIII - 2 - Contrat Recherche (1992-1995)

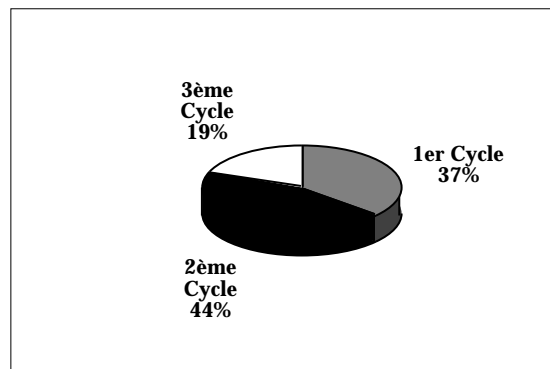
Montant des crédits en 1992 et 1993 : 4 985 918 francs

IX - CELSA

Institut des hautes études en Sciences de l'Information et de la Communication

Les étudiants en 1992-1993 (inscrits pédagogiques)

	Inscrits	diplômés
DEUG 1ère et 2ème année	217	70
Licence Journalisme	31	25
Licence Communication sociale et commerciale	77	68
Maîtrise Journalisme	22	12
Maîtrise Communication sociale et commerciale	84	28
Magistère 1ère, 2ème, 3ème année	69	65
DESS Gestion des ressources humaines	21	19
DESS Marketing et politiques de communication	24	15
DESS Relations publiques	21	17
DEA Communication	28	18
Total	594	337



Les personnels IATOS en 1992

	A	B	C + D	Total
Administration	4	2	6	12
Pédagogie	11	5	5	21
Recherche	2	1	0	3
Logistique	0	1	5	6
Relations extérieures et informations	5	1	0	6
Total	22	10	16	48

Recherche

cf. tableau IV-1 IV-2 page17

Le corps enseignant en 1992-1993

	Emplois	dt vacants
Professeurs	7	-
Maîtres de conférence	9	1
Maîtres assistants	-	-
Assistants	3	-
Second degré	-	-
ENSAM	-	-
ATER, ALER, AMN	-	-
PRAS	1	-
Crédits PAST	-	-
PRAG, PRCE, ADEN	3	-
Total	23	1

Intervenants extérieurs 589

Les ressources en 1992 (hors salaires)

	Milliers de francs	Parts du total
Ressources affectées	8 478 991	44,1%
Droits d'inscription	570 418	3,0%
Subvention de l'Etat	7 854 152	40,9%
Dotations des collectivités locales	263 463	1,4%
Subv. d'autres organismes publics		0%
Autres ressources propres	2 044 399	10,6%
Total des ressources	19 211 423	100%

Les dépenses en 1992 (hors salaires)

	Milliers de francs	Parts du total
Infrastructure	571 020	8,9%
Autres charges isolées	3 758 734	58,4%
Charges non isolées	2 270	0,04%
Heures complémentaires	2 103 235	32,7%
Total des dépenses	6 435 259	100%

La formation continue

	Nombre d'heures stagiaires	Volume financier (enKF)	Nombre de stagiaires en formation
1988	72 823	2 379 877	221
1990	91 475	2 872 358	193
1992	132 521	4 794 691	307
1993	134 944	3 900 311	221

X - Les formations offertes à Paris IV : correspondances avec les autres universités parisiennes

	Paris 4 Paris Sorbonne				Paris 1 Panthéon Sorbonne				Paris 3 Sorbonne Nouvelle				Paris 5 René Descartes				Paris 7 Denis Diderot				Paris 8 Vincennes à St-Denis				Paris 10 Nanterre				Paris 12 Val de Marne				Paris 13 Paris Nord				INALCO			
	1	2	3	Ag	1	2	3	Ag	1	2	3	Ag	1	2	3	Ag	1	2	3	Ag	1	2	3	Ag	1	2	3	Ag	1	2	3	Ag	1	2	3	Ag				
Lettres classiques																																								
Lettres modernes																																								
Grammaire - Linguistique																																								
Philosophie																																								
Histoire																																								
Histoire de l'art																																								
Géographie																																								
Espagnol																																								
Catalan		*																																						
Portugais																																								
Anglais																																								
Allemand																																								
Néerlandais																																								
Scandinave																																								
Russe																																		*						
Polonais																																		*						
Serbo-croate																																	*	*						
Tchèque																																	*							
Italien																																			*					
Roumain																																	*		*					
Arabe																																	*		*					
LEA																																								
Musique																																								
Information et communication																																								

1 : 1er cycle

2 : 2ème cycle

3 : 3ème cycle

Ag : préparation à l'agrégation

* : DU

pas de préparation à la maîtrise, uniquement préparation à la licence

INALCO : Institut national des langues et civilisations orientales

L'université de Paris-Sorbonne Paris IV

Présentation générale

1 - Historique

Le nom de Sorbonne est chargé d'une tradition plusieurs fois séculaire, encore que traversée de ruptures. Issue de l'enseignement des maîtres de la montagne Sainte-Geneviève, l'université de Paris a acquis son individualité au début du XIII^{ème} siècle, avec une autorité particulière dans le domaine de la théologie et dans l'enseignement des "arts" (lettres et sciences) qui acheminaient vers celle-ci. C'est l'un des collèges destinés à accueillir les boursiers, celui de Robert de Sorbon, fondé en 1257, qui attira à lui les plus célèbres théologiens et devint le centre de la théologie parisienne. L'autorité morale de l'université fut considérable jusqu'au XVI^{ème} siècle. A cette époque, Rabelais raillait la Sorbonne et François 1^{er} créait le Collège Royal (Collège de France) pour accueillir les disciplines humanistes auxquelles l'Université ne fit place qu'en 1598. Mais la Sorbonne retrouva tout son prestige, en partie grâce à Richelieu qui la dota de la chapelle où son tombeau devait trouver place.

Cette Sorbonne-là disparut en 1793 avec l'Université. Mais ses locaux furent attribués en 1821 aux nouvelles Facultés de Lettres, de Sciences et de Théologie (cette dernière fut abolie en 1885). Leur enseignement connut une grande faveur auprès du public cultivé, mais ne satisfaisait pas les aspirations des adeptes du "modèle germanique" fondé sur la philologie : d'où la création par Victor Duruy de l'École pratique des hautes études, prélude à la réforme des études de la Faculté des Lettres. C'est alors que se définit la prestigieuse Sorbonne de la fin du siècle, qui se glorifiait du développement des sciences positives et des recherches érudites, ce qui lui valut les sarcasmes de Péguy. C'est pour elle que le recteur Louis Liard et l'architecte Nénot édifièrent le palais, achevé en 1889, destiné à abriter le Rectorat, les Facultés de Lettres et de Sciences, l'École des Chartes et celle des hautes études, ainsi que la Bibliothèque.

Il faut noter que cette unité a subi ses premières atteintes dès le début du XX^{ème} siècle avec la création d'instituts établis sur d'autres sites : institut de géographie, d'études slaves (1919), d'histoire de l'art et d'archéologie (1927), des langues modernes (1933)... Et la faculté des Sciences évacua finalement une grande partie de l'espace qu'elle occupait en se transférant à l'ancienne Halle aux Vins. Néanmoins, l'accroissement des effectifs étudiants et des chaires d'enseignement préoccupaient déjà les responsables.

La crise de 1968 a été particulièrement grave à Paris. Elle entraîna la scission définitive de la Sorbonne, ce qui était prévisible. Elle suscita surtout une scission interne, encouragée par la définition établie par le Ministère d'une taille "raisonnable" des universités. Trois universités naquirent, en 1970, de la Faculté des Lettres, toutes trois entendant rester les héritières de celle-ci, d'où leurs noms : Panthéon-Sorbonne, Sorbonne Nouvelle, Paris-Sorbonne. La répartition des enseignants entre elles obéit à la fois à des affinités et à des soucis de cohésion des programmes scientifiques. Elle n'évita pas les doubles emplois.

Paris IV a voulu réunir des universitaires attachés à une tradition humaniste qui est l'un des fondements de notre civilisation, et à une revendication d'excellence appuyée sur une tradition de recherche fortement étayée. Le programme des enseignements se concentra donc sur le secteur "littéraire". La vocation de recherche a été affirmée, les recrutements obéissant à des impératifs de qualité, tant pour les enseignants que pour les étudiants. Toutefois cette université n'a pas eu l'exclusivité des locaux de l'ancienne Sorbonne ni des instituts, pas plus que de son héritage scientifique. Elle a dû affronter des problèmes d'espace, auxquels la création du centre Clignancourt et du centre du Grand Palais (qu'un sinistre a récemment rendu indisponible) a permis de faire face, sans pour autant les résoudre. L'adaptation des moyens par l'utilisation de techniques modernes a posé d'autres problèmes, dont l'université a conscience. Mais sa renommée, celle de ses maîtres et la qualité de ses étudiants demeurent pour elle un atout essentiel.

2 - Les statuts

En application de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur (dite Loi Savary), l'université de Paris-Sorbonne a adopté ses **statuts** le 7 novembre 1988. Les **missions** de l'université sont définies dans le chapitre 2.

Article 6. L'université de Paris IV a pour mission générale l'élaboration et la transmission du savoir, la formation initiale et continue, le progrès de la culture et l'avancement de la recherche dans le domaine des lettres, des langues et des sciences humaines. Elle étudie les diverses civilisations dans leur développement historique et leur réalité présente, à travers l'ensemble de leurs composantes matérielles, intellectuelles et spirituelles.

Elle entend accomplir sa tâche éducative comme sa tâche scientifique dans un esprit de liberté, en se donnant pour règle absolue, l'objectivité et le respect réciproque de chacun de ses membres dans leurs convictions ainsi que dans l'objet, la méthode et l'expression de leur travail.

Elle étudie et prend toutes mesures propres à développer avec les Universités étrangères des échanges d'enseignants et d'étudiants et la mise en commun d'informations dans les domaines de la recherche qui sont les siens.

(...) Parmi ses tâches, elle assure la formation des maîtres de l'Education nationale, notamment par la préparation aux concours de recrutement, ainsi que la formation de cadres du monde culturel, économique et social.

Article 8. Dans la conscience de leurs devoirs, et dans le respect des droits de chacun, les membres de l'Université jouissent des libertés fondamentales définies aux articles 3 (1er alinéa 50 et 57 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur) et en particulier des libertés d'expression et de publication, des libertés politiques et syndicales et d'une parfaite indépendance en matière d'enseignement et de recherche.

3 - Composition de l'université

L'université est composée de :

- seize UFR

- . Littérature française et comparée
- . Langue française
- . Latin
- . Grec
- . Philosophie
- . Histoire
- . Art et Archéologie
- . Géographie
- . Etudes anglaises et nord-américaines
- . Etudes germaniques
- . Etudes ibériques et latino-américaines
- . Italien et Roumain
- . Etudes slaves
- . Musique et Musicologie
- . Sciences humaines appliquées (ISHA)
- . Occident moderne (qui est une composante à dominante recherche)

- deux départements

- . Langues étrangères appliquées (LEA)
- . Etudes arabes et orientales

- un institut (régé par l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984, qui donne une plus grande autonomie à la composante)

- . CELSA (institut des hautes études en Sciences de l'information et de la communication)

- cinq services communs

- . service commun universitaire d'Information et d'orientation
- . service commun de Médecine préventive universitaire et de promotion de la santé
- . service commun de Documentation
- . service de Formation continue
- . service d'Education physique et sportive

La recherche est organisée en **treize écoles doctorales** :

- Sciences du langage
- Littératures françaises et comparées
- Littératures et civilisations étrangères
- Philosophie et Sciences sociales
- Les Mondes de l'Antiquité
- Etudes médiévales
- Histoire des Civilisations modernes
- Les Mondes contemporains
- Histoire de l'Art et Archéologie
- Géographie et Aménagement
- Histoire des Religions
- Histoire de la Musique et Musicologie
- CELSA

4 - Implantations et surfaces

L'université a son implantation principale à la Sorbonne et huit autres implantations réparties dans le Quartier latin, sur la rive droite et en proche banlieue (sans compter deux laboratoires situés dans Paris et le château de Morigny, près d'Etampes, qui a été légué, en 1977, à l'université).

Implantations (1993-1994) (la plupart de ces implantations sont partagées avec d'autres établissements)	Surfaces bâties (en m²)	Surfaces non bâties
Sorbonne (Paris Vème) 1 rue Victor Cousin 16 rue de la Sorbonne 18 rue de la Sorbonne 15 rue Champollion	15 829 1 214 2 148 127	
Institut d'études ibériques (31 rue Gay-Lussac, Paris Vème)	1 613	565
Institut de Géographie (191 rue Saint Jacques, Paris Vème)	2 356	
Institut d'Art et d'Archéologie (3 rue Michelet, Paris VIème)	4 771	
ISHA (96 boulevard Raspail, Paris VIème)	936	
Centre d'études catalanes (9 rue Ste Croix de la Bretonnerie, Paris IVème)	614	
Grand-Palais (Cours la Reine, Paris VIIIème) dont restaurant universitaire relevant du CROUS	5 426 2 220	
Clignancourt (2 rue Francis de Croisset, Paris XVIIIème)	8 363	8 024
CELSA (Neuilly-sur-Seine)	2 514	637
IRENISE * (9 rue Michelet, Paris VIème)	1 159	
CREPIF ** (12 rue la Collégiale, Paris Vème)	342	
Château de Morigny (près d'Etampes, dans le département de l'Essonne)	1 905	881
TOTAL	49 318	10 117

* Institut de recherche et d'étude sur les nouvelles institutions et sociétés à l'Est

** Centre de recherche sur Paris et l'Île de France

Le total des surfaces bâties est de 49 318 m², dont 40% sont à la Sorbonne. La pénurie des surfaces pose de graves difficultés, pour l'organisation des enseignements mais aussi pour la recherche (sur 54 centres de recherche, 32 disposent de moins de 5 m²).

A l'automne 1993, la fermeture soudaine du Grand Palais, pour raisons de sécurité, a contraint l'université à trouver en quelques jours des locaux de "rechange". En 1994, la ville de Paris a mis à la disposition de Paris IV un immeuble, situé boulevard Malesherbes dans le XVIIème arrondissement et qui regroupe environ 13 000 m², dont 6 800 m² utiles.

A la Sorbonne, le président de l'université n'est pas maître de la gestion de ses locaux. Le Rectorat occupe 42% des surfaces, Paris IV 32%, Paris I, Paris III et Paris V se partagent le reste. Paris IV dit ne pas souffrir de l'imbrication des institutions, mais du manque de locaux et de la présence lourde du Rectorat. Il faut ajouter que la vétusté des bâtiments explique en partie le retard pris pour l'informatisation.

5 - Les étudiants

L'augmentation des effectifs étudiants (cf. page 12) semblait stabilisée jusqu'à la rentrée 1993. En 5 ans, le nombre total d'étudiants (inscrits administratifs) avait augmenté de 6% seulement, alors que l'augmentation nationale était de 25% (et de 29% en 1er cycle). A Paris IV, cette augmentation était essentiellement due au 3ème cycle (+36,3%, correspondant à quelque 1 200 étudiants supplémentaires). Mais depuis deux rentrées, les effectifs du 1er cycle sont en augmentation sensible (+1 810 étudiants, soit 19,3%).

La répartition des effectifs par cycle (cf. page 12) montre l'originalité de Paris IV par rapport à la plupart des universités françaises, puisque le poids du 1er cycle y est inférieur à celui du 2ème cycle ; il faut remarquer toutefois que l'on trouve une répartition très similaire à Paris III et à Paris I (dans sa partie littéraire). L'évolution sur 7 ans fait apparaître deux tendances : l'écart entre le 1er et le 2ème cycles se comble progressivement ; la part du 3ème cycle, qui était jusque là en augmentation régulière, décline légèrement à partir de 1993.

Environ 13% des étudiants inscrits en 1er cycle sont élèves de classes préparatoires aux grandes écoles. Ces étudiants ne fréquentent pas l'université. A certaines conditions, fixées par l'université, ils peuvent bénéficier d'équivalences pour entrer directement en 2ème année de DEUG ou en licence.

L'inscription à Paris IV, en 2ème et 3ème cycles, d'étudiants qui ont commencé leurs études dans un autre établissement est un bon indicateur de "l'attractivité" de cette université. En second cycle, 10% des étudiants entrent à Paris IV par la procédure de validation des acquis ou par celle du transfert (plus de huit sur dix ayant un diplôme français). Pour le 3ème cycle, l'université estime à 30% les étudiants venant d'une autre université ou école. Mais Paris IV n'est pas en mesure d'analyser "l'origine sociale" de ces étudiants, c'est-à-dire leurs établissements d'origine et leurs cursus antérieurs. Elle ne peut pas non plus indiquer, parmi ses inscrits, le nombre d'élèves des Ecoles normales supérieures (Ulm et Fontenay Saint-Cloud).

Concernant l'origine géographique des étudiants (cf. page 11), l'université n'est pas en mesure de distinguer les informations par cycle.

Le nombre de boursiers (cf. page 12) est faible : ils représentent environ 7% des effectifs (en 1992-1993, la moyenne nationale était de 17,8%, environ 9 aides sur 10 étant attribuées sur critères sociaux). Au niveau du 3ème cycle, on compte chaque année quelque 220 bourses d'agrégation, attribuées sur critères universitaires.

On remarque (cf. page 12) la féminisation très forte de l'université, à rapporter aux disciplines étudiées.

Il faut relever (cf. page 12) l'importance de la part des étudiants étrangers dans le 3ème cycle, où ils représentent 30% des effectifs (la moyenne nationale, tous cycles confondus, est de 10,7%).

6 - Les formations

Les formations dispensées à Paris IV (cf. page 13) sont quasi exclusivement des formations habilitées (i.e. débouchant sur des diplômes nationaux). Les formations non habilitées consistent en six diplômes d'université et trois magistères.

A l'exception de quelques enseignements de langues et de la sociologie, l'université offre des cursus complets : 1er cycle (DEUG), 2ème cycle (licence et maîtrise), 3ème cycle (DEA - DESS), ainsi que la préparation des agrégations correspondantes (cf. page 13).

L'organisation du 1er cycle en unités de valeur (jusqu'à la réforme récemment entreprise) explique en partie les difficultés que rencontre l'université pour connaître le nombre d'étudiants inscrits dans les différentes formations (inscrits pédagogiques) et leurs résultats. En effet, les étudiants s'inscrivent à des UV dans l'UFR de leur dominante mais aussi, pour des UV mineures, dans d'autres UFR. En outre, il est possible de s'inscrire en licence avec un DEUG incomplet (2/3 des étudiants sont dans ce cas), de même en maîtrise avec une licence incomplète : ces passages "conditionnels" compliquent considérablement le suivi des étudiants.

En ce qui concerne les résultats obtenus par les étudiants, l'université n'est donc pas en mesure d'indiquer le nombre de diplômés du DEUG. Pour le 2ème cycle, elle connaît seulement le nombre de **diplômes délivrés** (cf. page 14) : il s'agit non pas des licences et maîtrises obtenues par les étudiants, mais des diplômes délivrés par l'université quand des étudiants demandent une attestation. Les chiffres indiqués sont donc inférieurs à la réalité, sans qu'il soit possible de mesurer la différence. C'est dire qu'avant le 3ème cycle, l'université n'est pas en mesure de connaître précisément ses résultats. Dans ces conditions, l'université ne peut pas non plus faire un "suivi de cohorte" (i.e. connaître les abandons en cours d'année, les redoublements, le nombre d'années d'études pour obtenir un diplôme).

En 3ème cycle, il faut souligner (cf. page 15) l'importance des DEA (Diplômes d'études approfondies), qui sont des formations à la recherche, par rapport aux DESS (Diplômes d'études supérieures spécialisées) qui sont plutôt des formations à visée professionnelle.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle des diplômés, l'université n'a pas mis en place d'observatoire de la vie étudiante. Le principal débouché professionnel visé est l'enseignement. L'université est fière de ses résultats aux concours d'agrégation : on observe toutefois des variations selon les disciplines (cf. page 16). En ce qui concerne la préparation au CAPES, le tableau de la page 16 indique les résultats des étudiants de l'IUFM de Paris inscrits à Paris IV ; en 1992-1993, pour tous les CAPES, sauf celui d'italien, Paris IV a obtenu de meilleurs résultats que Paris I, Paris III et Paris VII (ces quatre universités étant, pour les disciplines littéraires, les universités de rattachement de l'IUFM de Paris).

N'ayant pas d'archives pour les préparations aux concours, Paris IV n'a pas été en mesure d'indiquer le nombre d'inscrits et le nombre de reçus aux concours de l'agrégation et du CAPES pour les années antérieures à 1992-1993. Elle a fourni les chiffres pour 1993 en consultant la banque de données destinée au grand public (3615 Edutel) et en interrogeant l'IUFM. A la suite de la dernière visite du Comité, fin juin 1995, l'université a transmis un tableau (cf. p 34) qui indique, pour les trois dernières années, l'effectif total des étudiants de Paris IV inscrits à la préparation du CAPES : en effet, Paris IV continue d'offrir à tous les étudiants qui le souhaitent la possibilité de suivre une préparation au CAPES, même s'ils ne sont pas inscrits à l'IUFM. On peut relever l'importance du nombre d'étudiants ainsi inscrits et regretter qu'il ne soit pas possible de juger des résultats de cette politique, car deux incertitudes demeurent : s'agit-il d'étudiants prioritairement inscrits à l'agrégation ? quels sont leurs succès aux concours du CAPES ?

Il faut souligner l'accroissement considérable du nombre d'étudiants de Paris IV inscrits à la préparation du CAPES : plus de 120% en 2 ans. Alors que la plupart des universités s'appuient sur l'IUFM pour réguler les flux en limitant l'accès à la préparation du CAPES, Paris IV défend une politique d'ouverture, en anglais par exemple ; toutefois, en histoire-géographie et en lettres modernes, les présidents des trois universités parisiennes concernées ont pris, avec le recteur, la décision de ne plus accepter de "triplant".

Etudiants de Paris IV inscrits à la préparation au CAPES						
	1992-1993		1993-1994		1994-1995	
	Inscrits à Paris IV	Inscrits à l'IUFM et à Paris IV	Inscrits à Paris IV	Inscrits à l'IUFM et à Paris IV	Inscrits à Paris IV	Inscrits à l'IUFM et à Paris IV
Lettres classiques	22	23	27	37	35	44
Lettres modernes	59	168	72	251	132	357
Allemand	17	52	43	56	26	115
Anglais	34	86	35	131	57	216
Arabe	4	20	4	22	0	24
Espagnol	14	49	66	82	25	129
Italien	2	18	17	26	10	44
Portugais	3	5	2	3	1	14
Russe	-	10	-	11	3	16
Histoire-géographie	46	136	79	239	116	381
Philosophie	31	34	53	35	94	60
Education musicale	15	45	22	50	29	72
Total	247	646	377	944	528	1 472
Total annuel	893		1 321		2 000	

7 - Les conventions

Effectifs étudiants inscrits à Paris IV dans le cadre des conventions conclues entre Paris IV et des établissements d'enseignement supérieur pour la délivrance de diplômes nationaux						
Établissements	Date des conventions	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995
Institut catholique de Paris *	1981-1992	1 000	1 000	78**	87	100
Faculté libre de Paris*	1981-1992	97	91	66	62	46
Institut Saint Pie X*	1981-1992	67	72	71	63	61
Faculté libre de Philosophie comparée *	1972	95	100	87	85	87
Université catholique de l'Ouest*	1982-1993	247	312	389	385	316
Institut Saint-Mélaine de Ker Lann*	1993	129	165	199	191	216
Faculté libre de Saint-Malo*		71	78	-	-	-
Institut français d'Athènes (public)	1979-1991 1995	190	195	174	144	132
Total		1896	2013	1064	1017	958

* privé(e)

** Depuis 1992-1993, l'Institut catholique de Paris présente ses étudiants, candidats au DEUG, devant le jury rectoral.

Le tableau de la page 34 donne la liste des établissements d'enseignement supérieur avec lesquels Paris IV a conclu des conventions pour la délivrance de diplômes nationaux. Ces conventions - qui ont été conclues avant l'arrivée du président actuellement en fonction - ont été décidées sans qu'une relation particulière ait été nouée avec les universités des académies d'accueil, ce qui a suscité parfois de sérieuses difficultés, comme avec l'université Rennes I, concernant l'Institut Saint-Mélaine installé sur le campus de Ker Lann.

Le compte financier de 1994 fait apparaître que Paris IV a, en application de ces conventions, perçu des ressources de 540 000 F environ.

8 - Les enseignants

Les tableaux de la page 22 présentent de nettes divergences : le premier a été rempli par les services centraux de l'université, l'autre se fonde sur les informations fournies par les composantes. L'université, invitée à commenter et/ou corriger les chiffres, ne l'a pas fait.

En ce qui concerne le rapport nombre d'enseignants/nombre d'étudiants, la moyenne nationale pour les universités littéraires serait en 1991-1992 de 1/33,9, selon une note du CERC (Centre d'études des revenus et des coûts). A Paris IV, il est en 1992-1993 de 1/39,7 (si l'on compte 623,5 enseignants et 24 749 étudiants).

Le nombre des emplois non pourvus est très faible.

La structure du corps (cf. page 22) fait apparaître une proportion de rang A (32,1%) très légèrement supérieure à la moyenne nationale (qui est de 30%). Le taux de jouvence est élevé (9,4%, alors que la moyenne nationale est de 5%). Les choix et les besoins des UFR conduisent à des situations très diversifiées concernant l'emploi des PRAG.

Selon le président, l'âge moyen des professeurs est de 57-58 ans. Sur quelque 200 professeurs, il semble que 7 à 8 seulement aient fait toute leur carrière dans cette université. Il serait intéressant de disposer de chiffres précis pour étayer l'analyse des procédures de recrutement et la préparation des renouvellements.

9 - Les personnels IATOS

Les deux tableaux de la page 23 ont pour source l'université Paris IV : le premier fait partie du dossier préparé pour le CNE en vue de l'évaluation ; le second regroupe des informations fournies à la Délégation à la modernisation et à la déconcentration dans le cadre de l'enquête sur les personnels IATOS des établissements d'enseignement supérieur, et qui figurent dans le rapport Silland publié en mai 1995.

Plusieurs facteurs contribuent à expliquer la différence de potentiel qui apparaît entre les deux tableaux :

- il y a un léger décalage entre les périodes de référence (le premier tableau portant sur 1992-1993, le second sur 1993-1994) ;
- les emplois du CELSA (47,2), de la bibliothèque d'art et d'archéologie (17), de la bibliothèque universitaire de Paris IV (20,5), soit 84,7 emplois, ne figurent pas dans le premier tableau (ils étaient mentionnés dans les dossiers respectifs de ces structures) ;
- ne figurent pas non plus dans le premier tableau les personnels des grands organismes - CNRS ou autres - (42 emplois), les CES (22,6 équivalent temps plein), les objecteurs de conscience (2), enfin les personnels relevant des associations ou autres (3,3).

Néanmoins, une fois ces correctifs apportés, il demeure un écart de 22,5 emplois équivalent temps plein, que l'université constate sans l'expliquer.

10 - La recherche

Le caractère exceptionnel de la recherche à Paris IV (cf. page 17) se marque par le nombre très élevé d'équipes ayant obtenu une reconnaissance sur le plan national : 75 sur 86 ; ce chiffre est sans commune mesure avec celui que peuvent offrir d'autres universités dans leurs composantes littéraires. Il se manifeste aussi par le rôle que jouent les enseignants de cette université dans les organismes directeurs de la recherche, et par la réputation méritée dont ils jouissent, qui leur vaut d'attirer les jeunes chercheurs.

L'université a été consciente des inconvénients que peut présenter le caractère individualiste qu'on attribue souvent à la recherche dans le domaine littéraire : à Paris IV, en fait, la plupart des enseignants sont entourés d'une équipe ou participent aux travaux d'une équipe. Mais c'est plutôt la dispersion des objectifs qui serait en cause. Pour y remédier, et pour se conformer aux orientations ministérielles, Paris IV a joué la carte des écoles doctorales, celles-ci étant alimentées par le grand nombre des candidats au DEA et au doctorat qui s'inscrivent dans cette université (cf. pages 15 et 18).

Tous les documents qui ont été fournis par l'université concernant la recherche et la formation à la recherche (DEA - doctorats) sont classés par écoles doctorales (cf. pages 17 et 18). Pour suivre plus facilement le cursus des étudiants et retrouver les liens entre enseignement et recherche, le CNE a établi un tableau de correspondances entre UFR et départements, écoles doctorales, DEA, équipes de recherche (cf. pages 19, 20 et 21). Ce tableau a été validé par l'université.

Paris IV a signé un contrat quadriennal de recherche (pour 1992-1995) avec le ministère de l'Education nationale (Direction de la recherche et des écoles doctorales). Le "dossier recherche" qui a été fourni au Comité est essentiellement constitué des documents qui ont été préparés pour le Ministère, à l'occasion du bilan à mi-parcours, en 1994. Les responsables des écoles doctorales n'ont pas répondu à la demande du Comité qui souhaitait une brève présentation de chaque école avec une analyse de ses orientations et de son fonctionnement (forces et faiblesses).

Paris IV n'ayant pas transmis le texte du contrat, il n'est pas possible de préciser les règles fixées pour le BQR (le Bonus Qualité Recherche est un prélèvement que le Conseil scientifique d'une université est autorisé à faire sur les crédits de recherche contractualisés, pour redistribuer dans l'université un certain pourcentage de ces crédits en fonction de la politique de recherche de l'établissement). Le compte rendu de l'utilisation des crédits en 1992 et 1993 fait apparaître que 2,6% des crédits du contrat ont été prélevés aux six écoles doctorales dotées, et répartis entre deux autres écoles doctorales, deux centres de recherche et la réserve du Président.

11 - Les conditions de l'évaluation

Dans sa présentation générale de l'établissement, le président déclare : "Que notre université doive rester ce qu'elle est, c'est une évidence. Nous sommes au premier rang pour les disciplines que nous assurons, aussi bien pour la recherche que pour l'enseignement". Selon un des vice-présidents, un constat s'impose : l'université marche bien, on y trouve les étudiants les plus brillants et les professeurs les plus compétents.

La conviction de posséder, d'illustrer, voire d'incarner l'excellence, ne prédisposait pas Paris IV à apprécier ni la nécessité ni même l'utilité de l'évaluation dont elle était l'objet. Il a été, dès lors, difficile pour le Comité de faire comprendre et donc admettre l'intérêt, voire la raison d'être, de sa mission.

Les différentes composantes de l'université ont ainsi réservé un accueil inégal aux experts dépêchés par lui. En dépit de leur compétence avérée et de leur grande notoriété, ils ont été reçus parfois avec une curiosité accompagnée de correction, mais souvent avec indifférence et même condescendance ou méfiance. De son côté, le président a suivi les différentes phases de l'évaluation avec la plus grande attention.

Alors qu'en général le Comité a le sentiment réconfortant que l'évaluation d'un établissement est pour celui-ci l'occasion d'engager ou d'approfondir une réflexion collective sur ses activités et son avenir, presque rien ici n'a relevé d'un tel état d'esprit. Toutefois, le président a montré qu'il entendait

mettre à profit la venue du Comité pour faire évoluer une université peu habituée et donc réticente, tout au moins dans ses instances centrales, à conduire l'analyse et la discussion collégiales de ses forces et de ses faiblesses. Et d'autres réactions favorables se sont manifestées.

Le dossier préparé par l'université n'a pas permis au Comité de disposer de toutes les informations qui lui auraient été utiles. Les données chiffrées, en particulier celles relatives aux effectifs des étudiants, aux emplois des enseignants et des ATOS, sont différentes selon qu'elles proviennent des composantes, des écoles doctorales ou des services centraux. Ces contradictions et incohérences n'ont pu être levées en totalité au cours de l'évaluation et le Comité se trouve contraint d'en laisser figurer dans son rapport.

L'évaluation a commencé au cours du premier semestre 1994, avant même que se fassent sentir les effets des actions engagées peu de temps auparavant. Il aurait donc été souhaitable que le Comité fût informé des modifications intervenues pour qu'il puisse en tenir compte. De même, il est regrettable que la procédure contradictoire très habituellement suivie n'ait pas été mieux mise à profit pour faire valoir des arguments le plus souvent recevables.

L'université de Paris-Sorbonne Paris - IV

Le gouvernement

Analyser le mode de gouvernement d'une institution conduit à s'efforcer de comprendre la nature des contraintes stratégiques et de fonctionnement auxquelles est soumis l'établissement, l'étendue de ses interactions avec son environnement, les traditions et mentalités qui y règnent, les degrés de liberté disponible pour conduire des politiques de préservation, d'innovation, ou de rationalisation.

Deux faits s'offrent d'emblée à l'attention de qui observe Paris IV :

- d'un côté, cette université exerce une indéniable attraction sur les étudiants et les enseignants qui considèrent le nombre et la variété des disciplines qui y sont pratiquées ainsi que la réputation de l'établissement, qui se fonde sur l'excellence.
- de l'autre, les conditions de travail y sont très mauvaises. L'afflux des étudiants dépasse la capacité d'accueil de locaux en mauvais état et dispersés géographiquement. Les enseignants et leur public y sont le plus souvent dépourvus des moyens élémentaires de fonctionnement. A cet égard, comme on le verra, la situation déplorable des bibliothèques est exemplaire. Face à ces besoins, l'aide de l'État et le budget de l'établissement ne procurent que des ressources limitées.

I - Éléments d'appréciation stratégique de l'université

Une remarque préalable s'impose : le président, le secrétaire général et tous les responsables sont soumis à de fortes pressions pour compenser les nombreuses dysfonctions quotidiennes. D'un autre côté, la modicité des moyens disponibles ne comporte pas grand "jeu" pour les acteurs et, comme il est courant dans des organismes tels que les universités, les structures, traditions et mentalités ne semblent pas rapidement adaptables.

Cette situation laisse sans doute aux dirigeants peu de disponibilité et de disposition à débattre, dans la sérénité, des problèmes de long terme, surtout lorsqu'il s'agit des politiques générales de l'institution elle-même. En outre, les traditions d'autonomie des UFR et des enseignants, la nature individualiste des méthodes de travail et la diversité des situations et problèmes, la fragmentation institutionnelle - qui sera évoquée ultérieurement - exigent, pour tout changement dans les objectifs et l'allocation des moyens, des méthodes de direction adaptées, une bonne "réputation" de savoir faire, la capacité de résoudre les difficultés que la "base" ne peut prendre en charge, des délais notables de négociation. Toutes ces caractéristiques contribuent à maintenir une certaine obscurité dans la définition, la réalisation et le suivi des objectifs et résultats. Certaines stratégies significatives paraissent ainsi implicites et culturellement consensuelles.

1 - La stabilité relative de l'image institutionnelle

Il ressort de l'université Paris-Sorbonne une forte impression d'identité institutionnelle qui semble partagée par le milieu enseignant, administratif, et une bonne partie des étudiants. Dans leur majorité, ils semblent heureux d'être en Sorbonne, malgré des conditions de travail qui ailleurs seraient intolérables. Alléguée mais non démontrée par un examen systématique des organisations de service des enseignants dans les différents cycles, l'insuffisance d'encadrement conduit, en préparation d'agrégation à des travaux dirigés de 100 et même 200 étudiants, et à peu près partout à l'encombrement des groupes de travail. La complexité des cursus, conjuguée aux insuffisances de l'information, provoque certes des frustrations. Mais ces faits ne semblent pas remettre en cause l'image de l'institution ni la satisfaction d'en être membre, sous réserve qu'on apprécie mieux ce que signifie, en l'espèce, satisfaction.

La composition et les mentalités de la population étudiante correspondent aux tendances observées ailleurs, dans toute grande ville. Mais l'afflux en deuxième et troisième cycles

d'étudiants sélectionnés de fait (khâgneux ou anciens khâgneux, élèves de grandes écoles, étudiants de province très motivés) conforte le souci du maintien de la qualité qu'affiche tout le corps enseignant, malgré l'augmentation des effectifs enregistrée depuis la rentrée 1993.

Les "normes" de l'institution, sa "culture" expriment cette tradition de qualité, un souci d'excellence, le sens des responsabilités du corps enseignant et des cadres de l'administration, et cela en dépit des contraintes sévères de fonctionnement et de ressources. Un esprit de frugalité, que le budget exprime fortement, semble régner dans tout l'établissement. Il est souvent invoqué mais rarement remis en cause, chacun devant se débrouiller avec ses moyens sans trop regarder autour de lui.

La nature même des études (humanités et quelques sciences sociales), qui privilégie les acquis séculaires, légitime un certain conservatisme, une certaine hiérarchie des savoirs (langues anciennes, littérature française et comparée, histoire, philosophie). Ces disciplines ont "fourni" les cinq présidents de l'université : trois historiens, un helléniste, un philosophe.

En outre, cet esprit hiérarchique est conforté par les différences qui demeurent bien marquées entre professeurs, maîtres de conférences et chargés de cours. En principe, les maîtres de conférences ne sont chargés que des travaux dirigés, les professeurs assurant les cours. L'âge moyen des professeurs est élevé. Ils sont le plus souvent recrutés par mutation en provenance d'autres universités. Bien que les maîtres de conférences deviennent rarement professeurs sur place, un grand nombre d'entre eux (public féminin en majorité, semble-t-il) préfère rester à Paris IV : l'université est ainsi privée d'un "sang neuf" que la conjoncture actuelle des recrutements de haute qualité pourrait lui apporter si les voies d'accès n'étaient pas aussi étroites.

2 - Les contraintes stratégiques

Les traditions et normes de l'université influencent grandement ses choix et ses méthodes. L'université de Paris-Sorbonne se voit comme une des grandes universités de recherche - à l'image d'Oxford ou Cambridge -, au moins à partir de la licence. Mais la comparaison des budgets est bien loin de l'avantager. Les universités britanniques de référence, fort sélectives, consacrent en outre, dans les trois premières années, d'importantes ressources et de sérieux efforts pédagogiques à la formation des esprits, dans leurs "collèges" décentralisés. Paris IV est, culturellement, conduite à privilégier les études de deuxième et troisième cycles, ainsi que la préparation des concours du CAPES et de l'agrégation. Cette priorité lui paraît d'autant plus affirmée que les perspectives d'emploi dans l'éducation semblent les mieux assurées pour encore une dizaine d'années et que les carrières universitaires paraissent justifier à nouveau d'ajouter le titre d'agrégé à celui de docteur.

Comme dans d'autres universités parisiennes, la partition qui a suivi les émois de 1968, et les répartitions subséquentes des locaux et du corps enseignant, ont créé quelques fossés. Bien que largement comblés depuis, ils continuent de poser des problèmes d'utilisation en commun de ressources rares, et de coopération entre institutions et équipes. Certes les relations personnalisées entre membres d'universités différentes résolvent bien des difficultés. En outre, des collaborations plus formelles entre institutions parisiennes gagnent apparemment du terrain, par exemple dans les domaines des troisièmes cycles, de l'usage des bibliothèques et de la préparation aux concours : ainsi, en dépit de leur compétition, Paris I et Paris IV organisent ensemble, depuis dix ans, la préparation des concours d'agrégation d'histoire et de géographie. La présidence et certaines UFR semblent plus disposées que d'autres à rechercher des coopérations, mais il n'y a guère de politique institutionnelle très engagée sur ce plan. Il est vrai qu'à cet égard tout l'ensemble parisien demanderait à être restructuré et que rien ne laisse encore présager les prémices d'une telle politique.

La localisation en Sorbonne impose ses servitudes. Les locaux sont rares, difficiles à aménager. La contrainte de l'espace est forte et vivement ressentie par tous. Parfois le point de rupture est atteint, ce qui souvent étonne, ou même scandalise les invités et les étudiants étrangers ou provinciaux. Un observateur optimiste noterait qu'insérés dans ces locaux étroits, les participants sont astreints à la convivialité et qu'au sein du même espace, disons de la même UFR, les

communications sont excellentes. Mais les relations entre UFR éloignées sont malcommodes. La nécessité de recourir, en dehors de la Sorbonne, à plusieurs centres extérieurs contribue à fragmenter sévèrement l'université sur le plan culturel, scientifique et relationnel. Cette situation, qui justifie un certain centralisme de la gestion, exige une politique particulièrement active de communication interne.

Les incidents survenus au Grand Palais, qui a dû être fermé d'urgence, ont dramatisé le caractère précaire des installations et souligné leur coût élevé d'aménagement et d'entretien. La mise à disposition récente de l'immeuble dit Malesherbes, au cœur de Paris, pourrait permettre une certaine détente, mais ne suffira pas en elle-même à réaliser des regroupements opportuns, comme par exemple celui de l'ensemble des langues étrangères. La rationalisation de l'usage des nombreuses et prestigieuses bibliothèques pose depuis longtemps de très sérieux problèmes, malheureusement laissés sans solution. Beaucoup dépend de l'énergie du président et de ses talents de négociation, mais cela ne saurait suffire.

Le système d'information et son organisation informatique, notoirement déficients, retardent l'application de méthodes de gestion et d'information efficaces. Le Président a chargé le Secrétaire général et deux informaticiens professionnels de proposer un plan général de réorganisation. Mais il est apparu que plusieurs UFR avaient des difficultés, sinon des réticences, à formuler leurs besoins. Il a donc fallu lancer un audit administratif pour analyser les processus, spécifier les besoins, préparer le branchement en réseau des unités. Cet audit, qui n'a démarré qu'au début de l'année 1995, n'a pu aboutir qu'à la fin juin, et le Comité n'en a pas eu communication. En outre, le système informatique, y compris celui des bibliothèques, doit tenir compte de la politique de "câblage" des universités parisiennes qui est conduite collectivement et avec le rectorat, ce qui est l'une des causes du retard de rédaction du contrat d'établissement. Il est clair aussi que le personnel devra recevoir une formation intensive, qui ne commencera qu'au printemps 1995.

Le premier cycle d'études a, dans l'université Paris IV, une place problématique. Le Président, bien qu'il s'y implique personnellement, se pose, avec la majorité des enseignants, des questions sur sa place et son avenir dans l'université. D'où l'importance attachée à la mise en oeuvre de la rénovation des DEUG qui a occupé neuf séances de préparation au sein de la commission des directeurs d'UFR et plusieurs débats dans les conseils sauf, curieusement, au CEVU.

Dans les formations de premier cycle, qui reçoivent environ 37 % des étudiants, les taux d'abandon et d'échec sont élevés (sans qu'elle puisse les préciser - ce qui est surprenant - l'université les évalue de 30 à 60%) et l'allongement, à trois ou quatre ans, de la durée d'obtention du DEUG est bien connue. Les normes de l'université conduisent ses enseignants à maintenir leurs exigences traditionnelles de qualité. La plupart des enseignants rencontrés tiennent pour une charge considérable les moyens d'orientation et de soutien individualisé qui seraient nécessaires pour améliorer sensiblement les chances de succès des étudiants en difficulté ; ils pensent que les réformes en cours dans l'université ne peuvent que préparer le terrain en rationalisant le système des formations de premier cycle ; à défaut de moyens fortement accrus, les soutiens risquent, selon eux, de bénéficier davantage aux étudiants déjà relativement adaptés.

En principe, l'an prochain sera achevée la réforme de ces premiers cycles, qui a été une politique du Président très engagée, dans le cadre des instructions de rénovation des DEUG. Elle comportera une "semaine d'orientation", et des efforts louables d'information et d'orientation générale des étudiants. Le projet de contrat d'établissement comporte un chapitre sur le "tutorat", demandé par les étudiants. Le problème clef serait, à ce sujet, celui des locaux, plus que celui des tuteurs aisément fournis par les nombreux étudiants avancés. Certains craignent cependant le développement d'un "sous-corps" d'enseignants peu expérimentés. Touchant toujours le 1er cycle, d'autres réformes sont en cours, qui, après de longs débats et une certaine remise à plat des programmes, devraient être adoptées prochainement par les conseils : regroupement d'UV, adoption de modules capitalisables, raccourcissement des sessions d'examen, compensation entre les notes.

La limitation des ressources pèse sur le gouvernement. En matière d'emplois, l'université invoque un encadrement en maîtres de conférences insuffisant ; mais il n'a pas de conséquence apparente sur les DEA. La qualification des agents administratifs demanderait à être améliorée.

Pour le budget, le Président souligne la disproportion qu'il voit entre Paris I et Paris IV (en 1992-1993, Paris I, qui comptait 33 000 étudiants a disposé de quelque 166 millions de francs de recettes, quand Paris IV, avec 25 000 étudiants, disposait de 67 millions de francs). La nature même des disciplines enseignées à Paris IV limite certes les possibilités pour l'établissement d'obtenir des ressources extérieures, sous forme de contrats de recherche, par exemple, encore que le nombre des contrats de formation avec les entreprises s'accroisse. En outre, contrairement aux universités de province, les universités parisiennes ne bénéficient guère du soutien des collectivités territoriales. La Ville de Paris, dans l'intérêt du prestige de la capitale, s'engage cependant dans un programme de rénovation des bâtiments universitaires et le soutien d'activités d'excellence.

Le CELSA jouit d'une autonomie institutionnelle et dispose d'un budget d'environ 22 MF largement alimenté par ses recettes propres. Il a donc les moyens, à la différence du reste de l'université, de soutenir financièrement la formation de ses étudiants, dont le coût moyen est presque le double de celui des formations professionnelles offertes par l'université.

3 - Les atouts spécifiques de l'université

Outre sa **localisation capitale et centrale** et son **image historique**, l'un des principaux atouts de Paris IV est son **attractivité scientifique**. En effet, l'université collecte, à partir de la licence, des étudiants déjà sélectionnés de l'extérieur et particulièrement motivés. Elle peut aussi regrouper un pourcentage notable et, dans certains domaines, majoritaire à l'échelon national, de thésards et de candidats aux concours de recrutement du second degré. Elle attire enfin des professeurs de province qui ont acquis une notoriété. Le recrutement par la voie de la mutation favorise l'arrivée de professeurs plus âgés. Pourtant, l'université s'est donné un président relativement jeune, et le directeur de sa plus importante UFR n'a que 45 ans environ. La conjoncture attire à nouveau de jeunes et brillants maîtres de conférences, qui, après leur séjour en province, pourraient revenir à Paris, ... pas trop tard espèrent certains directeurs d'UFR, qui souhaitent un rajeunissement du corps.

Ces atouts conduisent naturellement à **accorder une place importante à la recherche** (équipes associées au CNRS, équipes d'accueil, postes d'ATER, écoles doctorales) et à des réseaux sélectifs de relations internationales. Les étudiants se voient offrir une gamme vaste et complexe d'options qui correspondent aux spécialisations du corps enseignant ; mais en contrepartie, la difficulté est de soumettre l'ensemble ainsi constitué à une analyse critique de cohérence, de façon à simplifier les parcours des étudiants. Malgré les réticences de nombreux enseignants, la réforme en cours des programmes s'efforce de réduire le foisonnement des enseignements offerts.

Les efforts de l'université pour **respecter certains équilibres dans sa politique de développement** méritent aussi d'être remarqués. Une réflexion prospective, fondée sur l'évolution démographique, conduit à envisager une réduction des besoins en enseignants dans les disciplines classiques. En conséquence, l'université cherche à s'orienter plus fortement vers des formations à caractère plus moderne. Elle propose ainsi une gamme d'études contemporaines et des formations appliquées : histoire de l'art et métiers de conservation, aménagement du territoire, métiers de la communication, sur lesquels le CELSA est largement ouvert depuis une quarantaine d'années. Il faut aussi citer le CEILA qui, au sein de l'UFR d'études ibériques et latino-américaines, est orienté vers les carrières d'entreprise ; l'ouverture de la philosophie sur les sciences humaines et la philosophie de la science et de la connaissance ; l'étude des mondes contemporains ; l'histoire des techniques et de l'architecture moderne ; les langues étrangères appliquées (LEA) qui regroupent un millier d'étudiants. Les succès que ces formations permettent d'obtenir en matière de débouchés entretiennent certes une nouvelle réputation de l'université ; mais leur influence sur les autres disciplines reste très faible et, dans son ensemble, la "maison" leur témoigne plus d'indifférence que d'intérêt. Le budget du département de LEA n'est que de 120 000 F, en augmentation cependant par rapport à 1994. Quant à l'UFR de l'Occident moderne, elle n'a qu'un budget de 30 000 F.

L'université souhaiterait aussi développer en second cycle des études pluridisciplinaires appliquées, en coopération avec des universités ou écoles plus professionnelles, en droit et en gestion notamment. Les accords de principe ont été passés, en 1995, par le président de Paris IV avec son collègue de Paris IX. Mais pour l'instant il s'agit surtout, semble-t-il, de vœux présidentiels, et de quelques facilités réciproques d'inscription, plutôt que de la mise au point de programmes conjoints et originaux.

D'un autre côté, l'équilibre entre formation initiale et formation continue est assuré, a minima pourrait-on dire, par un service chargé de la formation continue, de la formation des maîtres et de leur préparation aux concours, et bien entendu dans le programme inter-âges, qui a un grand succès. Ces activités contribuent à renforcer les réserves de l'établissement. Mais dans l'institution, comme le montre la répartition des moyens, la priorité est cependant donnée à la formation initiale, à la préparation aux concours, et à la recherche. Il ne semble pas que les UFR elles-mêmes, en leur sein, aient formulé de politiques dans le domaine de la formation continue. Plusieurs directeurs peuvent néanmoins dire qu'une certaine fraction de leurs étudiants sont des adultes qui exercent déjà une activité professionnelle ; ils estiment la proportion à 1 sur 10.

Les relations internationales de l'université, pour l'organisation desquelles un service central bien constitué fait défaut, sont aussi un atout important. Elles sont étendues, diverses et correspondent à la qualité de ses travaux. Comme partout, il existe de nombreux accords institutionnels, destinés à promouvoir systématiquement les échanges et la coopération, mais un certain nombre de ces accords sont "vides". Beaucoup d'échanges sont liés à des relations personnelles entre professeurs. Au point que, par exemple, à l'UFR de Littérature française, qui a les effectifs les plus importants de l'université, il semble qu'aucun accord institutionnel formel n'ait été signé jusqu'à ce jour ; pourtant ses projets d'enseignement de synthèse sur la critique de la littérature conduisent cette UFR à rechercher avec l'extérieur des échanges et des concours d'expertises.

En matière d'échanges interuniversitaires, on doit toutefois noter qu'avec 426 étudiants étrangers accueillis à la Sorbonne en 1993-1994, dont 192 pour les programmes européens Erasmus et Tempus, et 128 étudiants français reçus à l'étranger, dont 108 dans le cadre d'Erasmus et Tempus, l'université est loin de figurer dans le peloton de tête des universités européennes qui s'efforcent "d'européaniser" leurs politiques, programmes et activités.

II - Le gouvernement de l'université

Les risques de fragmentation de l'université, dans une tradition qui laisse une grande indépendance aux enseignants et chercheurs et à leurs groupements, conduisent à des modes de gouvernement qui combinent une assez forte centralisation présidentielle avec une forte décentralisation des responsabilités scientifiques et d'enseignement : UFR, départements, écoles doctorales, programmes de DEA, CELSA...

1 - Les conseils

Le **Conseil d'administration** joue, efficacement semble-t-il, sans rhétorique abusive de ses membres, et dans un temps raisonnable (3 à 5 heures, 7 à 9 fois par an), son rôle traditionnel et statutaire de décision et d'information. L'assiduité y est très convenable (une quarantaine de membres environ). Certaines des nombreuses personnalités extérieures participent régulièrement et activement au Conseil. Les délibérations ne semblent guère comporter de discussions approfondies sur les politiques institutionnelles. La moitié environ des directeurs d'UFR sont membres du Conseil, mais tous peuvent y assister ainsi que les chargés de mission auprès du président.

Le **Conseil scientifique** évalue les organismes et projets, les propositions d'affectation des emplois et questions de personnel relevant de sa compétence, ainsi que l'allocation des fonds de recherche. En revanche, il ne semble pas y avoir de débat sur une politique générale de la recherche dans l'université, qui est largement déterminée par les politiques du Ministère, du CNRS et autres organismes extérieurs. En ce qui concerne les écoles doctorales, le Conseil n'analyse pas de façon systématique leur fonctionnement. Il paraît attentif à ce que les projets définis par quelques-unes d'entre elles prennent place dans les grandes orientations de la recherche à Paris IV (études classiques, prise en considération des grandes aires culturelles, analyse du monde contemporain). Mais la réalité de la recherche passe aussi par l'activité d'équipes qui poursuivent des objectifs distincts de ces grandes orientations, et qui peuvent préparer les orientations de demain. C'est ici que le Conseil scientifique estime avoir son rôle à jouer comme évaluateur de la qualité des recherches, de même qu'il insiste sur son intention de rechercher une définition de l'habilitation à diriger des recherches, actuellement encore laissée à l'arbitraire des différentes universités, question importante pour l'avenir de la recherche et le maintien de la qualité des recrutements. Ajoutons que, par le biais de la Commission du doctorat, le Conseil veille à la faisabilité des thèses et à leur niveau.

Le **CEVU** semble un peu marginal, les représentants étudiants eux-mêmes ne sont guère assidus à ses deux séances annuelles. La réforme du premier cycle, par exemple, n'y a pas été délibérée et les problèmes de coordination des enseignements (rationalisation des programmes, information des étudiants, tutorat, régime des examens, anonymat des copies, activités culturelles...) n'y seraient vus que superficiellement. Le président a récemment créé une "commission culturelle", avec des ressources pour soutenir les initiatives des associations. L'information des étudiants, malgré les efforts reconnus et innovateurs du SCUIO, et le souci des maîtres de conférences et chargés de travaux dirigés, comporte des lacunes et des déficiences. Dans le domaine social, le rôle du CEVU dépend largement des activités de la Commission sociale d'établissement, que certains délégués syndicaux espèrent bien d'ailleurs voir transformer sous peu en véritable comité technique paritaire. Le vœu exprimé est que l'université s'occupe plus activement de ses étudiants et de leur vie quotidienne.

2 - La présidence

Héritant, au moment de son élection en mai 1993, d'une situation administrative conflictuelle et très détériorée, le président a manifesté le souci de "prendre les choses en main". Il a progressivement renouvelé les titulaires des postes clés. La fermeture brutale du Grand Palais, à l'automne 1994, l'a contraint à traiter directement et en quelques jours, les problèmes de transfert des étudiants et de réorganisation des enseignements. Les mauvaises surprises de l'exécution du budget 1994 (la décision budgétaire modificatrice a fait apparaître un déficit inattendu de 3,9 MF) l'ont conduit aussi à réagir dans l'urgence.

Le président a pour principe d'opérer dans le cadre des structures de l'université en évitant d'intervenir dans les activités des organes décentralisés (UFR et autres organes scientifiques et d'enseignement). Très conscient de la fragmentation de Paris IV, il favorise les perspectives de coopération et d'actions coordonnées entre les UFR, lorsqu'elles se présentent bien. Cependant, il ne cherche pas à promouvoir des regroupements à priori logiques, mais que toutes les parties ne souhaiteraient pas. D'une façon générale, à la demande des responsables des UFR ou des écoles doctorales, qui ont un accès aisé auprès de lui, il s'efforce de régler rapidement les difficultés.

Il signe toutes les commandes - alors que les textes lui donnent la possibilité de déléguer comme il l'entend cette compétence -, supervise la politique générale des relations internationales, avec l'aide de ses chargés de mission par spécialité. A de rares exceptions près, il préside les trois conseils. Sa disponibilité et sa capacité d'écoute sont louées. Son dynamisme lui vaut confiance et gratitude, mais suscite aussi des frustrations.

Depuis un an, les présidents des universités du centre de Paris se rencontrent périodiquement pour examiner leurs problèmes de locaux ou tout problème d'intérêt commun, notamment dans les relations avec la Chancellerie.

3 - La déconcentration

En l'absence du Bureau prévu par les statuts, le Président, assisté par un chef de cabinet, travaille avec le secrétaire général, deux vice-présidents, dont l'un est vice-président du Conseil d'administration, et l'autre du Conseil scientifique, délégué à la recherche. En outre, il désigne quinze professeurs, chargés de mission : six suivent les relations internationales par aire culturelle (à l'exception de l'aire britannique directement suivie par le président et par l'UFR d'anglais) ; il y a en outre un délégué aux affaires financières, un délégué aux études, des délégués à la formation continue, à la formation continue des maîtres, à l'université inter-âges, un directeur du Service commun universitaire d'information et d'orientation, un chargé de mission pour les bibliothèques, et deux présidents de la commission des bourses et de la commission des doctorats. Chacun de ces chargés de mission assume ses responsabilités spécifiques tout en rendant compte directement au président, qui estime ainsi être informé de près sur le fonctionnement des services communs de l'université.

4 - La décentralisation

Les UFR sont autonomes, mais leurs intérêts communs sont examinés par le Comité des directeurs d'UFR. C'est au sein de cet organisme informel qu'est exercée la coordination la plus effective, pour préparer les décisions formelles des Conseils, touchant l'ensemble de l'université, y compris les allocations de ressources. Il est réuni par le président toutes les trois semaines environ, avec les vice-présidents et les chargés de mission. Il a, entre autres, envisagé la réforme du 1er cycle (à laquelle il a consacré neuf séances), la réorganisation des études, la recherche et les écoles doctorales, la politique des locaux. Évidemment, en son sein, chaque directeur ne perd pas de vue les intérêts spécifiques de son UFR et recherche, selon l'usage, des possibilités de coalitions utiles avec certains collègues. L'arbitrage du président est alors déterminant, mais nécessairement adapté aux rapports d'influence, car près de la moitié des directeurs d'UFR sont membres du Conseil d'administration.

Chaque UFR est largement autonome sur le plan pédagogique et scientifique ; mais les troisièmes cycles et la recherche sont gérés de façon distincte. Les budgets des UFR sont le plus souvent modiques, de 20 000 à 400 000 F.

L'administration des UFR est sommaire. Entre eux, les secrétariats d'UFR assurent une certaine coordination des détails. Dans chaque UFR, des maîtres de conférences, avec une décharge partielle de service, ont pour mission de coordonner la mise au point des programmes et horaires d'enseignement. Il revient au conseil d'UFR d'assurer la coordination formelle et la cohérence d'ensemble. Avec quatre réunions annuelles dont l'objet est d'entériner les révisions prévues, les possibilités d'un examen collectif approfondi des programmes sont limitées. Le "leadership" personnel du directeur d'UFR, avec son réseau informel, peut être un facteur décisif de changement, d'autant qu'il peut aisément entretenir le président de ses stratégies et possibilités.

Depuis 1990, il existe en outre 13 écoles doctorales qui regroupent 31 équipes associées au CNRS, 40 équipes d'accueil et 29 formations de DEA. Un certain nombre d'allocataires apportent un "sang neuf" et les nombreux étudiants inscrits en doctorat fournissent les équipes de recherche. Il n'y a guère de contrats de recherche avec l'extérieur, mais les enseignants participent activement à l'animation de centres de recherches extérieurs, par exemple ceux du ministère des Affaires étrangères. Il est vrai qu'à Paris les grandes administrations ont souvent leurs propres centres d'études. Mais en histoire, géographie, archéologie, histoire de l'art, la demande de contrats se manifesterait aujourd'hui avec force.

Chaque école doctorale a son directeur et son budget. Mais les ressources des DEA qui lui sont rattachés sont prédéterminées, si bien que le directeur de l'école ne dispose pas en propre de moyens importants. En outre, dans plusieurs écoles on trouve un responsable des DEA. Le rôle effectif des écoles doctorales paraît variable, selon leur plus ou moins grande homogénéité ou

diversité, et l'articulation entre l'activité au sein des DEA et des écoles mériterait une évaluation approfondie. Chaque DEA se voit attribuer des crédits souvent importants, largement utilisés pour des publications, colloques, missions. Le responsable des DEA, selon les écoles, peut jouer un rôle plus ou moins actif de coordination et de suivi. Mais le directeur de l'école est souvent réduit à tenir les papiers, recevant une fiche avec les affectations budgétaires aux différents centres et la réalité de certaines écoles doctorales reste à illustrer. On ne saurait oublier que les formations qu'elles rassemblent leur préexistaient : plusieurs de ces dernières optent aujourd'hui pour un rattachement différent de celui qu'elles avaient initialement choisi.

Il faut relever, enfin, l'importance de la commission du doctorat, qui, à l'échelon de l'université, et sous la présidence d'un chargé de mission, examine tous les projets de thèse en vue d'en assurer la qualité et le niveau. Elle fait rapport au Conseil scientifique.

III- Conclusions

On peut supposer que les réformes urgentes actuellement engagées et dont la réalisation demande du temps, donneront aux dirigeants de l'université, à tous les niveaux, plus de disponibilité pour approfondir l'analyse critique et prospective de leurs objectifs, modes d'organisation, critères de qualité et résultats. Sans doute l'instauration d'une pratique courante d'audit interne de la qualité, dans toutes les activités, permettrait-elle d'encadrer utilement cette "critique". L'université en tirerait légitimement des leçons du point de vue de la hiérarchie de ses objectifs, de la restructuration des activités et méthodes, de la redistribution des ressources. La pratique d'auto-évaluation contribuerait à faire évoluer les normes internes. La démographie actuelle du corps enseignant conduit à un renouvellement important et impose donc des choix stratégiques.

Malgré la forte conscience collective de son histoire, de son immuable mission humaniste fortement proclamée, et de son identité, Paris IV doit faire face à de graves facteurs de fragmentation et à des difficultés de communication et de coopération. Sous la pression des besoins, l'université s'engage de plus en plus dans des programmes pluridisciplinaires, qui combinent des formations de base et des formations appliquées. Les débats sur la place de l'humanisme dans nos sociétés et dans d'autres cultures de notre monde font appel à des disciplines et points de vue divers.

En bref, il faut définir et conduire des politiques institutionnelles de long terme qui, sans compromettre l'autonomie des différentes composantes de l'université, les aident à exprimer leur créativité et à la mettre en oeuvre au service d'un plus grand nombre d'étudiants.

Le gouvernement de Paris IV doit résoudre plusieurs contradictions : forte décentralisation au bénéfice des composantes qui ne se traduit pas par une redistribution des moyens ; centralisation du pouvoir qui ne s'appuie pas sur un dispositif administratif véritablement constitué ; nécessaire prise en considération des besoins alors que le système d'information et de communication reste inexistant ou défaillant et que les processus internes d'évaluation demeurent embryonnaires ; insuffisance, enfin, d'une politique de ressources humaines alors qu'elle est indispensable pour permettre à l'institution d'atteindre ses objectifs.

Aucune stratégie d'ensemble n'est explicitée ni à fortiori discutée. Le projet de contrat d'établissement - qui n'a pas été précédé d'un projet d'établissement - n'avait pas été soumis au Conseil d'administration fin juin 1995. Ni l'université ni le Ministère ne paraissent avoir voulu saisir, du moins jusqu'à présent, cette occasion pour identifier les problèmes dont les solutions dicteront l'avenir de Paris IV.

L'université de Paris-Sorbonne Paris - IV

La gestion

Dans la présentation adressée au Comité pour préparer l'évaluation, le président de l'université suggérait que le handicap de Paris IV consistait "dans les retards pris dans l'évolution de la gestion - notamment par rapport à la mise en place de la télématique et de l'informatique - et dans des difficultés matérielles évidentes". Il soulignait la pauvreté bien connue des universités littéraires, la dispersion des locaux, l'absence d'efforts de gestion des années précédentes. Ce que le Comité a perçu renforce ce point de vue, et si ce n'était le dévouement d'un personnel administratif qui donne l'impression de s'acquitter de sa mission du mieux possible dans cette vieille maison, les carences constatées terniraient fortement la réputation de Paris IV.

I - L'université subit le poids de facteurs qui expliquent des archaïsmes de gestion

Une meilleure organisation des structures de l'université et une rationalisation des procédures permettraient certainement d'améliorer la connaissance que l'université peut - et devrait - avoir de son fonctionnement. Mais il lui sera beaucoup plus difficile de surmonter le handicap que représentent les conditions matérielles de ses implantations.

1 - La situation matérielle

La dispersion des sites a été évoquée dans la présentation générale : Paris IV ne compte pas moins de douze implantations, dont deux en dehors de Paris - le CELSA à Neuilly et le château de Morigny près d'Étampes. Cet éclatement réduit la souplesse d'utilisation des locaux et conduit à des besoins plus importants pour un même volume global d'enseignements. En outre, il complique la réalisation des emplois du temps, les étudiants, voire les enseignants, devant se déplacer d'un site à l'autre.

Dans le cas de Paris IV, la dispersion se double d'une insuffisance notoire des surfaces, relevée par les experts pratiquement dans chacune des composantes. Certains travaux dirigés rassemblent plus de 100 étudiants réellement présents... dans des salles où ils ne peuvent tous être assis ! Mais les groupes importants ne peuvent pas être dédoublés faute de salles pour les héberger. Il est fréquent que les bibliothèques accueillent des travaux dirigés, dans des conditions doublement critiquables : elles sont mal adaptées à cette activité et fermées pendant ce temps aux étudiants qui auraient besoin de documentation. Faute de place, il arrive même que des outils informatiques restent en caisse. Les bureaux sont rares et les enseignants doivent se les partager ; souvent, il n'en existe aucun pour les maîtres de conférences. Ces conditions matérielles ne facilitent pas les contacts entre enseignants et étudiants.

Compte tenu des retards accumulés, les dépenses annuelles d'équipement consacrées à l'entretien des locaux, notamment en matière de sécurité, augmentent fortement (de 6 MF à 12 MF entre 1991 et 1993) au point de dépasser les dotations ministérielles reçues, sans qu'il en résulte un changement significatif des conditions matérielles pour les étudiants et pour les enseignants.

Cette situation qui déroute - le mot est sans doute faible - des visiteurs étrangers, trouvera une "soupape de décompression" avec la nouvelle implantation de l'université, boulevard Malesherbes, qui permettra des réaffectations, mais ne résoudra pas pour autant les problèmes que posent l'exiguïté des salles existantes, l'insalubrité de certains locaux, l'inadaptation à l'installation de moyens informatiques en réseau... L'immeuble du boulevard Malesherbes, acquis par l'Etat pour 220 MF, apporte 13 000 m², dont 6 500 m² utiles, en complément des 45 000 m² existants. Des aménagements immédiats ont porté sur des amphithéâtres, des salles de TD, une salle de soutenance de thèses. Un concours d'architectes a été lancé pour les travaux de mise en conformité avec les règlements de sécurité et l'aménagement des surfaces disponibles restantes. Le projet est évalué à 85 MF. Pour la première tranche, la Ville de Paris apporte 40 MF et l'université 1,5 MF. Le financement de la seconde tranche n'est pas encore défini.

Le Comité a nettement ressenti, s'agissant du transfert à Malesherbes, les contradictions entre le regret des enseignants (et des étudiants) de Paris IV de ne pas bénéficier de meilleures conditions d'hébergement, et la difficulté, voire le refus, d'envisager quelque localisation que ce soit hors du lieu prestigieux où ils se trouvent.

Paris IV a reçu en 1977 sous forme de legs le château de Morigny, situé près d'Étampes. Il a fallu réaliser un certain nombre de travaux de restauration pour le rendre apte à accueillir des séminaires de formation. Un emprunt a été contracté à cet effet, dont le remboursement représente 1 million de francs par an jusqu'en 1996. La gestion de l'hôtellerie - 17 chambres seulement sont utilisables - nécessitait 7 personnes, soit un coût de 1,07 MF par an, auxquels s'ajoutaient 430 KF de dépenses d'exploitation. Alors que le montant total des charges s'élevait à 2,5 MF, les recettes n'atteignaient que 237 000 F. Enfin, il aurait fallu engager 700 000 F de travaux supplémentaires pour mettre en conformité la chaufferie. Faute de parvenir à louer le château à une grande entreprise publique qui s'y était intéressée, le Président a donc pris la seule décision qui s'imposait : l'exploitation a été arrêtée.

2 - Le mode d'organisation

La gestion de l'université est centralisée pour ce qui est de la gestion des moyens et de la gestion administrative des étudiants ; elle est décentralisée pour la pédagogie, au niveau des UFR. Cette situation n'est pas inédite. Elle traduit vraisemblablement une double volonté : celle du président de reprendre et de maîtriser une gestion qui a fait défaut pendant plus de dix ans, celle des enseignants de préserver l'autonomie qui était la leur dans ce contexte et qui est inscrite dans les statuts même de l'université (article 6 - cf. p.30).

Au demeurant, l'autonomie pédagogique des UFR est évidemment souhaitable, dans un cadre transparent et cohérent. Mais, à Paris IV, le système de gestion était jusqu'à présent insuffisamment efficient pour permettre cette transparence. Que l'on prenne l'exemple des inscriptions d'étudiants, centralisées pour l'inscription administrative, décentralisées dans les UFR pour les inscriptions pédagogiques, ou celui des déclarations de service des enseignants, il n'y a pas de transmission automatique des informations entre services centraux et composantes.

En outre, autonomie pédagogique ne veut pas dire indépendance des composantes ni individualisme des enseignants. Certains pourtant, considérant les relations internationales comme leur domaine réservé, ont estimé ne pas avoir à répondre à la demande du président de l'université relative aux conventions passées avec des établissements étrangers.

3 - Les retards pris par l'université

Concernant son organisation administrative, l'université n'a pas été en mesure, à l'origine de l'évaluation, de fournir au Comité un véritable organigramme. La présentation faite se résume à la distinction entre l'administration centrale, divisée entre Secrétariat général et Agence comptable, et les services extérieurs (UFR et centres extérieurs). Le Secrétariat général ne comporte qu'une division "scolarité et vie de l'étudiant" dont le responsable a sous ses ordres plusieurs chefs de services. "Plusieurs services communs relèvent directement du Secrétariat général : informatique, audiovisuel, intérieur, reprographie, atelier. Il y a également deux autres services : le service des affaires générales et de la documentation administrative et le bureau en charge des cours et conférences".

Alors que cette université vient de procéder au remplacement des titulaires des postes clés de son administration, l'absence d'un organigramme clair, c'est-à-dire d'une répartition des responsabilités entre les services, s'explique mal et risque de rendre plus difficile les évolutions souhaitées par le Président, qui avait parfaitement identifié les efforts de gestion nécessaires. Il y a pourtant un travail considérable à accomplir pour mettre en place une véritable gestion de la

scolarité des étudiants (inscriptions, examens, diplômes, suivi) et une gestion comptable et financière digne de ce nom.

La mise en place de l'organigramme, conjointement à l'arrivée de nouveaux responsables, aurait clarifié l'articulation de leurs missions avec celles que le Président confie aux dix-sept enseignants chargés de mission qui, par tradition, dirigent les différents services de l'université. Le Président a apparemment maintenu un système fondé sur la répartition des responsabilités au bénéfice des enseignants chercheurs. Le projet d'organigramme qui accompagne le projet de contrat d'établissement, dont le Comité n'a eu connaissance qu'en juin 1995, n'éclaire pas totalement ces questions.

Le retard dans l'informatisation rend jusqu'à présent quasiment impossible la centralisation des informations de gestion disponibles dans les différents services. Actuellement les seules tâches de scolarité informatisées sont : les inscriptions administratives, les inscriptions aux examens (au prix d'une ressaisie manuelle par le service des examens), les attestations.

L'analyse de la situation, conduite par le nouveau chef du service informatique, a abouti à l'adoption par le Conseil d'administration de l'université, en mai 1995, des principes d'organisation informatique ; il reste à en élaborer le schéma détaillé. Depuis l'origine de l'évaluation, l'aide informatisée à la délivrance des attestations de diplômes est devenue opérationnelle (octobre 1994). En octobre 1995, les validations d'acquis établies sur imprimés seront saisies avec effet rétroactif. A partir de 1995-1996, la saisie aura lieu en temps réel. Dans l'attente de la mise en réseau, la transmission des résultats est expérimentée sur disquettes à compter de juin 1995.

On ne peut qu'être étonné d'un aussi faible niveau d'utilisation de l'informatique dans une université de cette taille et située au coeur de Paris. L'incompétence des précédentes équipes chargées de l'informatique ne semble pas une explication suffisante. On est conduit à se demander si la volonté politique de voir clair dans la gestion de l'université n'aurait pas fait défaut. Aujourd'hui, cette volonté est enfin affichée.

II - Les effets négatifs de la sous-administration sur le fonctionnement général de l'université

Une organisation insuffisamment formalisée, des moyens de gestion non modernisés, dans des locaux insuffisants, vétustes et dispersés : tous ces éléments ne peuvent jouer que de manière négative sur le fonctionnement de l'université.

1 - La gestion comptable et financière

L'examen des recettes et des dépenses donne plusieurs informations intéressantes.

- Globalement, les ressources retracées au compte financier de l'université (hors le CELSA¹ et la Bibliothèque d'art et d'archéologie²), sont passées de 59,2 MF en 1991 à 70,5 MF en 1993, soit une progression de 15 %. De leur côté, les dépenses ont crû de 56,7 MF à 71,1 MF, soit de 25,4 %.

- La structure des recettes montre que les ressources en provenance des subventions représentent 43 % des ressources totales en 1991 (45 % en 1993), la subvention du chapitre 36-11 progresse de 20,1 % entre 1991 et 1993, la subvention de recherche progresse de 48,3 % et les subventions d'équipement de 19,5 %. Globalement les subventions du MEN progressent de 17,6 %. Il faut observer aussi que si la somme

¹ 19 MF de recettes et 17,5 MF de dépenses en 1993

² 7,6 MF de recettes et 6,8 MF de dépenses en 1993

des subventions des collectivités territoriales (Région et Ville de Paris) reste globalement du même montant, elles connaissent chacune des variations annuelles considérables qui se compensent toutefois (pour la région, 858 KF en 1991, 1 747 KF en 1992 et 691 KF en 1993 ; pour la commune, 1 137 KF en 1991, 350 KF en 1992, 1 069 KF en 1993). Il paraît difficile de prévoir de telles variations lors de la confection du budget.

- Concernant les ressources propres qui représentent 57 % des ressources totales en 1991 (55 % en 1993), les droits d'inscription (y compris droits de bibliothèque) progressent de 13,2 % entre 1991 et 1993 (de 10,8 MF à 12,2 MF) mais ne représentent plus que 42 % des ressources propres en 1993 contre 47 % en 1991, alors que les autres droits facultatifs diminuent de moitié (de 4,4 MF à 2,2 MF).
- Ce sont les ressources de la formation continue (variables toutefois, de 9 à 7 % des ressources propres) et celles de l'université inter-âges (de 17 à 20 % des ressources propres) qui constituent le gros des ressources propres. Il faut noter que l'université perçoit des ressources non négligeables (10 %) au titre des prestations de service (locations, publications). La taxe d'apprentissage est, elle, négligeable du fait de la nature disciplinaire des diplômes délivrés par l'université qui "n'intéresse" pas les entreprises ; il en va de même pour les contrats de recherche.
- Les autres produits de gestion courante recouvrent en fait une part très importante de reversements internes entre les composantes (79 % des autres produits de gestion courante en 1993).
- Du côté des dépenses, on observe que les dépenses d'équipement sont de deux ordres : des dépenses de maintenance des bâtiments (en 1991 et 1992 respectivement 5,7 MF et 8,6 MF) et de matériel informatique (3,8 MF en 1991, 5,6 MF en 1992 et 3,3 MF en 1993).
- Pour les dépenses de fonctionnement, il faut noter :
 - . la croissance des frais de déplacement, respectivement de 876 KF en 1990, 1 225 KF en 1992 et 2 093 KF en 1993, soit de 238 % en quatre exercices en particulier pour les déplacements des personnalités extérieures (368 % dans la même période) ;
 - . la croissance des frais postaux, 157 % entre 1990 et 1993 ;
 - . la décroissance relative des charges de personnel (de 42 % des dépenses de cette nature en 1991 à 37 % en 1993) ;
 - . la croissance fictive des autres dépenses de gestion courante dues à la croissance des prestations internes entre composantes (830 KF en 1991, 4 081 KF en 1992, 3 435 KF en 1993) ;

Au-delà de ces chiffres qui n'ont de valeur que descriptive, il faut aussi chercher à apprécier la place accordée à la gestion comptable et financière dans la politique d'ensemble de l'établissement.

L'ampleur et l'acuité des besoins de l'université sont, en effet, frappantes. La vétusté, l'inconfort et l'insécurité des locaux appellent des travaux importants et coûteux. L'archaïsme de la gestion, où l'informatique ne s'est introduite que de façon limitée, désordonnée et mal maîtrisée, impose un plan d'ensemble d'équipement. L'accueil et l'information des étudiants, défailants, supposent une réorganisation et donc des moyens. La situation et l'emploi des IATOS, enfin, doivent conduire à mieux les former, ce qui a un prix.

Ces difficultés n'ont pas incité l'université à agir pour les surmonter : elle paraissait au contraire paralysée par une adversité présentée comme un destin. Jusqu'en 1994, date où l'évaluation a été entreprise, budget et compte financier ne pouvaient aucunement être considérés comme les instruments de connaissance et d'action dont Paris IV aurait dû impérativement s'être dotée pour faire face à une situation qui préjudiciait à son bon fonctionnement.

Deux défauts appelaient particulièrement l'attention :

- le budget de 1994 avait été voté dans l'ignorance complète de la situation financière de l'établissement ;
- cette inconnue provenait du grand désordre qui régnait sur l'état exact des recettes et des dépenses dont un nombre excessif figurait dans des comptes d'attente. En outre, de trop nombreuses opérations étaient suivies, au-delà de ce que la réglementation impose, comme des ressources affectées.

Imputables en grande partie à l'incompétence de l'agent comptable et à l'insouciance des prédécesseurs du président en fonction depuis le milieu de l'année 1993, ces défaillances ont été redressées dès la fin de 1994 et l'université dispose à présent d'une connaissance incontestablement meilleure de l'état de ses finances. Mieux encore, elle semble désormais à même de recueillir des informations assez rapidement pour produire un tableau de bord mensuel de la situation de l'ensemble qu'elle constitue et de chacune de ses composantes.

Pourtant, de nécessaires progrès sont encore possibles dans plusieurs domaines :

- La situation patrimoniale n'est toujours pas bien connue ; ainsi, l'état de l'actif fait défaut. En dépit de l'importance des acquisitions, en particulier pour ce qui concerne le matériel informatique, des listes d'immobilisations ne sont pas tenues et l'inventaire est inexistant.

- L'université gère ses moyens de façon centralisée et les budgets des UFR ne retracent qu'une fraction très modeste de l'ensemble des dépenses. Si l'on se rapporte au compte financier de 1994 qui fait apparaître un montant total de 76,7 MF, les UFR et composantes ne représentent, avec 4,6 MF, qu'une proportion de 6 % du total, à égalité à peu près avec les écoles doctorales (5,2 MF, soit 6,9 %). En soi, un tel mode d'organisation qui conduit à n'inscrire aux budgets des UFR que les crédits relatifs au fonctionnement de la formation initiale, hormis les heures complémentaires, n'est pas à rejeter. Il peut permettre, en effet, parce qu'il évite leur dispersion, d'utiliser au mieux des ressources globalement restreintes. Mais il rend encore plus indispensable une discussion collégiale sur la stratégie de l'université en matière de dépenses collectives. A cet égard, la création récente d'un comité financier chargé d'examiner les propositions des UFR est un pas positif sur cette voie. Il suppose aussi que les services généraux gèrent de façon compétente les moyens qui leur sont attribués. Naguère, cette condition n'était pas remplie. Elle a désormais de meilleures chances de l'être à l'avenir.

- Tout ce qui peut renforcer le caractère réaliste des prévisions budgétaires doit être recherché. On est, en effet, frappé de mesurer l'écart croissant qui sépare les données inscrites au budget et celles que retrace le compte financier après l'exécution des opérations.

	1991	1992	1993
Budget initial*			
- Recettes et dépenses	55,5	60,6	59,7
Compte financier*			
- Recettes	59,2	66,5	70,5
- Dépenses	56,7	68,6	71,1
Écart entre les réalisations et les prévisions			
- Recettes	+ 3,7	+ 5,9	+ 10,8
- Dépenses	+ 1,2	+ 8	+ 11,4

*En millions de francs

En 1993, les réalisations dépassent d'environ 1/5 les prévisions initiales, tant en recettes qu'en dépenses (18,1 % et 19,1 %). Cette infirmité croissante à inclure dans le budget des estimations réalistes n'est certes pas propre à Paris IV. Toutefois, dans le cas de cette université, elle a une portée particulière. En effet, si la sous-évaluation des recettes de fonctionnement résulte de l'aléa qui pèse sur la dotation en provenance de l'État, celle qui touche les dépenses d'investissement montre que l'établissement n'apprécie pas de façon rigoureuse l'effort qu'il doit faire dans ce domaine.

La notification tardive de la subvention de fonctionnement en provenance de l'État, l'incertitude qui pèse sur ses apports en matière d'investissement, les aléas, enfin, qui rendent incertaines les données relatives à la rentrée universitaire et les charges qui en découlent donnent à l'élaboration du budget le caractère d'un exercice difficile. Si la prudence doit inciter à minimiser

les recettes, il faut bien voir qu'elle a pour contrepartie, poussée qu'elle est jusqu'à l'extrême, de ne pas prendre en considération les données fournissant les enseignements tirés de l'exécution des recettes et des dépenses des exercices précédents. Puisque désormais l'université est mieux assurée de ceux-ci, elle devrait donner à ses prévisions initiales un caractère moins éloigné de la réalité. La portée et l'intérêt de la discussion budgétaire en seraient heureusement accrus.

Paris IV a fait l'effort de programmer, pour la période 1995-1998, dans un projet de contrat de développement quadriennal, la nature et le coût de l'effort à entreprendre pour surmonter le handicap de sa situation matérielle. Pour donner aux crédits qui lui seraient attribués le meilleur emploi possible, il lui faut encore perfectionner ses procédures et techniques budgétaires et comptables. Ce projet de contrat, à l'avenir encore incertain au moment de l'évaluation, chiffre l'effort global que l'État devrait entreprendre à 230,6 MF ; on sait qu'en 1994, les recettes globales de l'université ont été de 58,5 MF et que, sur cet ensemble, 45,5 MF provenaient de subventions, dont 8,9 MF pour la subvention d'investissement. On mesure ainsi l'écart considérable entre le besoin exprimé et les sommes accordées jusqu'à présent.

La mise en ordre de la situation comptable de l'université faisait apparaître à la clôture de l'exercice 1994 des reliquats très élevés qui atteignaient environ 37 MF pour l'ensemble de l'établissement, dont 12,7 MF pour les services généraux, 11,1 MF pour les écoles doctorales et 9 MF pour la formation permanente. L'importance de cette somme est, certes, imputable à la régularisation exceptionnelle pratiquée au cours de cet exercice. Néanmoins, ces disponibilités (qui traduisent à Paris IV, comme dans de nombreuses autres universités, une difficulté à dépenser les crédits dont elles disposent) ne sont pas à la mesure des charges que Paris IV a recensées. Seul un arbitrage du Ministère permettra d'arrêter un programme sur la base duquel des budgets adaptés pourront être élaborés.

2 - Le service des enseignants

En début d'année, chaque UFR établit une prévision des besoins d'enseignement, sur la base de 90% des effectifs inscrits l'année précédente et en tenant compte des emplois vacants et des heures complémentaires effectuées par les enseignants titulaires et les intervenants extérieurs. Cette prévision est transmise au niveau central de l'université pour discussion avec le Président. Compte tenu de la clôture tardive des inscriptions pédagogiques (20 décembre), la réalité des besoins n'est effectivement connue qu'au 15 janvier de l'année universitaire.

En mai, les enseignants réunis en sections ou sous-sections du CNU se répartissent les enseignements dans l'ordre du tableau, les professeurs assurant les cours et les maîtres de conférences les TD. Un maître de conférences de l'UFR a la charge (moyennant une décharge de service de 25 heures par an) de recueillir les projets d'horaires de tous ses collègues et de les mettre en forme en liaison avec les services administratifs de l'UFR et le service du planning de l'université. En septembre, 80% à 90% des emplois du temps des enseignants titulaires sont connus. Des ajustements sont possibles si les effectifs réels des étudiants sont supérieurs à la prévision ou si le rectorat impose des inscriptions : des groupes supplémentaires de travaux dirigés sont créés et, le plus souvent, confiés à des PRAG inscrits en thèse. Les cours commencent la troisième semaine d'octobre, les travaux dirigés la suivante.

Le contrôle des connaissances est organisé en liaison avec le service des examens, par un maître de conférences qui bénéficie d'une décharge de service ; il a la charge des procès-verbaux d'examen qui ne sont pas informatisés. Les enseignants participent aux surveillances des épreuves écrites d'examen, à concurrence de deux épreuves pour la session de juin et une pour septembre ; ils sont secondés par des intervenants extérieurs rémunérés qui ont coûté 1,8 MF à l'université en 1993.

Le directeur d'UFR signe la déclaration de service des enseignants qui comprend le numéro d'identification de l'UV, l'effectif des étudiants, les jours et horaires d'enseignement, le lieu, la nature (cours, TD, TP), le volume hebdomadaire théoriquement dispensé, le nombre des semaines d'enseignement, les enseignements dispensés dans d'autres UFR de Paris IV, ainsi que

dans le cadre de la formation continue et de l'université inter-âges. En pratique, les enseignants d'une UFR effectuent très peu d'heures d'enseignement dans les autres UFR.

Depuis 1990, une "enquête sur les services" croise les déclarations de service des enseignants et les déclarations faites, pour chaque unité de valeur, par les services administratifs de l'UFR. La cellule gestion dispose ainsi de toutes les informations nécessaires pour calculer les dépenses d'enseignement de l'université, d'une formation, d'une UFR, d'un cycle, d'une filière, en distinguant les heures statutaires des heures complémentaires, et en prenant en compte (ce qui est fort rare dans la gestion des universités) les enseignements peu nombreux dispensés en commun à des publics différents.

Avec ces données, l'université pourrait faire une analyse fine des répartitions de service par grade, par section du CNU et par cycle d'enseignement. Il apparaît que très peu d'enseignants effectuent des heures complémentaires au-delà de leurs obligations de service. En 1994-1995, trois enseignants seulement bénéficient d'une prime pédagogique alors que pour la même année, 63 nouvelles primes d'encadrement doctoral ont été allouées. Selon le président de l'université, un grand nombre de professeurs (140 ?) assureraient des cours en premier cycle et, en vertu d'une règle interne, un professeur n'enseignant pas dans les préparations aux concours devrait enseigner en 1er cycle.

Le service d'enseignement est déclaré en volume hebdomadaire et non en volume global (annuel ou semestriel). Avec ce mode de calcul, on perd la notion de volume d'enseignement délivré à un étudiant dans une matière ; or c'est ce volume-là qui est déclaré lors des demandes d'habilitation des diplômes nationaux ; et d'autre part, le nombre de semaines d'enseignement qui est théoriquement de 26, doit en réalité s'approcher plutôt de 25 semaines pour les enseignements magistraux et de 24 semaines pour les travaux dirigés.

Le rapport entre le nombre d'enseignants et le nombre d'étudiants (cf. p. 35) semble faire apparaître un relatif sous-encadrement de Paris IV par rapport à la moyenne des universités littéraires françaises. Encore faudrait-il disposer de chiffres fiables concernant les effectifs des enseignants et des étudiants et apprécier l'effet réel de l'"évaporation" des étudiants en 1er cycle, que l'université situe entre 40 et 60 %.

L'analyse des composantes fait d'ailleurs apparaître un "niveau d'encadrement suffisant", "un potentiel important", un "relatif sur-encadrement", à l'exception de l'UFR d'Italien et de roumain, de l'UFR d'Histoire de l'art et archéologie et du département LEA. Si donc l'université souffre d'insuffisance de moyens, ce n'est pas au personnel enseignant que ce constat paraît devoir s'appliquer. Est-elle, au demeurant, bien assurée désormais que tous les services statutaires sont bien effectués ?

3 - Les personnels IATOS

Il est peu question des IATOS dans l'analyse des UFR, ce qui laisse à penser qu'il n'y a pas véritablement de problème ou que la question est plutôt négligée dans les composantes. Toutefois, les UFR d'Histoire, d'Histoire de l'art et archéologie, de Géographie, d'Études germaniques, se plaignent de manquer de personnel IATOS. Cette insuffisance se traduit au CELSA par le fait que les 17 emplois statutaires sont complétés par 31 emplois (en équivalent temps plein) sur ressources propres.

Il semble juste de dire que, le plus souvent, les personnels IATOS de l'université s'acquittent fort consciencieusement de leurs tâches, dans des conditions matérielles (locaux et informatique) désastreuses. Mais comme dans un grand nombre d'universités, les obligations de service sont fixées en deçà des normes ministérielles : les agents effectuent 36 heures 30 par semaine et bénéficient annuellement de 55 jours ouvrables de congés.

Selon leurs représentants, pour qui l'attachement au lieu prestigieux dans lequel ils travaillent n'a d'égal que la vigueur avec laquelle ils se disputent entre obédiences syndicales

différentes, la politique de gestion des personnels est peu transparente et la formation continue manque. Cette politique réclamée depuis 1990 n'a pas été mise en oeuvre à ce jour, mais un audit administratif dont les résultats ont été rendus fin juin 1995 au Président, permet d'envisager l'élaboration d'un plan pluriannuel de formation des personnels.

4 - La gestion de la scolarité des étudiants

Elle est supportée par une division qui comprend cinq services :

- le service des inscriptions administratives et des transferts,
- le service de validation des diplômes français et étrangers,
- le service des bourses,
- le service des examens,
- le service des attestations.

Les **inscriptions administratives** sont centralisées et informatisées. Depuis la rentrée 1994-1995, elles peuvent être prises par Minitel pour les premières années de DEUG. Ce procédé, ayant été jugé satisfaisant, a été généralisé pour la rentrée 1995-1996.

Il existe deux documents, édités annuellement, indispensables pour la gestion de la scolarité : le répertoire de toutes les UV avec leur codification et le nom des enseignants ; le document décrivant l'organisation des études des 1er et 2ème cycles. Ce dernier contient les modalités d'inscription à toutes les formations préparant aux diplômes nationaux, le résumé des textes réglementaires sur les diplômes, la description des diplômes avec leurs UV, certificats, choix d'options, pré-requis, conditions d'équivalence... Ces documents comportent une masse d'informations telle qu'elle pose des problèmes de mise à jour (le Comité n'a disposé que des documents de l'année universitaire précédente).

Les **inscriptions pédagogiques** sont effectuées au niveau des UFR. Vu le nombre des structures (16 UFR, 2 départements, 1 institut, 13 écoles doctorales) et surtout des unités pédagogiques (960 unités de valeur au niveau du DEUG, 300 certificats au niveau de la licence et 200 à celui de la maîtrise), la dichotomie entre inscription administrative et inscription pédagogique est la seule organisation possible en l'état actuel de l'informatisation.

En début d'année universitaire, des réunions d'information générale au sein de chaque UFR, par année d'études, par diplôme, et parfois par cours, sont tenues par les enseignants et portent sur l'organisation des enseignements, les horaires, les formalités d'inscription. C'est l'occasion d'exposer les emplois du temps des travaux dirigés proposés aux étudiants qui doivent combiner leurs créneaux horaires en fonction des différentes UV qu'ils choisiront.

Les étudiants ont ensuite à s'inscrire aux différentes UV, certificats et TD, éventuellement dans des UFR différentes (l'UFR de la discipline principale et les UFR de disciplines complémentaires). Leur inscription dans un groupe de TD à un horaire déterminé est possible dans la limite de l'effectif prévu, faute de quoi ils doivent choisir un autre groupe de TD et un autre horaire.

L'**information des étudiants** malgré son volume, est notoirement insuffisante. Elle repose sur des fascicules nombreux et divers, d'un niveau très inégal, rarement complets (c'est le cas toutefois pour la musique et la musicologie). Tantôt c'est un contenu d'enseignement qui manque, tantôt la localisation des cours, tantôt les modalités du contrôle des connaissances... Sur les 18 livrets qui ont été remis au Comité, un seul concernait l'année en cours, les autres remontaient à l'exercice précédent. La présentation n'est pas harmonisée. Le contenu concerne dans certaines UFR la totalité des formations, dans d'autres seulement un cycle, ou certaines UV d'un cycle. La durée totale de chaque enseignement n'est pas indiquée, mais seulement son volume horaire hebdomadaire.

Le caractère disparate et les lacunes de l'information donnée aux étudiants, l'absence de modalités de réorientation au cours de la première année sont sans doute des causes non

négligeables de la disparition d'un certain nombre d'étudiants inscrits en 1ère année de DEUG, avant la passage des examens de juin ; selon les filières, cette "évaporation" peut atteindre 40 à 60 %... Le Comité a noté avec surprise que ce problème n'est pas abordé dans le projet de contrat d'établissement en cours de négociation.

L'**organisation des examens** relève d'un service central de l'université. Depuis 1989, il n'y a plus d'inscription spécifique aux examens : celle-ci se fait automatiquement avec l'inscription pédagogique, ce qui a le mérite de simplifier les tâches administratives mais entraîne un sous-emploi des salles réservées pour les examens, du fait du taux élevé d'étudiants qui ne s'y présentent pas. Courant janvier, les UFR transmettent, sur support papier, la liste des étudiants inscrits dans chaque UV ; la saisie informatique est effectuée dans le service central.

Du fait de l'émiettement des enseignements (852 unités en 1991-1992), la multiplicité des choix possibles provoque des incompatibilités très nombreuses pour le passage des examens (jusqu'à 287 dans le cas d'une UV !). Ces incompatibilités sont traitées informatiquement et retraitées manuellement pour les cas marginaux. A la session de juin, il y a quelque 520 épreuves écrites, réparties sur 4 semaines, commençant la quatrième semaine de mai.

La répartition des 852 UV par discipline et par cycle laisse perplexe : dans certains cas, comme en Histoire, Histoire de l'art ou Géographie, le nombre des enseignements offert va croissant du 1er au 3ème cycle ; dans d'autres, en Anglais par exemple, il est constant ; enfin il est décroissant en Lettres classiques, Philosophie et dans la plupart des langues vivantes. Quelle logique y a-t-il à ces multiplications d'enseignements ? Il serait intéressant de pouvoir mettre en regard les emplois d'enseignants par spécialité et les effectifs étudiants par discipline et par cycle.

Pour ce qui concerne les **résultats aux examens**, il y a peu de documents exploitables : dans le dossier préparé par l'université, le tableau des résultats au DEUG portant sur 3935 premières inscriptions faisait état d'un taux de réussite de 10,6% hors CELSA (ce dernier affiche en effet un taux de réussite de 74,8% sur la même base) porté à 21,3% pour les inscrits en licence et licence dite conditionnelle (10 UV obtenues sur les 12 nécessaires).

A la demande insistante de l'expert, l'université a produit un épais document édité en décembre 1994 et répertoriant les statistiques des résultats aux examens pour l'année 1993-1994 (pour les sessions de juin et septembre, inscrits, présents, reçus aux 803 UV). Ce document donne également la distribution du nombre des UV obtenues, pour chacun des DEUG, par les étudiants inscrits pour la première fois ; par ceux inscrits pour la deuxième fois ; les mêmes distributions du nombre d'UV obtenues par les étudiants inscrits pour la première et la seconde fois, suivant leur série de baccalauréat.

Ces résultats ne sont pas encore exploités par l'université. Ce sont des taux bruts de succès, calculés sur des flux d'inscrits par session ou par année, et à partir desquels il est difficile de se faire une idée précise des taux de succès réels. Avec une organisation en UV, du fait de la multiplicité des cursus possibles, il est très difficile de procéder à une analyse de cohorte, même avec un système informatisé.

En matière de **transferts**, le nombre des dossiers d'équivalence et de validation d'acquis acceptés en 1992-1993 est le suivant :

	Français	Étrangers	Total
1er cycle	833	222	1055
Licence	1 543	323	1866
Maîtrise	42	191	233
Classes préparatoires	1600		1600
Total	4018	736	5051

Il aurait été intéressant de pouvoir rapprocher ces chiffres des demandes formulées pour mesurer l'attractivité de Paris IV et la sélectivité des commissions suivant les cycles. En maîtrise, la faible demande des étudiants français pourrait s'expliquer par le fait que les étudiants préfèrent engager un mémoire avec un enseignant qu'ils connaissent. Il faut noter la proportion importante d'étudiants étrangers acceptés qui ne se présentent pas (297 sur les 514 dossiers acceptés en 2ème cycle, soit près de 60%). Les étudiants de classes préparatoires totalisent 40 % des dossiers acceptés, sans que soit précisé le niveau auquel il sont admis.

5 - L'action culturelle et la politique sociale

Par l'ampleur de l'attribution des aides accordées, Paris IV développe "une politique sociale marquée", affirme le CROUS de Paris dans son rapport du 17 septembre 1994.

Le Fonds d'Amélioration de la Vie Étudiante, géré par la trésorerie de la scolarité dans le cadre de ses attributions relatives à la vie de l'étudiant, est utilisé pour 25 % seulement dans le cadre l'action culturelle et pour 75 % dans celui de l'action sociale.

En nombre d'étudiants concernés, cela se traduit pour l'année en cours par :

- 135 étudiants aidés au titre de l'action culturelle ;
- 146 étudiants aidés au titre de l'aide à la mobilité ;
- 326 étudiants aidés au titre de l'action sociale ;
- 2 382 exonérations de droits d'inscription, soit 9,26 % des inscriptions administratives.

En outre, une aide à la saisie des demandes de bourses (mise à disposition de matériels et de personnels du service des bourses) sur le serveur télématique du Rectorat a concerné 730 étudiants.

Une brochure récapitulant les aides octroyées au titre de l'action culturelle et sociale est distribuée à tous les étudiants lors de leurs inscriptions administratives.

Enfin, l'action en faveur des handicapés, limitée à une prise en charge administrative des étudiants et au recrutement d'assistants lors des partiels et des examens, s'oriente vers la création d'un tutorat spécifique, prévu dans le projet de contrat d'établissement.

III - Conclusion

L'archaïsme et les faibles performances résultant des retards, des inerties, voire des complaisances accumulées, que le Président avait dénoncées à l'origine de l'évaluation, sont en passe d'être surmontés. La nouvelle équipe administrative mise en place s'attache à réformer la gestion de l'université. Mais les progrès qui commencent à être visibles, et qui sont indiscutablement soutenus par une volonté constante de la présidence, pourraient pourtant voir leurs effets réduits si deux obstacles subsistaient. D'un côté, la distribution des locaux impose non des aménagements mais une réorganisation d'ensemble dans laquelle Paris IV n'est pas seule en cause. D'un autre côté, si les choix politiques que l'université doit faire ne sont pas débattus ni décidés de façon collective et si continuent à prédominer particularisme et individualisme, son administration et sa gestion, même si elles sont améliorées, risquent bien de rester éloignées de la force collégiale qui doit les soutenir et les animer.

L'université de Paris-Sorbonne Paris - IV

Les services communs

I - Les bibliothèques

Paris IV, comme les autres universités du centre de Paris, dispose d'un ensemble de ressources documentaires très important, d'une richesse considérable, mais ses bibliothèques sont dans un état varié, pour ne pas dire contrasté. La dispersion des implantations ainsi que la diversité de statut et de fonctionnement de ces bibliothèques interdisent toute référence à un modèle qui a pourtant largement montré son intérêt et son efficacité chez nos voisins européens : celui de la bibliothèque de campus, couvrant les besoins de tous les usagers, des étudiants de 1er cycle jusqu'aux chercheurs, dans les différentes disciplines.

Sur le plan institutionnel, le cadre est fourni par le décret n° 91.321 du 27 mars 1991 sur les services de documentation des universités des académies de Paris, Créteil et Versailles : chaque université doit mettre en place un service commun de la documentation (SCD) qui a pour mission de définir et mettre en œuvre la politique documentaire en s'appuyant à la fois sur les bibliothèques intégrées (les sections de la bibliothèque universitaire (BU) et les bibliothèques d'UFR qui le souhaitent) et les bibliothèques simplement associées (toutes les autres unités documentaires de l'université). A Paris IV, l'application du décret est en panne : les statuts du service ont été élaborés et votés par le Conseil d'administration de l'université, mais les structures prévues, notamment le Conseil de la documentation, n'ont pas été mises en place, dans l'attente d'un remaniement du décret annoncé par le Ministère.

En outre, chaque université peut être université de rattachement pour un ou plusieurs services interétablissements de coopération documentaire (SICD), c'est-à-dire les bibliothèques interuniversitaires (BIU) créées par convention entre plusieurs universités : ainsi, Paris IV est université de rattachement pour la bibliothèque d'Art et d'Archéologie (commune à Paris I et Paris IV), et co-contractante pour la bibliothèque de la Sorbonne (rattachée à Paris I et commune à Paris I, Paris III, Paris IV, Paris V et Paris VII) et pour la bibliothèque Sainte-Geneviève (rattachée à Paris III et commune à Paris I, Paris III, Paris IV et Paris VII).

En fait, les bibliothèques de Paris IV sont organisées selon trois catégories :

- les sections de la bibliothèque universitaire, auxquelles se limite actuellement le SCD ;
- les bibliothèques d'UFR, d'instituts et de départements (on en compte près de cinquante) ;
- la bibliothèque d'Art et d'Archéologie, bibliothèque interuniversitaire.

1 - La BU de Paris IV

Créée en 1979, la BU comprend trois sections : l'une à Clignancourt, l'autre au Grand-Palais et, depuis 1993, une section de niveau recherche à la Sorbonne.

La **section de Clignancourt** contient la documentation du 1er cycle correspondant aux enseignements dispensés dans ce Centre. Les locaux sont très exigus : avec 840 m² et 175 places assises, la section présente des ratios désastreux de 0,14 m² par étudiant et d'une place pour 33 étudiants (les normes et recommandations nationales varient de 1 à 1,5 m² par étudiant, et d'une place assise pour 5 à 10 étudiants). De surcroît, ces locaux sont mal conçus : l'absence de circulation interne entre les salles crée une complexité de fonctionnement pour le public et une charge accrue pour le personnel. Dans ces conditions, la sécurité (magasins en compactus au sous-sol notamment) peut poser des problèmes.

La **section du Grand-Palais** constitue un ensemble cohérent (du 1er au 3ème cycle, plus la recherche) pour les disciplines enseignées sur le site. Elle abrite de surcroît les bibliothèques des UFR d'études germaniques, slaves, d'italien et de roumain, soit un enrichissement de 60 000 volumes environ. Ces collections demeurent distinctes mais sont rangées dans la même salle, et signalées dans le même réseau de catalogage que la BU (Sibil). Le personnel de ces BUFR reste lui aussi distinct, mais coopère très largement avec celui de la BU, notamment pour les acquisitions. Si cette organisation paraît appréciée des étudiants et des enseignants, la capacité d'accueil globale est là encore insuffisante : 0,45 m² par étudiant et une place assise pour 13 étudiants.

Les locaux sont vétustes et mal organisés : les services intérieurs sont asphyxiés (3 à 5 personnes par bureau, dont un sans fenêtre ni ventilation) et mal reliés au reste de la bibliothèque. La direction de la BU et les services centraux sont également logés dans cette section, ce qui aggrave la saturation des bureaux et constitue par ailleurs un frein à des relations faciles et fréquentes avec la présidence et l'administration de l'université. Les magasins sont disséminés, éloignés de la salle de lecture et constituent pour l'observateur étranger une vision de cauchemar qui ne semble plus troubler le personnel : piles instables de livres à plus de 4 mètres de haut, circulation entravée par des caisses, murs lépreux... Dans la salle de lecture, des efforts de modernisation ont été menés depuis quelques années : mise en libre accès des collections, postes de CD-ROM, accès informatisé au catalogue, qui ne parviennent pourtant pas à casser l'image sombre et vieillotte de la salle. Il est certes justifié de ne pas procéder à des investissements dans des locaux qui doivent être abandonnés à court terme ; il est triste de voir des étudiants se satisfaire apparemment d'un environnement aussi médiocre.

Assez peu d'informations ont pu être obtenues sur le projet de **Malesherbes** lors de l'expertise, dans la mesure où toutes les décisions n'étaient pas prises, semble-t-il, à cette date. Le projet en est aujourd'hui au stade de l'avant projet détaillé. La bibliothèque sera sur un seul niveau de 2 360 m² en rez-de-chaussée et réunira la section actuelle du Grand Palais et une documentation de 1er cycle en lettres classiques et modernes, et en espagnol et portugais dont les enseignements doivent être transférés de Clignancourt à Malesherbes. Cependant, des accès et des espaces de consultation différenciés à l'intérieur de cette bibliothèque unique sont prévus : l'un pour les premiers cycles, l'autre pour les "CAPES-agrégation" et la recherche. Le "phasage" du projet est assez délicat puisqu'une première bibliothèque de Lettres doit ouvrir en octobre 1995 dans des locaux provisoires, avant le déménagement de la section du Grand-Palais et l'installation dans la bibliothèque définitive en octobre 1996. La constitution du fonds de Lettres, inexistant actuellement, repose sur la récupération de livres aujourd'hui dispersés (le fonds de l'ancien Centre Albert Châtelet, actuellement en caisses à la BIU de la Sorbonne, et des manuels des BUFR) et surtout sur la négociation du futur contrat d'établissement.

La section de la Sorbonne (200 m²) a été ouverte en 1993 au 18 bis rue de la Sorbonne, après des travaux importants (ascenseur intérieur, compactus au sous-sol, soit environ 2 MF prélevés sur le budget de fonctionnement documentaire de la BU). L'objectif était d'une part d'installer correctement les thèses de Paris IV (naguère stockées dans des caves), d'autre part de faire de cette nouvelle section de la BU une sorte de tête de pont du SCD en Sorbonne, qui soit l'interlocuteur des bibliothèques de recherche et coordonne la politique documentaire pour la recherche. En fait, l'activité de cette unité (qui affiche 2800 inscrits pour l'année 1993-1994, mais seulement 162 communications) semble se réduire à un classique service des thèses : accueil des doctorants, enregistrement et signalement, conservation et communication ; ses relations avec les bibliothèques de recherche se résument à l'achat de livres ou de périodiques qui sont déposés dans ces bibliothèques - et encore certaines d'entre elles auraient renoncé à la possibilité de ce dépôt d'ouvrages de la BU, craignant de voir leur fonctionnement contrôlé par ce biais.

Le **budget** de l'année 1992 est de 2 732 886 F en recettes et 1 994 476 F en dépenses. La progression des recettes, depuis 1988, est beaucoup plus faible que la moyenne nationale et les recettes de 1992 sont même inférieures à celles de 1991. La BU de Paris IV est particulièrement pénalisée par l'absence de contrat d'établissement : en effet, l'incidence financière du contrat, qui se limite en moyenne à 5 % pour l'ensemble de l'université, atteint couramment 30 % de la dotation ministérielle pour le service de documentation.

La part consacrée aux achats de documentation est très faible : elle représente à peine 40% des dépenses alors que la moyenne nationale est de 52,5%, celle des BU d'Ile-de-France de 56,1%, et que le Ministère propose le chiffre de 60% comme un objectif à atteindre. Cette faiblesse est expliquée par l'importance des dépenses d'environnement documentaire, notamment le fonctionnement des systèmes informatiques. L'explication n'est pas entièrement satisfaisante ; toutes les BU ont désormais des systèmes informatiques à maintenir et celui de la BU de Paris IV n'est de surcroît ni très moderne, ni très performant : la recherche dans le catalogue (au Grand-Palais) se fait par l'intermédiaire d'un Minitel, un seul pour le public, et qui était en panne le jour de l'expertise.

L'activité de la BU est difficile à appréhender dans la mesure où les chiffres communiqués semblent peu fiables : pour les lecteurs inscrits, la différence va du simple au double entre les

statistiques publiées par le Ministère dans l'ESGBU (enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires) et celles fournies au CNE. Si l'on s'en tient aux chiffres de l'ESGBU, l'activité de communication et de prêt (8,76 documents par lecteur inscrit) est sensiblement inférieure à la moyenne nationale ; notons une progression puisque l'ESGBU, pour 1994, indique 10,4 documents par lecteur inscrit. L'activité de prêt entre bibliothèques est très faible, ce qui est assez normal dans le contexte parisien, où cette fonction est surtout assurée par les BIU.

L'ouverture des sections au public est limitée à 46 h par semaine et 43 semaines par an. Elle est, semble-t-il, liée au calendrier de fermeture des centres universitaires. Il faudrait que les responsables des centres comprennent que les bibliothèques doivent absolument rester ouvertes aux étudiants, même en période de suspension des cours.

L'amélioration du service rendu au public (augmentation des plages d'ouverture, qualité du fonctionnement), une meilleure adaptation des locaux favorisée par le projet Malesherbes, un accroissement sensible des acquisitions de documents, représentent les voies principales du développement pour la BU de Paris IV : elles sont aussi les projets prioritaires du nouveau directeur, avec le soutien manifeste de la présidence de l'université.

2 - Les bibliothèques d'UFR

Ces bibliothèques représentent une nébuleuse d'une densité impressionnante dans le périmètre de la Sorbonne. Les diverses tentatives d'inventaire menées depuis quelques années aboutissent à des comptes différents : 29 bibliothèques (enquête de l'université communiquée au CNE), 41 (préparation du volet documentaire du contrat, en 1990) et même 51 (rapport de l'Inspection générale des bibliothèques). Seul un petit nombre de ces bibliothèques a pu être visité lors de l'évaluation. Cependant la relative permanence des observations faites, renforcée par celles des experts disciplinaires, autorise des analyses de portée générale.

La bibliothèque de l'UFR de Littérature française et comparée est riche de plus de 40 000 volumes. Elle annonce une superficie de 216 m² et 90 places de lecture. Il serait plus juste de dire qu'elle envahit littéralement les locaux de l'UFR, absorbant, pour le couvrir de livres, le moindre mètre de mur disponible : couloirs, placards, cagibis, secrétariat, bureau du directeur... La contrepartie grave de cette situation est que l'UFR est obligée de fonctionner **dans** la bibliothèque : inscriptions pédagogiques, démarches administratives, examens, réunions, séminaires se font au détriment de l'usage documentaire. La bibliothèque est officiellement impropre à cet usage et fermée aux lecteurs quatre mois et demi par an ; en réalité son fonctionnement normal est, la majeure partie de l'année, partiellement entravé.

Elle possède un fonds ancien important, qui est resté indivis entre Paris III, Paris IV et Paris VII. Le budget est conséquent : 150 000 F (entre 1980 et 1990, il n'était que de 15 000 F) et permet d'acquérir environ 500 livres et 48 périodiques dans l'année. Il provient pour l'essentiel de crédits de DEA, alors que les étudiants sont acceptés à partir de la licence. Le personnel se compose de deux personnes : un bibliothécaire d'État (ce qui est exceptionnel dans une bibliothèque d'UFR) et un agent administratif. L'activité augmente de façon continue : jours d'ouverture, fréquentation (plus de 2 000 lecteurs en 1993-1994). Cependant, et malgré la qualité des collections et des services fournis, la situation de cette bibliothèque est actuellement très insatisfaisante en raison des problèmes de locaux, et elle est menacée d'asphyxie à très court terme.

La bibliothèque de Civilisation de l'Europe moderne a été fondée par Roland Mousnier pour constituer une bibliothèque de proximité pour le Centre de recherche sur l'Histoire moderne. Elle contient près de 11 000 volumes sur 200 m² répartis en trois salles. Le budget annuel, 90 000 F, provient pour partie du CNRS, pour partie de l'université : il permet d'acheter environ 300 livres par an, notamment des livres anciens d'occasion, et de prendre une dizaine d'abonnements. Le personnel se compose de trois personnes, ce qui permet une ouverture de 40 heures par semaine, mais leur absence de qualification professionnelle est sensible (il n'y a qu'un fichier par auteur). La saturation prochaine des locaux est là aussi ressentie comme une menace.

La bibliothèque d'Histoire des religions est une bibliothèque extrêmement riche (40 000 volumes), dont le noyau initial s'est constitué, à partir de 1939, autour de collections personnelles d'enseignants données à l'université. La qualité des fonds la rend probablement unique à Paris dans ce domaine. Le budget (50 000 F en 1994) provient de crédits de DEA apportés par l'université et de crédits du CNRS, qui par ailleurs a financé l'informatisation. La bibliothèque coopère à un réseau thématique, le réseau "Premier millénaire chrétien", qui associe également l'IRHT, la bibliothèque du Saulchoir, plusieurs centres de recherche sur la civilisation byzantine, l'Institut des études augustinienes... Ouverte aux seuls chercheurs et étudiants inscrits en DEA et thèse, elle héberge également des séminaires, ce qui apparaît comme une pratique permanente dans ce type de bibliothèque.

Une **enquête conduite par l'université** donne des informations sur les collections, les moyens et le fonctionnement des bibliothèques d'UFR et de recherche les plus importantes et les mieux constituées : grâce aux 29 réponses obtenues, et bien que quelques rubriques n'aient pu être toujours remplies - notamment la superficie occupée et le montant du budget annuel - on peut estimer au minimum à 2 300 m² la surface totale occupée par 350 000 livres, 2 143 titres de périodiques (vivants et morts), et un total cumulé de 580 heures d'ouverture par semaine avec une trentaine de personnels permanents, sans compter les CES et les moniteurs étudiants.

Malgré la richesse considérable des collections et l'importance relative des moyens mis en oeuvre, la situation de ces bibliothèques demeure globalement très insatisfaisante. La première et souvent la seule préoccupation des enseignants responsables concerne la saturation des locaux et l'impossibilité d'un quelconque accroissement, alors que les budgets et les achats de livres progressent souvent de manière satisfaisante. Les plus lucides déplorent le manque de formation professionnelle du personnel, qui a comme conséquence principale la qualité assez médiocre des catalogues et l'absence d'informatisation. Les techniques modernes d'accès à l'information (banques de données en ligne ou sur CD-ROM, accès à des documents numérisés) sont inexistantes, tant dans les bibliothèques elles-mêmes que dans le discours des utilisateurs. L'informatisation, quand elle est souhaitée ou mise en place, est perçue comme un outil de gestion interne et non comme un moyen d'alimenter un réseau de signalement à l'échelle de l'université ou de la discipline (à l'exception notable des bibliothèques du CNRS, qui bénéficient d'une politique volontariste du Centre national).

Des perspectives de déménagement sont évoquées comme le moyen de résoudre le problème de saturation des locaux (l'emplacement actuel de la bibliothèque de l'École des Chartres est très convoité), mais l'hypothèse d'un regroupement de plusieurs bibliothèques de disciplines proches est généralement rejetée par les enseignants utilisateurs, tant le sentiment d'appartenance étroite de la bibliothèque au département ou au centre de recherche est forte. En réalité, propriété commune d'une équipe réduite de chercheurs, ces bibliothèques immuables se sont développées pour la plupart sur le modèle de bibliothèques personnelles constituées en réponse à une succession de demandes isolées : en fonction des moyens financiers dégagés, elles peuvent être mortes ou moribondes, ou hypertrophiées (comme celles dont on a permis la visite aux experts).

3 - La bibliothèque d'Art et d'Archéologie (BAA)

L'origine exceptionnelle de cette bibliothèque est connue : le couturier Jacques Doucet (1853-1929), collectionneur et mécène, décida en 1908 de créer une bibliothèque réunissant "les documents imprimés, estampes, photographies nécessaires à l'étude de l'art de tous les temps et de tous les pays", et d'ouvrir cette bibliothèque aux savants et chercheurs. Les moyens et l'intelligence apportés à l'entreprise sont remarquables : en 1914, la bibliothèque contenait plus de 100 000 imprimés, 500 volumes manuscrits, 1 500 dossiers de documents originaux, 150 000 photographies, 10 000 estampes, 2 000 recueils de gravures, 1 000 dessins ! Dès 1912, Doucet avait conçu le projet de léguer cette collection à l'Université de Paris, projet qui aboutit après quelques vicissitudes à une donation fin 1917. Devenue bibliothèque universitaire, la BAA connaît un déclin lent et progressif, qui contraste avec la splendeur de ses origines : des mesures telles que l'attribution du dépôt légal des livres d'art et celle du CADIST d'Art et d'Archéologie permettent cependant de limiter l'importance des lacunes.

En 1992, la situation, devenue insupportable, des locaux de la bibliothèque, rue Michelet, conjuguée à l'avancée du projet de création d'un Institut d'histoire de l'art sur le site Richelieu-Vivienne, précipitait la décision de déménager la BAA dans des bâtiments de la Bibliothèque nationale. Ce déménagement a conduit à une situation transitoire, aussi inconfortable pour la BAA que préjudiciable aux chercheurs. Riche aujourd'hui de 450 000 volumes de livres, mais surtout de collections uniques de catalogues de ventes, de manuscrits et de dossiers d'artistes, d'estampes et de photographies, la BAA a bénéficié, rue de Richelieu, de magasins de grande qualité et très bien aménagés pour le stockage de ses collections ; ces magasins atteignaient cependant à la fin de 1994 leur point de saturation. Les conditions faites aux lecteurs sont beaucoup moins favorables : l'accueil, les inscriptions, les renseignements, l'accès aux catalogues et aux outils informatisés se font salle Mortreuil, ruche accueillante, minuscule et surencombrée, où sont également installés, en partie haute, les espaces de travail pour le personnel et tout le fonds d'estampes. Pour la consultation elle-même, 38 places de lecture sont réservées aux lecteurs de la BAA dans la salle ovale des périodiques de la BN, soit beaucoup moins que rue Michelet. Les usuels, excepté quelques tablettes octroyées dans la salle ovale, ne sont plus en libre accès pour le public. Les moyens budgétaires de la bibliothèque se sont sensiblement améliorés à partir de 1990, avec en particulier l'attribution de crédits pour la conservation des collections, dont l'état s'était beaucoup dégradé. Le budget (6 640 000 F en 1992) est convenable, mais ne permet pas de combler les lacunes créées par les années de pénurie.

Le catalogue est informatisé dans le réseau OCLC, et une opération de conversion rétrospective des fichiers, financée par le Ministère, permet à la BAA de disposer de la totalité de son catalogue sur support informatique. Dans l'attente du choix d'un système de gestion, qui ne pourra se faire que lorsque l'organisation future de la bibliothèque sera mieux connue, un CD-ROM est prévu pour offrir au public un accès facile au catalogue informatisé.

Le projet d'Institut national d'histoire de l'art prévoit : d'une part l'installation, sur le site Richelieu-Vivienne, partiellement libéré par le déménagement de la Bibliothèque nationale de France à Tolbiac, de centres de recherche dont une partie de ceux de l'Institut de la rue Michelet ; d'autre part la constitution d'une grande bibliothèque des Arts, formée par la BAA, la Bibliothèque centrale des Musées nationaux et une partie de celle des Beaux-Arts. De nombreuses incertitudes pèsent encore sur ce projet, y compris pour la partie qui concerne la bibliothèque : l'articulation avec les départements spécialisés de la BNF qui resteront à Richelieu, la répartition de l'espace entre les uns et les autres, le statut de la bibliothèque (la BAA est encore sous le régime d'une convention entre Paris I et Paris IV datant de 1978). Des questions plus concrètes se posent aussi : la réunion des trois bibliothèques prendra-t-elle la forme d'une coexistence ou d'une fusion ? Dans cette dernière hypothèse, sans doute plus pertinente du point de vue du public mais plus délicate à mettre en œuvre, l'impact de l'unité sur les moyens, les personnels, le statut, le fonctionnement, est à examiner avec attention. Bien entendu, les espaces dévolus à la bibliothèque devront être suffisants pour permettre un fonctionnement adéquat et des perspectives de croissance à moyen terme. La mission Laclotte, qui prépare un rapport sur l'ensemble du projet, devrait faire des propositions pour la répartition des espaces et le fonctionnement. Il conviendrait qu'une décision soit prise et annoncée rapidement, afin de permettre aux professionnels de travailler enfin, de manière concrète, à la mise en œuvre de ce projet.

4 - La BIU de la Sorbonne

Institutionnellement, la bibliothèque de la Sorbonne échappe au champ de l'évaluation de l'université Paris IV, puisqu'elle est rattachée à Paris I. Cependant, elle a toujours été d'une certaine façon considérée par Paris IV comme "sa" bibliothèque pour les enseignements et la recherche implantés au Quartier latin, ce qui explique que la BU se soit développée dans les seules disciplines enseignées au Grand Palais et à Clignancourt. L'enquête conduite en 1994 par le Ministère (cf. page 69) indique que 33% des étudiants de Paris IV - et seulement 11% de ceux de Paris I - sont inscrits à la bibliothèque de la Sorbonne, et que Paris IV représente 39 % du lectorat de cette bibliothèque, alors que Paris I n'en représente que 23 %.

A plus de 30 000 lecteurs inscrits, la bibliothèque de la Sorbonne n'offre que 440 places (soit une pour 68 !). Son fonds très riche et sa politique d'acquisition, articulée pour l'essentiel sur les périodiques et les grandes collections de suites, en font à l'évidence une bibliothèque pour les

chercheurs, et la sagesse imposerait d'en limiter l'accès en n'acceptant les étudiants qu'à partir de la maîtrise (ce qui avait été proposé par le directeur, mais refusé par les universités contractantes).

Un système informatique de contrôle de l'accès, implanté récemment, permet de mesurer des évolutions alarmantes dans la fréquentation de la bibliothèque : la part des étudiants de 1er cycle augmente, ainsi que celle des étudiants préparant le CAPES et l'agrégation, tandis que diminue celle des étudiants de 2ème et 3ème cycles et des enseignants chercheurs. Dans le même temps, et malgré l'augmentation globale du nombre des inscrits, le prêt et la communication stagnent ou décroissent faiblement, avec là encore une baisse sensible des emprunts par les enseignants. En clair, le public des étudiants débutants chasse celui des chercheurs.

Sans préjudice des projets de modernisation qui n'ont pas à être évoqués ici, redonner à la bibliothèque de la Sorbonne les moyens de jouer son rôle, qui est un rôle d'excellence, vis à vis de Paris IV comme des autres universités contractantes, est possible à deux conditions :

- en réserver l'accès au public de niveau recherche (à partir de la maîtrise) ;
- mettre en place les structures et les outils de coopération avec les autres bibliothèques de recherche : réseau commun, systèmes informatiques communicants, définition des rôles et des profils documentaires de chacun débouchant sur un partage concerté des acquisitions.

La bibliothèque de l'Institut de géographie de la rue Saint-Jacques pourrait être une BUFR analogue aux autres si elle n'avait le statut de section de la BIU de la Sorbonne. Ce statut lui permet de disposer de moyens très supérieurs : un budget de 900 000 F en 1994, une équipe de 11 personnes, l'attribution du rôle de CADIST en géographie. Les collections sont importantes et riches : près de 70 000 volumes, 4 430 titres de périodiques dont 855 vivants, une cartothèque remarquable de 22 000 titres et plus d'un million de feuilles. Elle accueille, outre les étudiants et enseignants des trois universités présentes à l'Institut de géographie, tous les lecteurs géographes de la Petite Couronne, et joue un rôle également au plan national et international.

On ne sort pas indemne d'une visite de la bibliothèque de géographie. Si la saturation de l'espace n'a rien d'original à Paris, elle se double d'un manque de fonctionnalité et d'un défi aux règles les plus élémentaires d'organisation de locaux de bibliothèques que l'on rencontre rarement à ce degré. Il y a une interpénétration anarchique des bureaux, espaces de stockage et espaces publics, qui rend difficile un fonctionnement cohérent. A défaut d'une nouvelle construction dont le projet avait été un temps envisagé avant d'être abandonné, il est urgent de prévoir une restructuration complète de l'espace. Cette restructuration, pensée par la personne responsable, avec l'aide d'un architecte, devra permettre l'aménagement de salles de consultation suffisantes, et la mise en libre accès d'une grande partie des ouvrages. Les fonctions d'accueil et de service de références, avec accès aux outils modernes de documentation, doivent être aménagées dans des espaces adéquats, l'organisation des circulations entièrement revue.

Cette réorganisation totale ne pourra se faire qu'au prix de travaux importants touchant à la structure des bâtiments, en privilégiant la qualité des espaces de travail pour le public et l'amélioration du fonctionnement pour le personnel. Étant donné le volume des collections, on peut penser qu'il faudra trouver également des espaces de magasins clos supplémentaires, afin de ne pas reproduire dans la bibliothèque rénovée la situation d'asphyxie totale qui est la sienne aujourd'hui.

5 - Quelles bibliothèques pour quels lecteurs ?

Dans une situation aussi éclatée que celle de l'université de Paris-Sorbonne, il serait important de pouvoir mesurer de manière assez fine "quel public utilise quelle bibliothèque", et de repérer ainsi aussi bien les lacunes que les doubles emplois éventuels. Les systèmes informatiques actuellement utilisés en BU et BIU ne permettent pas une finesse d'analyse homogène (chaque établissement choisit ses paramètres selon ses propres besoins d'information). Par ailleurs, à de rares exceptions près, les BUFR ne comptabilisent pas leurs utilisateurs et il est impossible de calculer leur audience réelle auprès des étudiants avancés et des chercheurs.

A défaut, une enquête récente (juin-novembre 1994) de la sous-direction des bibliothèques permet d'avoir une idée globale, bien que sommaire, des flux d'inscriptions dans différentes bibliothèques. A partir des statistiques communiquées par les BU et BIU d'Ile de France, il a été possible de reconstituer, pour chaque université, la distribution de ses étudiants et de ses enseignants dans ces bibliothèques (sachant qu'une même personne peut utiliser plusieurs bibliothèques et que les BUFR échappent à l'enquête). Le tableau suivant présente ces informations pour Paris IV ; les chiffres en italique indiquent quel est le pourcentage des étudiants et des enseignants de Paris IV qui sont inscrits dans chacune des bibliothèques universitaires et interuniversitaires.

Les étudiants et enseignants de Paris IV inscrits dans les bibliothèques interuniversitaires (1994)						
	Université Paris IV	BU Paris IV	BIU Sorbonne	Sainte Geneviève	B A A	B D I C
Étudiants						
1er cycle %/effectif	10 512	3 429 32,6 %	2 201 20,9 %	pas	-	pas
2ème cycle %/effectif	12 104	1 216 10 %	3 913 32,3 %	de	3	de
3ème cycle %/effectif	4 648	255 5,5 %	1 448 31,1 %	ventilation	148	par
CAPES agreg	?	?	1 411		-	cycle
Total %/effectif	27 264	4 900 18 %	8 973 32,9 %	par	151	272
Enseignants %/effectif	623	373 59,9 %	659 105,8 %	catégorie	33	97
Autres		65	1291		-	-
Total %/effectif	25 372	5 338 21 %	10 923 43 %	5 249 20,7 %	184 0,7 %	369 1,4 %
%/lectorat de la bibliothèque		100 %	39 %	10 %	10 %	5 %

Concernant les étudiants de 1er cycle ¹ le paradoxe est que la BU de Paris IV est la seule unité documentaire de cette université à avoir vocation à les desservir, et en même temps qu'elle s'est

¹ Il conviendrait, mais la structure des données statistiques ne le permet pas, de rajouter à cette catégorie les étudiants de licence, dans la mesure où un grand nombre de bibliothèques d'UFR et de département n'acceptent les étudiants qu'à partir de la maîtrise ; c'est ce que fait aussi la BAA - et ce que devrait faire la BIU de la Sorbonne.

historiquement constituée "par défaut", aux marges de l'université (Grand-Palais, Clignancourt), tandis que la BIU de la Sorbonne jouait, pour l'Histoire (au niveau de la licence) et les Lettres, le rôle de bibliothèque de l'université. En effet, les étudiants de 1er cycle de Lettres classiques et de Lettres Modernes, qui ont leurs enseignements en Sorbonne et qui représentent le quart des effectifs de DEUG, n'ont pas de bibliothèque qui corresponde à leurs formations (seules les bibliothèques des UFR de Latin -70 m²- et de Grec acceptent les premiers cycles). Ils "envahissent" et asphyxient la BIU de la Sorbonne, dont les collections essentiellement de niveau recherche, ne correspondent pas réellement à leurs besoins, ainsi que la bibliothèque Sainte-Geneviève et probablement aussi la BPI du Centre Beaubourg. Le projet d'implantation sur le site Malesherbes d'une bibliothèque regroupant les collections du Grand Palais et une bibliothèque de 1er cycle en Lettres paraît de nature à renforcer de manière cohérente le rôle et les moyens de la BU, sans toutefois améliorer la situation de manière décisive, en termes de mètres carrés.

Contrastant avec la pénurie qui est le lot des 1ers cycles, les bibliothèques destinées aux étudiants à partir de la maîtrise et aux chercheurs se caractérisent par leur nombre, l'importance et la richesse de leurs collections, mais aussi leur éparpillement, l'absence à peu près complète de concertation et d'outils de coopération, et pour certaines leur état et leur fonctionnement très précaires. La BU a développé un secteur recherche correspondant aux besoins du site du Grand-Palais ; la nouvelle section de la Sorbonne permet d'assurer l'enregistrement, la conservation et la communication des thèses. Cependant, on constate (cf. tableau p.69) que 5,5 % seulement des étudiants de 3ème cycle sont inscrits à la BU.

6 - Conclusions et recommandations

Le problème des **locaux**, qui se pose de manière cruciale, doit être traité selon la nature des bibliothèques et de leurs publics :

- les étudiants de DEUG et de licence ont un besoin urgent de bibliothèques qui constituent des espaces de travail adéquats. Pour cela, deux exigences sont à concilier : que les bibliothèques soient proches des lieux d'enseignement et qu'elles aient une taille critique suffisante pour qu'elles puissent comporter des locaux spacieux et agréables, des collections bien développées, assez de personnel pour assurer une amplitude et une qualité de service convenables. Le projet Malesherbes semble répondre à cet objectif, mais dès sa conception, il présente un nombre de m² par étudiant qui est insuffisant.
- pour les bibliothèques d'UFR et de centres de recherche, des regroupements et des restructurations sont absolument nécessaires, vu la situation déplorable des locaux : ils seront facilités si, comme il est envisagé, tous les enseignements de 1er cycle sont transportés en dehors du périmètre de la Sorbonne, et plus largement du quartier Latin. Le déménagement projeté de l'École des Chartes sur le site Vivienne pourrait aussi libérer des locaux de bibliothèque d'une capacité de 300 000 volumes : Paris I et Paris IV pourraient, par exemple, utiliser ensemble cette opportunité pour regrouper les bibliothèques de recherche en Histoire autour de la bibliothèque Lavisser. Il existe d'autres projets de regroupement : celui d'une bibliothèque hispanique commune à Paris III et à Paris IV ; celui d'une bibliothèque de 1er et 2ème cycles en Histoire de l'art et archéologie, implantée dans les locaux libérés rue Michelet par le départ de la BAA.

Le niveau d'**informatisation** des bibliothèques est très disparate. Les nouvelles techniques d'accès à la documentation (banques de données en ligne et sur CD-ROM, accès aux catalogues collectifs et aux réseaux nationaux) sont en usage à la BU et dans les BIU qui desservent Paris IV. En revanche, elles sont absentes des BUFR, qui ne disposent, dans le meilleur des cas, que de micro-ordinateurs pour la bureautique et la gestion interne. D'autre part, les bibliothèques informatisent leur gestion de manière indépendante, soit uniquement pour la constitution des catalogues (c'est le cas de quelques BUFR), soit au moyen d'un système de gestion intégré.

L'université annonce qu'elle travaille à un schéma d'informatisation des BUFR, dans le cadre du câblage de l'ensemble du bâtiment de la Sorbonne, et qu'elle prendra prochainement une décision. Il semble que la réflexion sur la mise en réseau devrait être élargie aux autres bibliothèques et prendre la forme d'un schéma directeur à l'échelle de l'université ou des universités impliquées. Les progrès des techniques informatiques et des réseaux rendent aujourd'hui possible l'accès à distance à des catalogues

différents, ce qui pourrait être une première étape. Au-delà, la mise en place d'outils de gestion communs permettrait d'avancer dans la coopération documentaire et la mutualisation des ressources (outils pour la concertation des acquisitions, informations sur les pratiques diversifiées des lecteurs, possibilité de services sur profil pour les chercheurs à partir de collections distinctes, etc.).

Pour offrir un meilleur service aux lecteurs et pour faire un meilleur usage de ses collections, l'université est conduite à définir une politique documentaire et d'abord à établir une véritable "**carte documentaire**", appuyée sur un inventaire précis de l'existant, qui lui permette de préciser et répartir les rôles :

- pour que l'ensemble des publics soit pris en compte, qui accueille qui ?
- pour la constitution et le développement des collections, qui achète quoi ?
- en termes de services, qui fait quoi ?

La question qui reste posée est celle du cadre institutionnel d'une telle politique documentaire. Certes, la situation des bibliothèques associées (bibliothèques d'UFR, d'instituts, de départements, de centres de recherche) nécessite un travail considérable de rationalisation, de regroupement physique des unités, de mise à niveau des personnels et des techniques, de modernisation et d'informatisation, travail qui relève de la mission du Service commun de la documentation et ne pourra se faire sans une volonté forte de l'université : il est donc urgent de mettre en place, dans l'université, et de faire fonctionner les structures réglementaires. Mais, dans une situation aussi imbriquée que celle des universités de Lettres, Sciences humaines et sociales de Paris, l'application du décret de 1991 sur les services de documentation n'est pas sans poser problème. S'il donne aux universités le moyen de mettre de la cohérence dans une politique documentaire interne, articulée sur la BU et les BUFR, il ne permet pas d'intégrer le rôle des BIU ni des "BUFR interuniversitaires" dans ce dispositif. Or, en matière de documentation de niveau recherche, les projets actuellement les plus intéressants et les plus novateurs vont dans le sens d'une coopération interuniversitaire renforcée.

II - Le service de la Formation continue

La formation continue, destinée aux personnes en âge d'activité, est gérée par un service directement rattaché au président de l'université, placé par délégation du Président sous la responsabilité d'un professeur. L'équipe administrative est composée d'un chef de service, de deux agents sur emplois gagés et d'un vacataire à mi-temps.

La mise en oeuvre répond au principe adopté à l'origine de ne pas créer un corps d'enseignants propre à la formation continue. Il est fait appel en priorité au personnel enseignant titulaire de l'université ; on constate toutefois que sa contribution est en baisse, tant pour le nombre des enseignants qui interviennent en formation continue (109 en 1990 ; 83 en 1992) que pour le volume horaire qu'ils dispensent (5 202 heures en 1990 ; 2 604 heures en 1992). Les intervenants extérieurs, de plus en plus nombreux (ils étaient 74 en 1992), assurent environ 40 % des heures de formation ; ce sont surtout des professeurs de classes préparatoires des grands lycées du quartier, ainsi que d'anciens lecteurs de l'université, choisis par le professeur responsable du service.

Le marché est essentiellement constitué de personnes entrées dans la vie active auxquelles leurs employeurs financent une formation linguistique. Une fraction plus restreinte est composée d'étudiants de toutes sortes qui s'inscrivent individuellement à ces enseignements. Les formations proposées aux entreprises, assurées soit en inter-entreprises soit en intra-entreprises, concernent principalement les enseignements de langues étrangères et, dans une moindre mesure, les techniques de communication et l'appréhension des cultures et des civilisations, ce qui explique sans doute la part relativement faible des formations diplômantes.

Si treize langues sont enseignées dans le cadre de la formation continue, la demande de formation la plus forte concerne l'anglais. Plusieurs formules d'enseignement sont offertes pour y répondre : cinq niveaux de formation ; différents regroupements de cours, annuels, semestriels, intensifs, d'été ; préparation aux examens d'accès aux universités anglo-saxonnes. Les enseignements sont dispensés par groupes limités à seize stagiaires, correspondant à la taille des deux laboratoires de langue destinés à la formation continue.

L'importance relativement faible de la formation professionnelle continue apparaît dans son volume financier (2 628 KF) qui ne représente que 3,7% du total des ressources de l'université - mais la formation continue assure 20% des ressources du CELSA. Il n'est pas rare de voir dans d'autres universités parisiennes un niveau de formation continue supérieur à 10% du montant total de leurs ressources. A Paris IV, l'existence de l'université inter-âges, qui procède d'une démarche différente en s'adressant au grand public (retraité), compense le faible niveau des ressources apportées par la formation continue ; un effort plus grand sur cette dernière viendrait augmenter les ressources propres de l'université, qui à juste titre déplore la faiblesse de son budget.

Une subdivision du service est consacrée à la formation des maîtres ; deux agents y travaillent, dans un espace d'une exigüité surprenante. Ce service a centralisé les informations concernant les concours externes et internes de l'enseignement, préparés à Paris IV: programmes, nature des épreuves, brochures de l'IUFM, nombre de postes mis aux concours, bibliographies, rapports de jurys de concours, etc. Les informations sont fournies à un public varié d'étudiants, d'enseignants, de salariés, accueillis dans les locaux de la formation des maîtres.

Cinq agrégations internes, trois CAPES internes et cinq stages de perfectionnement sont préparés dans ce cadre. L'université a passé des conventions avec les MAFPEN de Paris, Créteil et Versailles pour la préparation des concours internes et pour les stages de perfectionnement. Elle n'a fourni au CNE aucune information sur les effectifs concernés ni sur leurs résultats.

III - L'université inter-âges

Créée en 1981, l'université inter-âges offre un large éventail d'enseignements sous forme de cycles de conférences destinées au grand public. Elle correspond à une vocation des universités souvent peu développée : diffuser largement les savoirs dans l'environnement social de l'université, sans objectif diplômant. Sa réussite est incontestable si l'on en juge par la fidélité et l'accroissement de son public et par l'importance de son chiffre d'affaires.

Si l'on retient 5459 KF de volume d'activité, soit 7,7% du total des ressources de Paris IV, l'université inter-âges dégagerait un résultat de 3 666 KF. La marge dégagée serait supérieure à elle seule au chiffre d'affaires du service de la formation continue. Aucun élément ne permet toutefois de valider ces chiffres qui ont été remis au Comité hors de tout document financier, et de toute référence à un exercice comptable.

En 12 années le nombre d'inscrits est passé de 4 000 à 13 600 - le nombre des demandes étant constamment supérieur d'un tiers (5 400 à 18 100). Ce sont les capacités d'accueil des amphithéâtres qui limitent les inscriptions. L'analyse de la population des inscrits de 1993 a permis d'identifier que :

- 71 % sont des femmes,
- 56 % habitent Paris et 98% l'Ile-de-France,
- 75 % ont le baccalauréat et 53,5% ont effectué deux années d'études supérieures,
- 86 % sont retraités,
- les disciplines les plus demandées sont l'histoire, la littérature, l'histoire de l'art, la géopolitique.

Le cycle de conférences sur un semestre est généralement de 12 cours d'une heure, suivis de questions et d'échanges. Les cours dispensés recouvrent les domaines de connaissance et de recherche des enseignants de Paris IV, d'autres universités, de chercheurs du CNRS et de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Pour les enseignants de Paris IV, ces cours n'entrent pas dans leur service statutaire.

A côté de ces cycles de conférences, l'université inter-âges offre aussi des voyages à thèmes culturels d'une durée de 8 à 15 jours avec accompagnement par des enseignants-conférenciers. Jusqu'à une date récente, l'université inter-âges organisait elle-même ces voyages, ce qui est pour le moins paradoxal dans un établissement qui avait tant de retard en matière de gestion des activités de base. Elle a donc confié cette fonction à une quinzaine d'agences de voyage, avec des conventions qui prévoient une rétrocession de 10% du chiffre d'affaires réalisé. En 1994, 13 voyages ont été organisés (10 en Europe, 2 aux États-Unis, 1 en Chine).

L'université inter-âges propose aussi, depuis sa création, des concerts publics de musique classique. Neuf étaient prévus pour 1994-1995.

IV - Sorbonne Radio France

L'université Paris IV, en collaboration avec Paris I, Paris II, Paris III, Paris V et l'INALCO, participe à une émission radiophonique sur ondes moyennes et diffuse ainsi 40 heures de cours hebdomadaires, 20 semaines dans l'année. Cette initiative remonte à 1947. La grille des programmes est définie par un Conseil d'administration, la réalisation s'effectue par moitié sur le vif et par moitié en studio. Une fois diffusés, les programmes sont archivés par l'INA.

L'activité est financée par Radio France, le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et Paris IV (une heure de cours devant les étudiants étant rémunérée 145 francs, une heure en studio 440 F).

Paris IV souhaite garder ces cours, donc s'investir sur Sorbonne Radio France, qui est un instrument d'éducation, de culture et de renommée. Mais les moyens sont faibles par rapport à l'ambition, puisque l'émetteur ne diffuse que dans un rayon de 50 km autour de Paris.

V - Le Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation

La création d'une cellule d'information et d'orientation remonte à 1973. A l'époque, les étudiants se préoccupaient d'abord du choix de leur discipline, aujourd'hui ils se soucient davantage des débouchés professionnels. Le SCUIO assure donc d'une part la collecte et la diffusion des informations sur les formations, d'autre part le lien entre l'université et le monde professionnel, notamment par le Bureau des stages et de l'insertion professionnelle, créé en 1976.

Le SCUIO est composé de 11 personnes. Il est placé sous la responsabilité d'un professeur qui enseigne au CELSA. Comme beaucoup des services de Paris IV, il souffre de l'insuffisance et de l'inadaptation de ses locaux.

La salle d'auto-documentation est accessible du lundi au vendredi, de 9h à 17h. Elle voit passer 34 000 jeunes par an (10 000 de septembre à octobre et 24 000 de novembre à juillet) qui viennent chercher des informations administratives et pédagogiques.

Le SCUIO prépare et participe à de nombreuses missions d'**information** pour les élèves de terminale, les unes en Sorbonne, les autres à l'extérieur comme le Salon de l'étudiant. La dispersion des lieux d'implantation complique l'organisation d'une journée portes ouvertes ; c'est pourquoi le SCUIO participe aux différentes journées organisées dans les UFR, plus spécialement à destination des étudiants. En mai 1995, pour la première fois, une journée portes ouvertes a été organisée pour le 3ème cycle avec une forte participation des professeurs responsables de DEA. Le SCUIO est également impliqué dans les réunions de formations complémentaires organisées pour les étudiants de 2ème et 3ème cycles autour de 4 ou 5 intervenants extérieurs qui viennent présenter leur activité.

Le secrétariat du SCUIO assure une information à distance qui consiste à répondre aux demandes écrites et téléphoniques des futurs bacheliers ou d'étudiants cherchant à changer de cursus (près de 1 400 demandes par courrier et plus de 19 000 appels téléphoniques par an).

Deux conseillères d'orientation, psychologues, exercent à mi-temps au SCUIO. Leur activité consiste à recevoir des étudiants en consultation individuelle, notamment pour les aider à formuler leur projet d'études et leur projet professionnel. Plus de 600 personnes ont été ainsi reçues en un an, dont 75% d'étudiants inscrits à Paris IV et 25% d'élèves de terminale ou d'autres établissements (en particulier STS).

Le **Bureau des stages** assure les relations entre l'université, les étudiants et les entreprises. Son rôle est à la fois de favoriser la découverte de l'entreprise par les étudiants et le développement d'un solide réseau de partenaires. Il gère des relations avec 1 600 entreprises pour 1 490 conventions de stages. Ces stages correspondent pour 1/3 à des stages obligatoires dans le cadre des LEA ou DESS, et pour 2/3 à des stages conseillés aux étudiants. Ils se répartissent à peu près également entre les lettres, les sciences humaines, les langues, et, dans une proportion moindre, les lettres et arts. Le chiffre total de 1 490 est évidemment faible rapporté aux 25 000 étudiants de Paris IV. Les UFR ne se préoccupent nullement de ces questions de stages. Dans le cadre du Bureau des stages, des sessions d'aide à la recherche de stages ou d'emploi sont réalisées pour des groupes d'une douzaine d'étudiants ; ces activités sont préparées en liaison avec l'APEC.

Une expérience originale d'**aide à l'éducation des choix** a été lancée par le Ministère et l'UIMM, en application d'une méthode importée du Canada. La démarche expérimentale s'est appuyée sur trois établissements : Paris IV pour les lettres, Toulouse III pour les sciences et Toulon pour l'approche pluridisciplinaire. Il s'agit d'amener les étudiants à expliciter leur représentation d'un futur professionnel, à la confronter à un aspect de la réalité par une démarche de recherche, à obtenir des entretiens avec des professionnels du secteur, et d'aboutir à une réflexion sur "l'état de leur rêve". Au terme de la démarche, ils doivent exposer oralement l'ensemble du cheminement. La première expérience a eu lieu entre mars et juin 1994, avec 200 volontaires au départ, dont 50 seulement sont allés au terme. C'est pourquoi l'expérience, qui sera renouvelée pour l'année universitaire 1995-1996, concernera les étudiants de 2ème année et se déroulera au second trimestre.

Un **service télématique** a été mis en place au printemps 1994, avec deux codes d'appel 3615 SORBONNE et 3615 PARIS IV. Il relaie la fonction information à distance du secrétariat du SCUIO et permet également aux étudiants de prendre rendez-vous pour s'inscrire à Paris IV, quand ils ont reçu une décision favorable de validation de leurs acquis ou de transfert de leur dossier ; il en est de même pour les élèves inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles. Le président de l'université fonde beaucoup d'espoirs sur ce nouveau service pour alléger la tâche des secrétariats d'UFR et du service de la scolarité. En 1994, quatre UFR pilotes avaient donné leurs programmes détaillés sous la forme requise par le serveur télématique.

VI - Le service d'Education physique et sportive

Environ 10 % des étudiants de Paris IV pratiquent l'Education physique dans le cadre de l'université. Le Service d'Education physique et sportive dispense une UV libre d'Éducation physique, qui entre dans la validation du DEUG. Il faut souligner l'important développement de cette initiative, qui a toujours eu l'appui des présidents : créée en 1982 avec une vingtaine d'étudiants d'une UFR, l'UV libre regroupait, en 1992-1993, 650 inscrits (dont 523 l'ont obtenue) et elle était reconnue dans presque toutes les filières, à l'exception des Lettres modernes et LEA. A la rentrée 1995, elle sera remplacée par un module optionnel, validable dans tous les DEUG. En outre, le service offre des activités libres, auxquelles sont inscrits près de 1 000 étudiants en 1er cycle, 800 en 2ème cycle, mais 20 seulement en 3ème cycle. L'Association sportive, dans le cadre de la FNSU, regroupe 210 à 220 étudiants qui participent à des compétitions, le jeudi après-midi, mais cette plage horaire n'est pas banalisée à Paris IV.

L'université Paris IV ne dispose d'aucune infrastructure propre : elle doit louer des installations (Centre sportif universitaire Jean Sarrailh, dans le 5ème arrondissement ; terrains et piscine à la Cité universitaire ; terrains à la Porte d'Orléans ; tennis au Jardin du Luxembourg). Il n'y a donc aucune installation rive droite, où se trouvent en majorité les premiers cycles. Et l'on ne peut que déplorer la nécessité dans laquelle l'université se trouve placée de transformer en amphithéâtre le gymnase existant à Malesherbes.

Grâce aux échanges interuniversitaires (avec Paris I, II, III, V et VIII), les étudiants se voient offrir plus de 50 pratiques sportives (dont des pratiques de plein air en dehors de Paris). Une large gamme horaire leur est proposée, de 8 h à 22 heures et du lundi au samedi. Mais, faute de moyens, le service est contraint de refuser chaque année 1 500 à 2 000 étudiants, à la fois en UV et en pratique libre.

Le service disposait, en 1992-1993, de 6 emplois de PRCE, ainsi que d'un ATOS. A un potentiel de 3 252 heures équivalent TD, il a ajouté 1 140 heures complémentaires (assurées par les enseignants titulaires et par un vacataire). En 1995, il a bénéficié de la première création de poste depuis 12 ans. Et l'université l'a placé en tête sur la liste des emplois d'agrégés qu'elle demande.

L'université de Paris-Sorbonne Paris - IV

Deuxième partie

ANALYSE SECTORIELLE

L'UFR de Littérature française et comparée

L'UFR de Littérature française et comparée apparaît comme la plus importante composante de l'université, en termes d'étudiants inscrits, bien que ses effectifs ne soient pas indiqués précisément. Cette incertitude, parmi d'autres, n'a pas pu être levée, le Comité n'ayant pas reçu de l'UFR tout le concours qu'il était en droit d'attendre.

L'UFR dispense son enseignement dans les deux filières de Lettres classiques et Lettres modernes, où l'on compte environ 2 600 étudiants inscrits en DEUG (effectifs cumulés des deux années), 1 500 en licence et 800 en maîtrise : les enseignements de ces deux filières sont assurés conjointement par quatre UFR, celles de Littérature française et comparée, de Langue française, de Latin et de Grec.

1 - Les personnels et les moyens

L'UFR dispose de 68 emplois, dont 26 professeurs et 27 maîtres de conférences. Sur ce potentiel, la Littérature comparée est très défavorisée, avec 3 professeurs et 2 maîtres de conférences. Le recrutement des professeurs se fait, sauf exception, par mutation. On s'efforce d'assurer un équilibre entre les orientations, les approches et les époques, tout en tenant compte de la très forte demande des étudiants pour le XXe siècle. L'UFR fait appel à 56 intervenants extérieurs (36 chargés de cours et 20 professionnels). Dans le domaine de la Littérature comparée, ils sont choisis en raison de leurs compétences linguistiques.

L'état des locaux, en Sorbonne, est particulièrement critique : quelques cours sont assurés dans des conditions matérielles presque intenable. La bibliothèque (cf. page 65) est trop souvent fermée, car ses locaux sont utilisés pour les inscriptions des étudiants ou pour des travaux dirigés. La situation devrait s'améliorer avec le transfert des enseignements de DEUG boulevard Malesherbes, à la rentrée 1995.

2 - Les formations

Bien que le système des unités de valeur soit considéré, d'un avis à peu près unanime, comme trop complexe, la réforme des DEUG n'est pas encore appliquée dans l'UFR. Elle serait pourtant accueillie avec faveur par les étudiants. Selon certains professeurs, elle rendrait le cursus des études plus difficile. On ne peut qu'encourager la démarche entreprise par l'UFR pour mettre en place un tutorat.

Depuis 1973, la filière de Lettres modernes dispense, à l'intention des étudiants qui ne se destinent pas au professorat, un enseignement de "Lettres modernes spécialisées". Aux matières obligatoires qui figurent dans les maquettes nationales des formations de Lettres modernes, s'ajoute une formation orientée vers la vie professionnelle : en premier et deuxième cycles, les étudiants sont initiés à des techniques relevant de la communication (notes de synthèse, rapports, dossiers), à l'informatique, à la gestion, et ils font, l'année de la maîtrise, un stage en entreprise. Cette orientation débouche, depuis 1992, sur un DESS qui comporte trois options : édition, audiovisuel, publicité ; il accueille une trentaine d'étudiants ; il se distingue des formations similaires par la part qu'il accorde à la dimension culturelle.

3 - La recherche

L'UFR offre deux DEA : Littérature et civilisation françaises (qui accueille plus de 200 étudiants, mais les chiffres varient selon les sources) et Littérature comparée (une soixantaine d'inscrits). Dans cette dernière formation, des travaux dirigés sont consacrés à la préparation

linguistique des étudiants. Sauf pour le programme de tronc commun, les étudiants doivent lire les textes étrangers dans leur version originale (en allemand, anglais, espagnol, italien ou russe, selon les orientations), exigence qui n'est pas toujours observée dans d'autres universités.

L'école doctorale Littératures françaises et comparées regroupe deux équipes associées au CNRS et six équipes d'accueil (dont l'une sur le théâtre est de création récente). L'activité de ces équipes est, dans la plupart des cas, considérable, en quantité comme en qualité. Elles organisent d'importants colloques et séminaires et entretiennent des contacts, voire une véritable coopération, avec des sociétés savantes ainsi que d'autres équipes universitaires, françaises et étrangères. Pour la plupart, les choix thématiques correspondent à des domaines qui sont au centre des études actuelles d'histoire littéraire (par exemple littérature des voyages ou histoire du théâtre) et exigent un gros effort de recensement et d'organisation. L'école doctorale favorise la création d'équipes nouvelles et leur assure des moyens jusqu'à leur reconnaissance par le Ministère. On peut regretter qu'elle ne dispose pas de local propre.

4 - Conclusion

L'UFR de Littérature française et comparée de Paris IV représente avec dignité une tradition importante dans le domaine de la critique et de l'histoire littéraire. Les difficultés et les imperfections qui ont pu être observées - et dont les professeurs et les étudiants semblent conscients - sont déterminées en partie par l'insuffisance des moyens et par la saturation des locaux. Des nominations récentes, qui ont comblé des vacances, vont sans doute contribuer à une évolution positive de l'activité scientifique et pédagogique de l'UFR.

L'UFR de Langue française

L'UFR de Langue française regroupe deux disciplines, l'ancien français et le français moderne, caractérisées chacune par deux tendances épistémologiques : la philologie et l'histoire de la langue d'un côté, la linguistique et la sémiotique de l'autre. Une autre complémentarité existe entre un cursus fort et traditionnel, orienté vers la préparation aux concours, et une filière plus axée sur la linguistique générale, qui ouvre à la recherche scientifique (DEA, doctorat).

L'UFR reçoit essentiellement les étudiants de Lettres modernes, Lettres classiques et Sciences du langage, pour les matières obligatoires ; ses enseignements de DEUG servent aussi de mineures pour d'autres filières ; enfin, elle prépare aux épreuves obligatoires dans le cadre d'agrégations et de CAPES. L'UFR gère en outre le Centre de langue et de littérature d'Oc, unique en son genre en France.

1 - Les moyens

Le nombre d'étudiants est très élevé. Si l'on prend comme mesure un ensemble "cours magistral + travaux dirigés", il y a 7 200 inscriptions (3 750 en DEUG, 1 100 en licence, 240 en maîtrise et 2 000 en préparation aux concours). En 1994-1995, 2 000 inscriptions supplémentaires ont été enregistrées. L'enseignement est à la charge de 26 titulaires, dont 11 professeurs et 12 maîtres de conférences, plus un nombre important de chargés de cours.

Les conditions de travail rappellent les universités du "Tiers-Monde" : deux bureaux pour les secrétaires, un unique petit bureau pour les professeurs, aucun local pour les maîtres de conférences ; une seule salle servant de "bibliothèque", de lieu de réception, de séminaire, de réunion, de salle des machines ; pas de bibliothèque proprement dite (catalogue insuffisant, accès restreint, pas de personnel) ; des travaux dirigés qui accueillent plus de 100 personnes réellement présentes.

L'informatique est pour ainsi dire absente de l'UFR, sauf pour le secrétariat. Cette situation est particulièrement étonnante si l'on sait que la majeure partie de la recherche en sciences du langage se fait aujourd'hui à l'aide d'ordinateurs et que la communication scientifique internationale procède à plus de 50 % par courrier électronique. On s'attendrait à un câblage rapide des locaux et à l'installation d'ordinateurs dans tous les lieux de travail.

2 - Les formations

Il y a une mauvaise gestion de la masse des étudiants au niveau du DEUG. L'accueil "par filière" entraîne une responsabilité partagée (c'est-à-dire réduite !) de la part des UFR. L'absence de correspondance entre filières, matières et UFR implique, en effet, que personne ne se sent vraiment responsable des étudiants (d'où, sans doute, une partie des défections). Ainsi, pour l'allocation des salles, il n'est pas tenu compte du nombre des étudiants inscrits dans une UV (1 600 pour la langue française), ce qui crée des problèmes de sécurité.

L'UFR dispose de très peu d'informations sur ses étudiants. Alors que le nombre des inscrits paraît refléter un flux régulier du 1er au 2ème cycle (par exemple, dans la filière Lettres modernes, on compte de l'ordre de 800 inscrits en 1ère année de DEUG, autant en 2ème année et 600 à 700 en licence), si l'on regarde dans le détail, on constate d'énormes différences entre les étudiants inscrits, ceux qui sont présents aux examens et ceux qui sont reçus : pour un certificat, 82 inscrits, 52 présents, 13 reçus ! Les responsables parlent d'une importante "évaporation" après le DEUG, ces étudiants étant remplacés à tous les niveaux par d'autres, en provenance de France ou de l'étranger, attirés par le prestige de Paris IV. Mais il n'existe pas d'observatoire des étudiants, les défections nombreuses ne sont pas analysées, les responsables de l'UFR n'ont pas de moyen de suivre "leurs" étudiants et ceux-ci sont trop nombreux, du moins en 1er cycle, pour que le manque d'informations administratives puisse être compensé par des relations personnelles entre enseignants et étudiants.

Cet état de choses - auquel s'ajoutent des chevauchements entre des cours (jusqu'à 20 %) - met très sérieusement en cause la rentabilité de l'enseignement prodigué. Une solution simple consisterait dans l'introduction, pour chaque UV, de tutorats (des étudiants avancés animant, sous la direction des responsables, de petits groupes de 20 personnes au plus et servant de relais entre les enseignants et les étudiants).

Un enseignement des sciences du langage est offert dès la 1ère année du DEUG. Pourtant, il ne semble pas encore avoir reçu, au niveau des filières, la reconnaissance qui lui est due. Vu les spécialités offertes par les enseignants, on s'attendrait de même à un poids important de la filière "romanistique". Or, si un tel certificat existe bel et bien, son existence est, pour ainsi dire, confidentielle.

Ce déséquilibre est peut-être lié à une vocation ambiguë de Paris IV, qui divise les enseignants : préparer les futurs professeurs aux concours (CAPES, agrégation) ; donner une formation scientifique de base à de futurs membres de la communauté scientifique. Or ces deux tâches, très différentes, peuvent être menées à bien en parallèle, si certaines conditions sont respectées :

- il ne devrait pas y avoir de dévalorisation de la filière "scientifique" par rapport à la filière "concours" ni vice-versa, les enseignants étant choisis en fonction de leurs compétences pour l'une ou pour l'autre ;
- les enseignements ciblés sur l'une ou l'autre filière devraient être clairement désignés comme tels, et avec un minimum de chevauchement entre les deux ;
- le contrôle et le tri des étudiants devraient être opérés à l'intérieur de l'UFR ; en tout cas, il devrait exister une politique d'inscription transparente, ce qui n'est pas le cas actuellement selon le directeur de l'UFR ;
- des passerelles entre les deux filières devraient être mises en place.

3 - La recherche

Les interventions de membres de l'UFR dans des formations doctorales et post-doctorales, en France et au-delà des frontières, sont nombreuses et de qualité remarquable. De même, les participations externes aux manifestations de l'UFR témoignent des réseaux dans lesquels les dirigeants de l'UFR sont insérés. On citera comme exemple le séminaire Sémantique des textes, auquel participent les plus grands spécialistes.

Les listes de publications de certains membres de l'UFR reflètent leur dynamisme. On relèvera particulièrement les travaux de sémantique-sémiotique-stylistique, secteur dans lequel le centre de Linguistique française a su, en peu d'années, se créer une réputation certaine. On ne peut que regretter que le dynamisme de cette équipe ne puisse pas avoir un impact plus grand encore dans les enseignements des 1er et 2ème cycles. L'inscription, en octobre 1994, de 48 nouvelles thèses dans le domaine de l'UFR représente un témoignage fort pour le rayonnement des professeurs de l'unité.

4 - Conclusion

L'UFR de Langue française représente sans aucun doute un des pôles dynamiques et innovateurs dans le cadre de Paris IV. En même temps, elle souffre particulièrement des conditions matérielles et des structures insuffisantes. Ceci ne se manifeste guère au niveau de la recherche et des enseignements doctoraux, mais a une influence très importante sur les enseignements du 2ème cycle et, surtout, du 1er cycle, dont l'efficacité est très relative. Par ailleurs, le clivage entre la préparation aux concours et la formation scientifique est à l'origine d'ambiguïtés et de tensions inutiles. La création de filières linguistiques autonomes, avec des spécialisations affichées (par exemple en philologie romane et en sémantique-sémiotique générale) serait souhaitable, en coordination avec d'autres enseignements linguistiques offerts dans d'autres UFR et à l'ISHA.

L'UFR de Latin et l'UFR de Grec

L'université Paris IV comprend deux UFR de Langues anciennes, alors que les universités françaises possèdent tout au plus une section de latin et une section de grec, qui font partie, dans le cas le plus fréquent, d'une UFR de Lettres regroupant Lettres classiques et Lettres modernes. Les deux UFR de Latin et de Grec disposent de locaux distincts, dans les bâtiments de la Sorbonne pour la première, au 16 rue de la Sorbonne pour la seconde. La première réunit 11 professeurs et 14 maîtres de conférences, la seconde 10 professeurs et 7 maîtres de conférences (dont 1 professeur et 1 maître de conférences pour le grec moderne). Cette dualité a pour avantage que chacune des UFR reste ainsi d'une taille très raisonnable. Mais les étudiants de la filière Lettres classiques ont de ce fait à s'inscrire dans trois UFR au moins.

"Nos UFR de grec et de latin", écrit le Président de l'université dans le dossier remis au CNE, "sont aujourd'hui les seuls points d'appui français importants de ces disciplines au niveau international". La fierté des responsables de Paris IV n'est pas sans fondement. On peut, pour en juger, se servir des critères qu'ils proposent : le nombre et la qualité des thèses, le nombre des succès aux agrégations de Lettres classiques et de Grammaire. De 1988 à 1992, on a soutenu à Paris IV, en latin et en grec, 61 thèses ; or non seulement aucune université en France, dans la spécialité considérée, n'approche seulement un tel chiffre, mais encore beaucoup de ces thèses sont bonnes, quelques-unes sont très bonnes et, pour le dire d'un mot, il est indiscutable que la majorité des thèses véritablement excellentes soutenues en France en latin et en grec sont soutenues à Paris IV. Quant aux agrégations, en 1993, l'université Paris IV a conduit au succès, en grammaire comme en lettres classiques, presque 30 % des candidats inscrits chez elle ; c'est là un taux de succès que quelques universités approchent parfois, mais sans l'atteindre.

Bien réelle, l'excellence des UFR de latin et de grec de Paris IV est cependant paradoxale, car les conditions de travail y sont, dans beaucoup de domaines, soit médiocres, soit franchement mauvaises, plutôt inférieures, en tout cas, à celles que peuvent offrir plusieurs autres universités françaises.

1 - Les conditions de travail

A ceux qui préparaient il y a trente ans la licence de Lettres classiques à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, la visite des locaux de l'UFR de grec, au 16 rue de la Sorbonne, et de l'UFR de latin, Escalier C, 3^e étage, procure une sensation de rajeunissement brutal. Sensation pure de toute nostalgie : il y a trente ans l'insuffisance et l'inadaptation de ces locaux étaient déjà criantes ; or rien, ou presque, n'a changé. Le 16 rue de la Sorbonne, beaucoup trop exigü, mais de construction moins antique et fréquenté par des étudiants moins nombreux, est étouffant, mais supportable à la rigueur. Les locaux de l'UFR de latin ne le sont plus. La bibliothèque éclate. Une sorte de boyau sert à la fois de point d'accueil, de lieu de passage et de salon où l'on cause, et abrite de surcroît un ou deux postes de travail. Trouver un bureau libre pour un entretien annoncé de longue date oblige à un porte-à-porte de dernière minute, plein d'imprévu. Toutefois l'entretien des locaux fait à l'évidence l'objet de soins attentifs et la création récente d'un nouvel escalier de secours a amélioré dans une certaine mesure la sécurité qui pouvait donner des craintes.

Aux centaines d'étudiants inscrits dans la filière Lettres classiques, auxquels il faut ajouter, surtout pour le latin, bon nombre d'étudiants de Lettres modernes, les deux UFR n'offrent pas moins de six bibliothèques. La bibliothèque de latin, par exemple, annonce 25 000 ouvrages, 4 périodiques vivants et 50 places de lecteurs dans une salle de lecture de 55 m². Elle reçoit "environ" 60 000 F par an, mais elle n'a pas de bibliothécaire, le catalogage est "maison", l'informatisation est "en projet". Du moins la bibliothèque de latin est-elle unique. L'UFR de grec, elle, ne compte pas moins de cinq bibliothèques, si, aux bibliothèques de grec ancien, de grec moderne, de papyrologie grecque et d'épigraphie grecque, on veut bien ajouter la bibliothèque de l'Association pour l'encouragement des études grecques. Trois d'entre elles disposent d'un bibliothécaire et ont un fichier commun, mais aucune informatisation. Toutes ces bibliothèques se

plaignent, non sans raison, de graves problèmes de place et d'une indisponibilité relativement fréquente, lorsqu'elles sont utilisées pour des séminaires, des réunions ou des examens, ou que la surveillance ne peut en être assurée. Pourtant certains fonds sont fort riches et l'ensemble des financements ne paraît pas négligeable.

L'administration des UFR, qui disposent chacune d'un secrétariat, paraît fonctionner correctement : cette "gestion de proximité" compense largement l'archaïsme des techniques (la gestion se fait manuellement, les micro-ordinateurs servant surtout au traitement de texte et à la recherche). Les brochures distribuées aux étudiants par chaque UFR sont détaillées et claires. En revanche, la division de la filière Lettres classiques en plusieurs UFR entraîne deux conséquences fâcheuses. D'abord chaque UFR n'assure que les inscriptions pédagogiques : tout renseignement d'ordre administratif sur l'ensemble de la filière est donc à demander aux services centraux de l'université (division scolarité). Ensuite les inscriptions pédagogiques constituent pour les étudiants, d'une UFR à l'autre, un parcours d'obstacles complexe. Il n'existe même pas de brochure unique d'information sur l'ensemble de la filière : il y a seulement chaque année une réunion commune d'information.

Les contacts entre disciplines sont limités. Les responsables des deux UFR estiment que les rapports avec les historiens sont satisfaisants et mentionnent les cours que tel professeur d'histoire ancienne donne dans l'une ou l'autre UFR. Ces contacts semblent moins étroits avec les archéologues. La collaboration avec les UFR de Littérature française et comparée et de Langue française est-elle aussi bien assurée institutionnellement que les étudiants pourraient le souhaiter ? Ici des informations contradictoires ont été recueillies. Il faut souligner que les contacts entre les enseignants des deux UFR, les historiens et les archéologues spécialistes de l'antiquité sont appelés à se resserrer au plan de la recherche et du 3ème cycle du fait de l'existence d'une école doctorale unique.

Les conseils des deux UFR se réunissent à un rythme qui, sans être fréquent, reste raisonnable. Les réunions du conseil de formation des DEA seraient plus rares. De façon générale, il ne semble pas qu'interviennent de façon régulière des réunions permettant une discussion collective de l'organisation des programmes et des enseignements, ou des orientations de la politique scientifique. Les deux UFR gagneraient à débattre de certains sujets, comme par exemple le développement considérable des études sur le latin médiéval et le néo-latin - qui est une spécificité intéressante de Paris IV -, ou bien l'harmonisation des efforts d'adaptation pédagogique en direction des grands débutants - qui a été réalisée plus tôt en grec qu'en latin. Cette réflexion contribuerait à donner des deux UFR une plus grande impression de dynamisme.

2 - L'enseignement et la recherche

Paris IV bénéficie d'un phénomène que connaissent en France toutes les filières de Lettres classiques, mais que la centralisation parisienne amplifie démesurément. Parmi les élèves qui ont fait du latin ou du grec dans le second degré, rares sont ceux qui choisissent les Lettres classiques dans l'enseignement supérieur. Peu nombreux, ils ont moins de peine que naguère à accéder aux classes préparatoires littéraires : là où une khâgne existe, la majorité des étudiants inscrits administrativement dans le premier cycle de Lettres classiques est constituée de khâgneux ; et, comme les khâgnes sont mieux à même que les universités d'assurer le type d'enseignement dont ces étudiants ont besoin en premier cycle, là où la khâgne est efficace, elle constitue, de fait, le véritable 1er cycle de la filière Lettres classiques, qui récupère avec satisfaction, pour l'essentiel au niveau de la licence, d'anciens khâgneux pourvus d'une formation générale et d'une compétence linguistique supérieures, en moyenne, à celles des étudiants qu'elle a elle-même formés en 1er cycle.

Or Paris compte plusieurs khâgnes efficaces. Leurs effectifs sont importants. Certaines d'entre elles sont excellentes et les provinciaux font la queue pour y être admis, au terme d'une sélection rigoureuse. Pour la plupart, les hypokhâgneux et les khâgneux de Paris qui veulent faire des Lettres classiques s'inscrivent administrativement à Paris IV : à la rentrée de 1994, sur 253 étudiants inscrits à Paris IV en 1ère année de Lettres classiques, 159 sont élèves d'une classe

préparatoire ; en 2^{ème} année, 84 sur 189 ; en licence, 30 sur 162. On voit que peu à peu, comme leurs camarades de province, ils rejoignent l'université (en 1993-1994, sur 210 candidats à la licence, 79 étaient des préparateurs admis par équivalence). Mais, à la différence des universités de province, Paris IV récupère tous "ses" anciens khâgneux, puisqu'elle reçoit les normaliens, ajoutant aux normaliens de Paris les normaliens issus des khâgnes de province. Ce n'est pas que ces normaliens soient très nombreux, mais beaucoup d'entre eux feront des thèses et accéderont ensuite à l'enseignement supérieur, ce qui confère à Paris IV une position éminente dans la reproduction du système.

Les UFR de latin et de grec de Paris IV sont donc, et de très loin, les principales bénéficiaires d'une sélection nationale effectuée en dehors d'elles, doublée d'une formation générale intensive dispensée également en dehors d'elles ; or l'une et l'autre ont fait depuis très longtemps la preuve de leur efficacité, notamment en langues anciennes : pour que les résultats de ces deux UFR ne soient pas excellents, il faudrait que leurs enseignants chercheurs soient incapables ; or ils ne le sont pas. Il n'y a par conséquent rien d'étonnant à ce qu'en 1993, l'université Paris IV, à elle seule, ait décerné 127 licences de Lettres classiques sur un total national de 439 (29 %) et 80 maîtrises sur un total national de 232 (34 %) ; on ne sera pas surpris non plus d'apprendre que, la même année, Paris IV a produit plus de 29 % des agrégés de Lettres classiques et non moins de 33 % des agrégés de Grammaire (mais seulement un peu moins de 7 % des Capésiens).

Aucune section de langues anciennes, en France, ne compte vingt professeurs et vingt maîtres de conférences. Cet avantage est décisif, et il n'est pas seulement quantitatif. Nulle part ailleurs qu'à Paris IV ne sont représentées toutes les spécialités imaginables dans la discipline, et certaines spécialités dites "rares" ne sont représentées qu'ici, ou presque ; dans ces spécialités, on peut parler de quasi monopole : bien des thèses ne sont guère concevables ailleurs. Cet avantage est aussi quantitatif : il s'analyse en termes de services. Les enseignants chercheurs de Paris IV remplissent leurs obligations ; ils n'esquivent ni la charge des cours d'agrégation, ni les groupes pléthoriques de grands débutants. Mais ils ont les moyens de satisfaire à ces obligations en conservant pour les séminaires de recherche et la direction des travaux un temps partout ailleurs plus sévèrement compté. La plupart des professeurs ont, dans leur service statutaire, un séminaire de maîtrise (C2) et un séminaire de 3^{ème} cycle. Certains maîtres de conférences docteurs d'État assurent aussi un séminaire. Ainsi l'UFR de grec peut offrir neuf C2 de grec ancien, un C2 de grec moderne et une dizaine de séminaires de 3^{ème} cycle, l'UFR de latin treize C2 et plusieurs séminaires de doctorat (pas toujours distincts des C2). Dans l'UFR de grec, trois professeurs seulement interviennent dans le premier cycle ; dans l'UFR de latin, la participation des professeurs aux enseignements de 1^{er} cycle est plus forte.

Le corps des professeurs de Paris IV se recrute essentiellement par mutation, parmi les enseignants qui ont fait leurs preuves dans d'autres universités, provinciales et parisiennes. L'âge au recrutement est moins avancé que la rumeur ne le prétend : on accède le plus souvent à un emploi de professeur à Paris IV autour de la cinquantaine. Les maîtres de conférences sont choisis plus jeunes, et la politique des UFR est de leur permettre de prendre leurs galons en province avant, éventuellement, de revenir à Paris IV. L'inconvénient peut être que certains se satisfont d'enseigner dans cette université prestigieuse.

Les équipes de recherche sont nombreuses et leur regroupement au sein de l'école doctorale Mondes de l'Antiquité entend leur assurer une cohésion nouvelle. Leur financement, qui fut longtemps misérable, a cessé de l'être avec la contractualisation des budgets universitaires de recherche en 1992, qui a valu à Paris IV une forte augmentation. Pour l'Antiquité en tout cas, des comparaisons précises, tenant compte du coût respectif des divers types de recherche, de l'éventail des spécialités représentées dans chacune des équipes dont on compare le financement, etc., montrent que les équipes de Paris IV sont maintenant financées au même niveau que les équipes de province ; c'était loin d'être le cas il y a quatre ans. Quant au niveau scientifique des équipes, dans trois domaines, l'excellence de la recherche n'est pas contestée : la médecine grecque, la linguistique latine, l'Antiquité tardive. En littérature grecque, en littérature latine classique, en épigraphie et dans bien d'autres domaines, les travaux personnels sont souvent remarquables. Ils se situent d'ailleurs fréquemment au sein d'équipes qui ont leur assise ailleurs qu'à Paris IV, à l'EPHE, à Paris I, à Paris VII. Ce sont là des contacts traditionnels que la concentration des

institutions parisiennes rend plus aisés. On doit noter à ce propos la situation particulière du centre Glotz, qui est commun à Paris I et Paris IV, mais géré par Paris I. Les colloques qui sont organisés dans le cadre de ces organismes en prouvent la vitalité.

Paris IV est un vivier particulièrement apprécié en ce qui concerne le recrutement des écoles françaises à l'étranger, qui réclame des étudiants formés en Lettres classiques.

3 - Conclusion

La structure des études de latin et de grec en France confère à ces deux UFR une position fortement dominante dans ces disciplines au niveau national. Le nombre de leurs enseignants chercheurs leur permet d'offrir l'éventail de spécialités sans lequel ce demi-monopole serait inconcevable. Mais les conditions matérielles de travail y sont médiocres ; et il faut souhaiter que la coordination assurée par l'école doctorale favorise le développement des activités de recherche, à la mesure du potentiel de ces UFR et du rôle qu'elles ont à jouer.

L'UFR de Philosophie

A l'UFR de Philosophie de Paris IV, tout visiteur est d'emblée choqué par l'inadaptation des locaux, leur vétusté et l'acoustique détestable de certaines salles : ces lieux dégradés sont de vraies injustices envers les maîtres et leurs étudiants. Un autre élément est aussi frappant, c'est le caractère singulier de la réputation de l'UFR : elle est certes élogieuse et se nourrit de son sérieux, de sa rigueur et de son purisme philosophique ; mais ces compliments ont un air convenu, fait d'estime et de secrète condescendance. Tout cela ne devrait pas voiler la qualité avérée de l'UFR de Philosophie.

En effet, elle attire au niveau de la licence bon nombre d'étudiants qui n'étaient pas les siens dans le cours de leur premier cycle, mais qui ont été séduits, grâce à son programme, par le bon aloi de sa rigueur. Certes, les chiffres sûrs font grandement défaut et une enquête s'impose pour les établir avec clarté. Mais on peut constater que les inscriptions en deuxième cycle sont très importantes et croissantes malgré un taux d'échec très élevé à la fin du premier cycle.

C'est que cette UFR, que l'on dit trop acquise aux grands classiques, n'est pourtant pas seulement celle où s'enseignent le mieux les doctrines advenues après Kant. Elle est aussi, et dans une autre perspective, le lieu où s'accordent de façon exemplaire la culture des idées et l'approfondissement du monde contemporain. Son apport propre à cet égard comprend à la fois les questions de méthodes ou de théories et les données de l'action concrète. Les recherches de l'Institut des sciences humaines appliquées (ISHA) y sont bien accueillies et génèrent des techniques qui appellent les suggestions théoriques et pratiques. Décrite par le philosophe et le sociologue, la pensée politique apparaît ainsi sous ses deux faces. Admettre que les modèles scientifiques puissent être des faits de croyance ouvre aussi un domaine dans lequel la rationalité, en devenant son propre objet, met aux prises les deux disciplines.

1 - Les personnels

Pour le personnel enseignant, l'UFR dispose de 13 emplois de professeur (dont 2 vacants) et 16 emplois de maîtres de conférences (dont 2 vacants), auxquels s'ajoutent 1 assistant et 7 AMN. Aucun enseignant de l'UFR n'effectue d'heures supplémentaires. L'UFR fait appel à 4 chargés de cours pour environ 300 heures (soit moins de 6% du volume total dispensé).

Ce personnel est d'une qualité enviable : trois des maîtres de conférences sont docteurs d'État. Quelque confiants que soient les rapports, l'UFR n'admet pas l'avancement sur place : il faut que les professeurs aient d'abord fait leurs preuves. Dans les tâches d'enseignement, les parts de responsabilité ne sont pas distribuées non plus à la légère : les treize modules de 1er cycle sont tous placés sous la responsabilité d'un et parfois de deux professeurs titulaires ; et les cours magistraux sont assurés au moins par des maîtres de conférences, quatre fois par des professeurs, jamais par des chargés de cours, qu'on trouve dans les travaux dirigés.

2 - L'enseignement

Le DEUG de philosophie se compose, selon la règle, en deux ans, de 12 modules, dont un de langues et six obligatoires propres à la discipline ; ils s'intitulent, à Paris IV : Philosophie générale, Histoire de la philosophie, Philosophie de la connaissance et logique, cela pour la première année ; Philosophie morale et politique, Histoire de la philosophie, Épistémologie et logique pour la seconde année. L'originalité de Paris IV est de faire qu'un huitième module soit pris dans les sciences humaines (psychologie ou sociologie) et que les quatre restants puissent également être pris dans la discipline, sur la liste suivante : Philosophie ancienne et médiévale, Philosophie moderne et contemporaine, Esthétique, Histoire des idées politiques, niveau 2 de Sociologie (accent mis sur la connaissance) et Philosophie comparée. Ainsi l'UFR organise pour le premier cycle 13 modules de philosophie, dont deux ouvrent une porte sur les sciences humaines.

Les bibliographies liées au sujet du cours expriment le souci de maintenir l'enseignement dans la référence explicite aux directions fondamentales, en accusant les divergences (ainsi pour le langage par la comparaison de l'analyse d'Aristote avec celle de Frege) au profit des notions et de leur nécessité. Mais de plus leur publication constitue un double engagement : elle guide les étudiants, et rend compte devant l'ordre universitaire. La formation reçue par les étudiants importe, de toute évidence, aux maîtres qui prendront la suite.

Les enseignements de licence, conformes au schéma de trois groupes de trois options discrètement hiérarchisés se présentent, en effet, comme des prolongements d'initiations faites au cours du premier cycle : d'où le "Parménide" de Platon et les "Parties des animaux" d'Aristote, d'une difficulté supérieure au "Cratyle" et à "Métaphysique Thêta" ; d'où encore "l'Esthétique" qui reprend les textes allemands simplement visités dans le premier cycle et qui conduit aux écrits plus déterminés de Riegl, Wölfflin et Panofsky. De là, surtout, provient le caractère particulièrement consistant de cette philosophie des sciences faite d'un tronc commun avec deux options, dont les exigences sont hautes. Le programme, incitatif par vocation, ne sera qu'accidentellement limitatif. Ainsi, les études sont conçues comme un cursus et non pas comme un casier à remplir. Tel est le sens des sujets de C2 proposés : ils montrent comment formuler un thème de recherche qui fasse partie d'un horizon, où pourtant il soit spécifié : ainsi le projet de relire les Méditations de Descartes d'après l'Entretien avec Burman, ou celui de situer la bioéthique devant le droit et la politique. A quoi vise en effet le mémoire de maîtrise ? A manifester, dans le traitement d'une difficulté définie, l'assimilation d'une méthode et des concepts qu'elle met en oeuvre. C'est une manière d'approcher l'épreuve terminale du doctorat, dont la finalité - et de ce fait la mesure - consistent dans la découverte.

Les choses ne sont pas comprises différemment dans la filière parallèle des Sciences humaines appliquées, puisqu'elle est organisée de la même façon par l'UFR, de concert avec l'ISHA. Elle se constitue depuis le premier cycle par les modules libres ou à choix limité de l'UFR de Philosophie et des enseignements appliqués ; dans le second cycle par des options régulières. Les séminaires de DEA, qui doivent faire l'objet d'une concertation, ne sont pas déterminés par des règles écrites. La rubrique dans laquelle l'ISHA les institue (DEA des Sciences sociales et sciences de la connaissance) confirme l'effort de convergence qui préside aux rapports de toute l'UFR. Les instruments de la raison naissent d'une science rendue collective par l'usage et la discussion.

L'efficacité du message, et de l'exemple intellectuel, repose nécessairement sur le contrôle des connaissances. La formule appliquée ici, et qui vaut pour chacun des modules du DEUG, a pour centre l'examen terminal écrit, pour les uns précédé du contrôle continu, pour les autres complété par l'examen oral. Le contrôle continu consiste en deux épreuves sur table organisées en cours d'année. Le système comporte quelques inconvénients : d'abord, visiblement, le privilège de l'écrit ; ensuite, la prise en compte d'une épreuve de début lors de laquelle l'étudiant peut n'être encore qu'un lycéen ; et enfin le danger que l'examineur considère la possession du savoir qu'il a enseigné plutôt que sa présentation : exercice, non dissertation. D'où les corrections ultérieures. En licence, même en cas de contrôle continu, l'examen terminal inclut l'épreuve orale. Le sens du contrôle se déplace vers l'aptitude à la synthèse, comme cela se verra mieux l'année suivante dans la maîtrise, où l'engagement souscrit dans le choix du sujet souligne à quel point désormais ce sont les talents de la personne qui sont visés dans l'examen ; le plus élevé d'entre eux, celui de vérifier les limites du connu, sera l'objet du mémoire et des comptes rendus constitutifs du DEA.

Si la seule mission de l'université était de préparer des chercheurs, le plan suivi dans cette filière serait des plus satisfaisants. Encore faut-il que pour justifier cette mise au point en cinq années, les arrivants soient en mesure d'assimiler le savoir qui leur sera livré. L'énormité des pertes subies par le contingent de premier cycle, et leur importance dans le second (au voisinage des trois quarts) donnent la mesure de l'effort à faire en amont du recrutement pour que la réception du savoir cesse de poser autant de problèmes. Il appartient aussi aux universités de former les formateurs des étudiants futurs. C'est le but de la préparation aux concours.

3 - La préparation aux concours

La statistique des résultats de 1993 fait apparaître un point de faiblesse. Au CAPES, Paris IV a fourni seulement cinq reçus en philosophie pour 300 postes pourvus : un seulement sur 60 (1,66 %) ;

et cela, pour 30 inscrits représentant 2,3 % du total national. Pour l'agrégation, avec les 6 reçus, nous trouvons le même affaissement du pourcentage des inscrits (10,7 %) à celui des admis (6,8 %). Quelque lecture que l'on propose de ces données (forcément oubliées des anciens de l'UFR), elles ont de quoi, en toute évidence, motiver une réaction : a-t-on fait ce qu'il aurait fallu ?

Dans le programme de l'UFR annoncé pour l'année en cours, la première des épreuves écrites du concours de l'agrégation (qui est une dissertation de philosophie générale) n'est concernée que partiellement par les exercices d'une équipe composée de deux assistants et deux maîtres de conférences : "corrigés de dissertation, exposés, explications de textes", en tout deux heures par semaine. Deux autres heures, consacrées à la "préparation technique" du CAPES peuvent-elles y être ajoutées ? On peut également faire état d'un cours général sur le langage, mais il est pour le premier cycle. Il faudrait plus d'autorité, d'organisation effective comportant des travaux écrits. Les choses sont plus satisfaisantes à propos de la deuxième épreuve : la paix, qui en est le thème, est traitée une heure et demie par semaine, et par un professeur, que l'on peut tenir pour secondé par les enseignants de premier cycle dirigeant des travaux de réflexion là-dessus ; mais comment ne pas observer que le premier cycle est bien loin, à Clignancourt ? Aux auteurs de la troisième épreuve (qui est l'Histoire de la philosophie), trois heures par semaine sont consacrées : ce n'est sans doute pas suffisant pour des philosophes difficiles. Une heure et demie pour un semestre, ce n'est pas assez pour Husserl.

Les mêmes sentiments mêlés sont donnés par la préparation à l'oral. En tout, l'équivalent de huit heures par semaine, et pour les seuls textes d'auteurs. S'en occupent : quatre professeurs et trois maîtres de conférences, d'une compétence (le mot est faible) indiscutable. Mais, le programme de l'agrégation se renouvelant par moitié, seulement la moitié du programme est traitée : l'enseignement relatif aux textes est réparti sur deux années, seuls sont étudiés les nouveaux. Certes, ils le sont supérieurement. Mais il est vain de croire que les leçons de l'année précédente seront communiquées aux nouveaux candidats : cette méthode biennale n'est valable que dans les khâgnes, qui unissent des élèves de rentrées différentes ; les étudiants, au contraire, sont rapidement dispersés par leurs premières obligations de fonctionnaires débutants. En attendant qu'un esprit de corps se fasse jour dans leur milieu, la transmission est chimérique. L'anticipation de chacun pourrait être une solution ; mais elle doit être conseillée aux candidats à la maîtrise, et soutenue l'année suivante par des séances bloquées et des polycopiés. Peut-on mettre à contribution les séminaires des C2 ? Ce recours à des moyens divers n'est-il pas en contradiction avec une attention centrée ? Il importe qu'un responsable prenne en charge officiellement, efficacement, cet ensemble, et qu'une volonté commune soit créée, pour une telle action dont l'enjeu concerne le crédit de l'UFR et l'avenir des étudiants. Au long travail de préparation, d'une préparation remarquable, que sont les quatre années menant à la maîtrise, il manque le couronnement de nombreux agrégés.

4 - La recherche

L'école doctorale Philosophie et Sciences sociales regroupe quatre équipes associées au CNRS et trois équipes d'accueil. L'équilibre de cette UFR fait qu'on n'y est pris au dépourvu dans aucun domaine principal ; de l'axiomatique à l'idée de droit, du monde antique à la phénoménologie, tout s'y étudie selon la rigueur. Les recueils d'Actes sont excellents. Les projets de journées d'études pour l'année en cours et la suivante, quelle que soit la part faite aux commémorations où le choix est conditionné, honorent le sens philosophique et l'information scientifique de ceux qui les ont proposés.

Les colloques organisés par l'UFR attirent un jeune public : si le contact est ainsi maintenu, c'est grâce à l'intérêt apporté au suivi des étudiants. Au récent colloque Heidegger, par exemple, leur présence était le résultat d'une préparation commencée dès le DEUG en Philosophie générale (Hegel et Heidegger dans la bibliographie), aidée par l'UV libre nommée Introduction à la philosophie moderne et contemporaine ; préparation continuée dans le deuxième groupe des modules de licence, et l'un des C2 de maîtrise ; enfin, à l'intérieur d'une des équipes d'accueil.

Pour illustrer la coopération entre l'UFR de Philosophie et l'ISHA, on peut citer les actes d'un colloque sur le relativisme, qui s'est tenu en janvier 1993 : ce recueil se fonde sur la coexistence de l'épistémologue et du sociologue. Une rencontre de chercheurs n'est pas toujours et nécessairement la rencontre de leurs recherches : or c'est bien cette convergence qui anime l'UFR.

L'UFR d'Histoire

Avec près de 4 000 inscrits, l'UFR d'Histoire est une composante majeure de Paris IV, dont elle contribue à donner l'image : une constellation de maîtres de grande renommée pour la plupart, un éventail de disciplines dont certaines ne sont guère enseignées en dehors de cette université, un beau lot de succès aux concours, le tout dans un cadre prestigieux, mais vétuste, et avec d'étonnants archaïsmes dans la gestion.

Les objectifs que s'assigne l'UFR sont atteints dans une large mesure, tant au plan de la recherche, qu'en ce qui a trait aux concours de recrutement. Sous réserve de l'habituelle imprécision des données statistiques, Paris IV revendiquait en 1993, 21 agrégés d'histoire (sur un total national de 172), soit un pourcentage de 12,2 %. On notera que l'UFR s'associe à son homologue de Paris I pour préparer l'agrégation. En ce qui concerne le CAPES, les chiffres sont nettement inférieurs : 3 % de l'ensemble des reçus au CAPES d'histoire-géographie.

Quant aux étudiants qui n'entrent pas dans l'enseignement, qui est la voie professionnelle normale dans cette discipline, il est vraisemblable que, comme ailleurs, une part notable d'entre eux passe des concours administratifs, avec le succès qu'appelle la qualité de leur formation. Mais nous rencontrons ici l'habituelle inconnue du devenir des étudiants, qui est au moins aussi grande à Paris IV qu'ailleurs. On aimerait par exemple savoir si certains tirent parti des ressources du CELSA qui devrait leur offrir des possibilités professionnelles.

1 - Les personnels et les moyens

Les effectifs du corps enseignant paraissent importants. Mais dans l'UFR, on affirme que l'encadrement de Paris IV est inférieur à la moyenne nationale pour ce qui concerne les maîtres de conférences. L'UFR d'Histoire dispose de 30 emplois de professeurs, 29 emplois de maîtres de conférences. A quoi s'ajoutent un assistant, un PRAG, 18 enseignants de statut temporaire et une vingtaine de chargés de cours. La proportion des professeurs est donc importante. Il faut noter que certains n'hésitent pas à s'engager dans le premier cycle. Celui-ci paraît correctement encadré, avec un nombre important de groupes de travaux dirigés (66 en 1ère année, 57 en 2ème année). La situation est différente en deuxième cycle, où 35 % des étudiants inscrits en licence n'auraient pu suivre les travaux dirigés : on remarque pourtant que le tiers des heures (équivalent TD) dispensées par l'UFR le sont au niveau de la licence ; le problème n'est donc pas celui d'un sous-encadrement, mais celui de l'équilibre entre les groupes de travaux dirigés.

Le recrutement s'opère essentiellement parmi les enseignants ayant acquis ailleurs leur expérience et leur notoriété ; la plupart des maîtres de conférences n'ont pas vocation à occuper des emplois de professeur dans leur carrière à Paris IV.

On se plaint de l'insuffisance du personnel IATOS (l'UFR d'Histoire dispose, en équivalent temps plein, de 4,8 emplois de catégorie C ; l'IRCOM de 13 emplois, dont 11 de catégorie A). Certes les modes de gestion, d'inscription, d'enregistrement des notes de contrôle continu et d'examen restent traditionnels et exigent plus de temps de la part d'un personnel facilement surchargé que le recours à des techniques plus modernes. Les étudiants, qui se félicitent de la qualité de l'accueil que leur réservent ces personnels, de même que les enseignants apprécient leur dévouement, se plaignent de pertes de temps. Et l'UFR est dans l'impossibilité d'assurer le suivi pédagogique des étudiants. On ne dispose même pas d'une statistique fiable des succès à la licence... Le personnel technique est certainement insuffisant pour répondre aux besoins de l'enseignement. Photos et diapositives ne sont pas facilement accessibles.

On voit par là que les équipements laissent à désirer. L'équipement informatique est en cours de réalisation. L'enseignement est très exigeant : la reproduction des documents, destinés en premier lieu aux travaux dirigés absorberait 80 % du budget de l'UFR. Et on admire la manière dont est équipé

l'IRCOM, qui dispose de ce qui paraît simplement normal pour un important centre de recherche, en le comparant à ce que sont les moyens mis au service des autres formations...

La très grave question est celle des locaux. Pour le 1er cycle, la remise en état du Centre de Clignancourt a permis de réaliser un ensemble d'amphithéâtres, de salles de travaux dirigés, de bureaux, avec une bibliothèque fonctionnelle qui peut accueillir 157 étudiants. Mais en Sorbonne, les salles trop petites, utilisées à plein temps, mal desservies par des dégagements insuffisants, n'accueillent les étudiants qu'à la condition que tous ne prétendent pas être assis. Il faut utiliser pour des cours des salles de bibliothèques. Pour certains enseignements, l'absence de locaux spécialisés est ressentie comme une gêne. Faute de bureaux, les contacts entre enseignants et étudiants se trouvent très réduits. L'UFR d'histoire n'a pas le monopole de cette situation : elle en fournit une bonne illustration.

Les bibliothèques constituent un point fort, par leur richesse, et faible, par leur utilisation. Certaines, héritées de l'ancienne Sorbonne, ont été affectées à Paris I ou à Paris IV, tout en restant en principe utilisées en commun, telle que la bibliothèque Glotz d'histoire ancienne, qui relève de Paris I. De même, la bibliothèque Lavis est réservée aux étudiants d'agrégation des deux universités. Elles sont en fait interuniversitaires, ce qui ne leur donne pas davantage de place. La bibliothèque Boutruche-Léon sert de salle de cours ou de réunion. Le directeur de l'UFR fait état d'améliorations, grâce à des regroupements et à l'affectation de salles jusque-là employées pour des cours, mais en fait les étudiants manquent de salles de travail, et l'accès aux livres ne leur est pas facile.

2 - Les formations

Le premier cycle présente une situation à première vue paradoxale. Il bénéficie d'un encadrement satisfaisant et de locaux plus convenables, d'un personnel administratif à première vue suffisant. Sa structure est raisonnable. Sans doute souffre-t-il d'une pléthore d'UV que l'on a commencé à réduire à la faveur d'une modulation dont il faut souhaiter qu'elle ne se limite pas à la réunion de plusieurs UV en un seul module. L'histoire a su adopter une association avec la géographie : deux DEUG à dominante, historique pour l'un et géographique pour l'autre, font place aux deux disciplines.

Et cependant les étudiants savent que l'obtention du DEUG ne va pas de soi ; elle demande souvent plus de deux ans. Les auditoires s'amenuisent au fil de la 1ère année. On parle de 60 à 70 % d'échecs ou d'abandons, dont les raisons ne sont pas évidentes. Car, si les enseignants entendent maintenir le niveau du DEUG, ils n'en font pas systématiquement un instrument de sélection pour l'entrée en second cycle. Le DEUG ne constitue pas pleinement la pépinière du second cycle. Et les responsables de l'UFR semblent mal à l'aise pour définir la place de ce 1er cycle qui leur paraît excessive, bien qu'ils y soient attachés, et dont ils aimeraient réduire l'importance.

En second cycle, les effectifs de la licence et de la maîtrise dépassent ceux du premier cycle du fait de l'afflux des étudiants venant d'universités non parisiennes et des classes préparatoires. Ce second cycle souffre de son trop grand attrait. Il y a sureffectif, ce qui pose des problèmes d'encadrement. La structure de la licence est très logique, avec quatre UV (ou certificats) dont chacune doit être choisie dans une des quatre tranches chronologiques classiques, et une ou deux options. Les étudiants ont ici un large choix, ce qui répond, et aux possibilités qu'offre Paris IV (la palette étant exceptionnellement riche), et à la nécessité de répartir un gros effectif entre un nombre important d'auditoires (mais on se plaint, parmi les étudiants, que le nombre de travaux dirigés reste insuffisant pour satisfaire toutes les demandes). L'inconvénient tient à l'inégalité entre les groupes, les étudiants étant tentés plus que de raison par des disciplines à succès (et on ne saurait brider ici à l'excès la liberté des choix) et certains travaux dirigés offrant des programmes trop spécialisés pour attirer des étudiants en nombre suffisant. Il faudrait que les professeurs puissent efficacement orienter les étudiants. Et il faut espérer que ceux-ci aient acquis, dès la fin du 1er cycle, une culture historique suffisante pour suivre des orientations déjà spécialisées.

Avec la maîtrise, le DEA et la thèse, on rencontre un autre problème : l'inflation des mémoires. On compte quelque 550 inscrits en maîtrise, plus de 300 en DEA, 16 en magistère. Le nombre des inscrits en thèse, pour autant qu'on puisse le reconnaître à travers la répartition au sein des écoles doctorales, atteint 350. Or tous ces travaux appellent une direction effective, qui semble

assez générale en dépit de certains cas moins satisfaisants. Les enseignants passent un temps considérable à suivre et à évaluer les mémoires et les thèses, ce qui exige de leur part beaucoup de dévouement. L'UFR se refuse à limiter le nombre des travaux qu'un enseignant peut diriger. C'est à la sagesse de chacun qu'est laissée la décision d'accepter ou de refuser la direction des travaux. On notera que le Conseil scientifique intervient à ce niveau.

Il est à remarquer que près de la moitié des thèses n'aboutissent pas. Sans doute certains ont-ils trop présumé de leurs forces. Mais il faut tenir compte de ce que la plupart des doctorants en histoire sont engagés dans l'enseignement - les allocations de recherche sont en nombre insuffisant. Et les étrangers s'étonnent de les voir assujettis à une durée de préparation limitée par la réglementation ; la déperdition de temps et de forces que représentent ces thèses non achevées est évidemment regrettable.

3 - La recherche

Il est inutile de dire que la recherche est le point fort de Paris IV, et la chose est évidente en histoire. Les équipes sont nombreuses, et la recherche individuelle trouve ainsi sa place dans des efforts collectifs. L'association avec des organismes et institutions extérieurs est très courante : l'École pratique des hautes études, en particulier, offre des possibilités de collaboration qui ne sont pas négligées. Il faut relever un intéressant exemple d'association : celui fourni par le Centre d'Histoire du XIXe siècle qui a voulu maintenir, depuis la scission de la Sorbonne, une co-direction Paris I - Paris IV.

L'École doctorale Études médiévales est délibérément pluridisciplinaire - mais l'Histoire de l'art médiéval et la Philosophie médiévale n'y ont pas encore trouvé leur place ; on peut noter que les formations de DEA ne reprennent pas le même découpage que l'école doctorale, ce qui n'est pas sans poser problème. Quant à la place des historiens de l'Antiquité dans l'école doctorale Mondes de l'Antiquité, elle paraît postuler qu'à l'intérieur même de l'UFR s'effectue un regroupement de recherche, l'appartenance au Centre Glotz laissant les historiens de Paris IV un peu en marge. La mise en place de l'école doctorale Mondes contemporains représente un changement radical dans l'organisation de la recherche : dotée d'un local, d'un secrétariat, d'une bibliothèque, elle instaure des coopérations fortes, alors que ces équipes peuvent se trouver dispersées. Enfin l'école doctorale Histoire des religions représente une autre réorganisation d'équipes autour d'une bibliothèque ; elle peut servir de base à la constitution d'un institut dont les statuts sont en préparation sur le modèle de l'IRCOM.

4 - L'IRCOM

Une place à part doit être réservée à l'Institut de recherches sur les civilisations de l'Occident moderne (IRCOM) qui a reçu son impulsion première de R. Mousnier. Cette UFR dérogatoire a conservé le statut qui, sous le régime de la loi de 1968, avait été celui des UER à dominante de recherche. Elle est, de ce fait, représentée dans les instances de direction. Elle réunit 42 séminaires, deux URA du CNRS ; elle est en relation avec les grands établissements, les universités non parisiennes ; elle accueille des colloques, assure des publications. Fort bien équipé sur le plan technologique, l'IRCOM rassemble un nombre impressionnant de projets de recherche. Ce qui frappe, c'est qu'il est essentiellement un élément de Paris IV et qu'il est animé par les enseignants de l'UFR d'histoire.

5 - Conclusion

L'UFR d'Histoire représente donc un potentiel exceptionnellement riche, remarquablement utilisé dans son ensemble. Son rayonnement et le rayonnement de ses membres exercent une influence indéniable sur le monde des historiens, dont beaucoup ont bénéficié de son enseignement ou passé leur thèse dans son enceinte. Il est probable que de nouvelles coopérations extérieures, ou même internes, pourraient permettre une utilisation encore meilleure de ce potentiel. Car on ne peut se défendre de l'impression d'une certaine inorganisation de la recherche, d'un foisonnement d'initiatives dont certaines se recoupent. L'université en est consciente, et la mise en place des écoles doctorales a été conçue comme susceptible de remédier à cet éparpillement et aux doubles emplois. Il reste cependant à faire pour parvenir, dans la mesure où la chose est réalisable, à une parfaite cohérence.

L'UFR d'Histoire de l'art et d'archéologie

Héritière pour la moitié de l'ancien Institut d'art installé rue Michelet, dans le bâtiment offert à l'Université de Paris par la marquise Arconati-Visconti, cette UFR est importante par ses effectifs et se réclame d'une tradition qui a été illustrée par de grands noms. Elle n'en a pas démerité.

Elle attire un grand nombre d'étudiants : près de 600 en 1er cycle, 800 en 2ème cycle, 125 en DEA. L'arrivée massive de jeunes étudiants efface quelque peu l'image qu'offrait autrefois l'Histoire de l'art ; toutefois on note que l'enseignement est parfois alourdi par la présence d'un public plus âgé. Cette caractéristique des disciplines artistiques témoigne de l'attrait qu'elles exercent et qui est sans doute pour beaucoup dans le gonflement des effectifs.

1 - Les personnels et les moyens

La progression spectaculaire du nombre des étudiants s'est accompagnée d'une augmentation des emplois d'enseignants qui sont passés en quatre ans de 21 à 38, dont 11 emplois de professeurs et 17 emplois de maîtres de conférences. En outre, l'UFR fait appel à près de 80 intervenants extérieurs, qui assurent environ 20% des heures (équivalent TD).

L'UFR se plaint d'un sous-encadrement au niveau des ATOS (elle en compte 5, dont 1 de catégorie A et 2 de catégorie B) et souhaiterait disposer d'un secrétaire pour le DEA, les enseignants devant se charger eux-mêmes de la partie administrative de sa gestion.

Les locaux de l'Institut ont été partagés par attribution de tranches entre Paris I et Paris IV, la bibliothèque Doucet restant commune. Cette situation a été conflictuelle ; elle semble s'être normalisée. Mais l'état des lieux suscite la nostalgie de ceux qui se souviennent de la fierté avec laquelle on parlait de la fondation Arconati-Visconti, dont la façade évoque les fastes. A l'heure actuelle, on aspire à une rénovation qui commencerait par les peintures et enduits. La disposition des locaux n'est plus adéquate ; le mobilier se détériore ; les bureaux sont à la fois en nombre insuffisant et exigus. Faute de place, des ordinateurs sont restés en caisse ; la documentation s'entasse où elle peut et est souvent inconsultable.

L'insuffisance des équipements est évidente. Il existe deux petites salles de lecture pour le 1er et le 2ème cycles, le directeur de l'UFR envisage d'utiliser l'espace libéré par le départ de la bibliothèque pour installer une salle de travail et de documentation commune et le recours à un catalogue informatisé s'impose.

Ce qui contribue à rendre ce tableau peu attrayant, c'est que l'UFR est actuellement condamnée à vivre dans le provisoire. Le transfert rue de Richelieu de la bibliothèque Doucet - qui est actuellement déploré en raison de l'incommodité relative que représente sa fréquentation en un site éloigné de celui de l'Institut - prélude à un autre transfert : celui des formations de recherche de l'UFR et d'autres composantes au sein d'un vaste Institut national des arts, doté d'une grande bibliothèque, dont le projet avait été élaboré il y a quelques années à la faveur de la création de la Bibliothèque nationale de France. Le projet a déjà subi quelques atteintes, et le calendrier n'est pas encore fixé. Mais il est certain qu'un transfert dans des locaux plus vastes et mieux adaptés soulagerait l'UFR. Rue Michelet, il devient nécessaire de créer une bibliothèque à l'intention des étudiants des premiers cycles, la bibliothèque Doucet étant destinée aux étudiants engagés dans la recherche.

2 - Les formations et la recherche

En matière d'enseignement, le 1er cycle connaît une situation qui est assez générale à Paris IV : le taux d'abandon et d'échec est évalué à 60 % en première année, 40 % en 2ème année. Les professeurs, trop engagés par force dans les 2ème et 3ème cycles très chargés, sont peu nombreux à enseigner à ce niveau.

Le déficit est compensé par un afflux d'étudiants ayant obtenu ailleurs leur DEUG ou bénéficiant d'équivalences. Le deuxième cycle est ainsi plus nombreux que le premier. On aimerait qu'un suivi pédagogique permette d'analyser ces flux et peut-être de favoriser des orientations. Les étudiants souhaitent d'ailleurs avoir plus de contacts avec leurs enseignants.

Parmi les débouchés qui leur sont offerts, dans une discipline qui n'a été dotée d'un cursus complet que récemment, les concours de recrutement de l'enseignement secondaire ne figurent pas (il n'y a pas ici de parallèle avec la musicologie, la création d'un CAPES et d'une agrégation d'arts plastiques ne s'adressant pas aux historiens de l'art). L'UFR s'est tournée vers la préparation du concours des musées et, depuis la création de l'École du Patrimoine, du concours d'entrée de cette école, avec un beau succès en 1993 (7 reçus pour 8 postes). Mais elle supporte mal la concurrence qui lui vient de l'École du Louvre, laquelle, destinée à former les futurs conservateurs de musée, peut aussi se réclamer d'une tradition prestigieuse, et a su faire la transition des conférences de culture générale vers une vraie formation. Le manque de coordination existant entre les ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur ne semble pas avoir été de nature à faciliter une concertation, et l'UFR en ressent un certain malaise.

De toute façon, la carrière des musées ne peut être offerte qu'à un petit nombre d'étudiants, ainsi que la carrière de l'archéologie. Aussi l'UFR reste-t-elle attentive aux débouchés traditionnels des études d'histoire de l'art : édition artistique, animation culturelle. Elle envisage de développer les formations professionnelles tournées vers les arts décoratifs, les métiers d'art, la photographie.

Un trait à noter est la survivance de la répartition des disciplines entre Paris I et Paris IV. L'archéologie pré et proto-historique, par exemple, continue à relever de la première de ces universités. Paris IV, qui ne dissocie pas l'archéologie de l'histoire de l'art, a développé son enseignement dans les domaines de l'archéologie grecque et romaine, de l'art médiéval, de l'art moderne et contemporain, créant une formation nouvelle en archéologie moderne. Elle s'est aussi tournée vers l'art islamique, l'archéologie de l'antiquité tardive et, depuis peu, vers l'art de l'Extrême-Orient. Le tableau est donc varié, et l'enseignement est donné par des maîtres réputés.

La recherche est en étroite liaison avec ces orientations. Elle s'insère dans une école doctorale (Art et archéologie) qui a à peu près les mêmes frontières que l'UFR et qui fédère deux DEA (Histoire de l'art et Histoire et civilisation de l'Antiquité), plusieurs URA (Civilisation islamique, Centre de recherche sur l'histoire de l'art et l'architecture modernes, Corpus Vitrearum) et de nouvelles équipes (Extrême-Orient, Antiquités nationales). Cette fédération est un peu bigarrée : il faut attendre de voir se définir des projets communs ; mais les composantes sont de grande qualité.

3 - Conclusion

L'Histoire de l'art connaît, certes, des difficultés. Vont-elles jusqu'à engendrer, comme il a été dit, un climat malsain, du fait que la discipline n'a pas des voies toutes tracées comme d'autres, celles qui mènent à l'enseignement ? Les frictions avec l'École du Louvre devraient trouver leur apaisement. Mais il faut féliciter l'UFR, tout en conservant une orientation bien établie vers la recherche, d'ouvrir des voies nouvelles en direction d'activités professionnelles qui devraient apporter à des étudiants qu'attirent les études artistiques des perspectives intéressantes, et souhaiter qu'une étude du marché permette de définir d'autres voies en cette direction.

L'UFR de Géographie

L'UFR de Géographie est installée rue Saint-Jacques, dans l'ancien Institut de Géographie de Paris, qu'elle partage avec l'UFR de Géographie de Paris I et, marginalement, avec Paris VII. Cette implantation renforce l'autonomie de l'UFR au sein de l'université. Mais la cohabitation, si elle permet des coopérations, impose aussi des contraintes, en particulier touchant les problèmes de maintenance - la gestion de l'Institut de Géographie étant assurée par une commission inter-UFR, actuellement présidée par Paris I.

1 - Les moyens et les personnels

Les locaux sont depuis longtemps insuffisants et vétustes. La situation de la bibliothèque est déplorable (cf. page 68). Des travaux récents (peinture, chauffage, sécurité, ascenseur) n'ont permis qu'une réhabilitation superficielle qui améliore un peu les conditions de vie dans l'immédiat. Mais il n'y a plus de place pour développer une UFR moderne dotée d'un équipement pédagogique et technologique digne de ce nom.

La dotation en IATOS paraît faible : sur ce site autonome (mais Paris I fournit de son côté quelques moyens), il n'y a que 7 personnes. Le personnel technique, en particulier, est des plus réduit : l'UFR ne dispose que des 4/5 du service d'un cartographe.

L'UFR dispose de 29 emplois d'enseignant, dont 12 professeurs et 11 maîtres de conférences. L'encadrement est donc limité. Les enseignants titulaires n'effectuant pas d'heures complémentaires, l'UFR fait appel à des vacataires qui assurent 20 % du total des heures dispensées. Ils interviennent surtout au niveau du 3ème cycle qui absorbe les trois quarts des heures complémentaires. Le corps enseignant est déjà âgé dans son ensemble : la question des renouvellements va se poser.

2 - Les formations

La composante n'est pas très nombreuse, avec environ 120 étudiants dans chacune des deux premières années, 150 en licence et une centaine en maîtrise. En outre, l'UFR traite d'importants effectifs d'historiens.

Dès le premier cycle, le cursus fait place à une double orientation : un DEUG Géographie et, pour les étudiants qui se destinent à l'enseignement, un DEUG Géographie option Histoire. Les géographes assurent leur concours aux historiens pour leur propre DEUG, à charge de réciprocité. L'UFR invoque la faiblesse de l'encadrement pour expliquer qu'elle n'ait pu réaliser complètement la rénovation du DEUG. Mais cela tient aussi à ses choix, le DEUG n'étant pas son premier souci : si le premier cycle utilise le tiers du potentiel de l'UFR en heures d'enseignement, il ne lui est affecté que 5,5 % des heures complémentaires. En outre, les professeurs y interviennent peu.

La licence et la maîtrise de Géographie débouchent sur la préparation du CAPES et de l'agrégation, assurée en coopération avec Paris I. Dans la perspective de cette préparation, l'UFR a été amenée à redonner une place à la Géographie physique, qui avait été sacrifiée à d'autres objectifs.

En effet l'UFR a développé en 2ème et 3ème cycles des enseignements professionnalisés, essentiellement dans le domaine de l'aménagement : licence et maîtrise d'Aménagement, DESS Aménagement et urbanisme, magistère de Gestion et aménagement de l'espace et des collectivités locales, diplôme universitaire d'urbaniste, enfin DEA Géographie et aménagement

(qui doit être considéré pour une large part comme une formation professionnelle). Ces formations se recoupent assez largement entre elles et elles font "doublon" avec celles des autres universités parisiennes, en particulier Paris I, d'autant qu'elles exploitent le même marché de l'emploi : l'administration et, secondairement, les collectivités territoriales de l'Ile-de-France. Il faudrait envisager un audit à l'échelle parisienne, à partir de l'insertion professionnelle des diplômés. Il n'en demeure pas moins que ce secteur est un point fort de l'UFR, qui fait appel à des intervenants extérieurs "professionnels" de qualité.

3 - La recherche

La recherche s'effectue dans les mêmes voies. L'UFR a cessé de participer à une équipe de géographie physique dont les objectifs différaient trop des siens. Elle a constitué une école doctorale, "Géographie et aménagement", réunissant trois équipes associées au CNRS et trois équipes d'accueil. On y trouve trois DEA dont deux ont des effectifs squelettiques (1 à 3 inscrits) et pourraient être regroupés avec ceux de Paris I. Des orientations très particulières - Dynamique et évolution des paysages des domaines atlantique et méditerranéen, Climatologie et hydrologie appliquée - rejoignent l'Institut d'aménagement et d'urbanisme pour donner sa physionomie particulière à l'UFR.

4 - Conclusion

La composante est jugée bonne. Ses travaux font autorité et son orientation vers l'aménagement des territoires est bien reconnue. Les problèmes qui suscitent le plus d'interrogations sont sans doute ceux de la bibliothèque et la place que doit occuper le 1er cycle.

L'UFR d'Études anglaises et nord-américaines

Le centre des activités de l'UFR d'études anglaises et nord-américaines se situe au cœur même de la Sorbonne, et un étage seulement sépare son siège de celui de la présidence. Pourtant l'UFR n'éprouve guère le sentiment d'être au cœur des préoccupations de l'université, ou en tout cas d'y occuper une place proportionnelle à son importance numérique - elle est la troisième composante de l'université après l'Histoire et la Littérature française. Les anglicistes de Paris IV cultivent peut-être à l'excès la vertu de discrétion, et sont relativement peu représentés dans les instances centrales de l'université, où il semble d'ailleurs que le mode de scrutin ne favorise pas les linguistes. Or cette discrétion entretient les malentendus mutuels, voire l'incompréhension de l'UFR vis-à-vis de l'université, volontiers soupçonnée d'un manque un peu trop systématique de sollicitude à son égard. Il faut dire que, ceci venant s'ajouter à cela, les conditions matérielles ont de quoi décourager les meilleures volontés. L'esprit d'initiative d'une équipe d'anglicistes qui est parmi les meilleures de France ne saurait trouver dans cet état de choses beaucoup d'occasions de satisfaction et d'encouragement. Peut-être souffre-t-elle aussi, encore qu'elle s'en défende, de la réputation de plus grand dynamisme qui continue à être attachée à l'UFR du monde anglophone de l'université immédiatement voisine de la Sorbonne-Nouvelle, réputation qui provient des conditions de la création des deux universités au début des années 1970, et dont les effets se sont pourtant considérablement atténués depuis. Mais il reste que le secteur angliciste de la Sorbonne-Nouvelle, nettement plus nombreux, occupe dans son université une place tout à fait centrale, contrairement à celui de Paris-Sorbonne. Quelles qu'en soient les raisons profondes, liées à l'histoire autant qu'à sa situation présente, la morosité de l'UFR est incontestable.

I - Les personnels et les moyens

Le personnel enseignant se compose de 51 enseignants chercheurs (17 professeurs et 35 maîtres de conférences) auxquels s'ajoutent 3 assistants, 1 ADEN, 3 ATER, 2 AMN et 9 lecteurs. En outre, l'UFR fait appel à quelque 25 vacataires. On s'attendrait à un nombre plus important de postes de jouvence, et on peut s'étonner de l'absence de PRAG ou de PRCE, qui pourraient permettre une meilleure structuration de l'enseignement aux non spécialistes. En effet, l'UFR doit non seulement couvrir ses besoins propres, mais aussi dispenser des enseignements dans la filière LEA et aux non spécialistes. Cette diversité de tâches rend difficile la détermination du taux d'encadrement, sur lequel l'UFR et l'université divergent : selon les chiffres fournis, l'UFR couvre 77 % de ses charges d'enseignement par des heures statutaires (82 % si l'on s'en tient aux enseignements offerts aux spécialistes). On compte deux fois plus de maîtres de conférences que de professeurs, alors que cet écart tend à se réduire dans la plupart des autres départements d'anglais de dimensions comparables. La moyenne d'âge des enseignants est élevée : 53 ans pour les professeurs, 51 ans pour les maîtres de conférences, et 8 enseignants ont plus de 61 ans. L'UFR devra s'efforcer de conserver leurs postes, et sans doute ne pourra-t-elle le faire qu'en échange d'une amélioration sensible de sa "productivité". Il conviendra aussi de veiller à conserver un bon équilibre des spécialités à l'intérieur du corps professoral : l'époque romantique et victorienne est sous-représentée, et les prochains départs à la retraite vont dégarnir d'autres secteurs importants. Même si dans tous ces secteurs l'UFR compte d'excellents spécialistes parmi les maîtres de conférences, c'est l'encadrement doctoral autant que l'enseignement qui pourrait pâtir de l'aggravation de la situation actuelle.

On peut regretter que continue à s'appliquer dans l'UFR la règle non écrite d'une répartition des enseignements très nettement hiérarchisée, les professeurs étant absents du premier cycle, où en revanche la moitié des enseignements sont assurés par les vacataires et les lecteurs. La proportion s'inverse ensuite : les travaux dirigés sont assurés par les maîtres de conférences et les cours en grande majorité par les professeurs, lesquels assurent - ou se réservent ? - la totalité des séminaires de maîtrise. La lourde charge de la préparation aux concours est plus équitablement partagée. Un seul enseignant bénéficie d'une "prime pédagogique", alors que plusieurs pourraient y prétendre au vu de la quantité d'heures complémentaires qu'ils acceptent d'assurer - sans qu'on

puisse savoir avec certitude s'il s'agit de la part de l'université d'une politique de répartition selon des critères propres, ou plus simplement de demandes non transmises par défaut d'information.

Si l'on tient compte des contraintes de la plurilocalisation, d'un système pédagogique complexe et en tous points difficile à gérer (contrôles lourds et multiples, inscriptions conditionnelles très nombreuses, proportion considérable d'arrivées par transfert ou équivalence), de l'absence de toute bureautique moderne, et de la difficulté d'obtenir, faute de bureaux, une présence suffisante des enseignants sur place, il faut constater que le rôle du personnel administratif est capital dans le bon fonctionnement de l'UFR. Celle-ci dispose de six emplois d'IATOS : deux pour Clignancourt (dont un en fait affecté aux LEA), quatre à la Sorbonne. Ce personnel travaille dans des conditions de sous-équipement qu'il faut bien décrire comme archaïques : la gestion de la scolarité, les emplois du temps, le suivi des étudiants, les documents administratifs et pédagogiques, tout est assuré de manière artisanale, selon des procédures fastidieuses qui ne permettent ni de connaître vraiment, ni de maîtriser efficacement la complexité des situations. Le début et la fin de l'année (rentrée et sessions d'examens) constituent des périodes de surchauffe qui ne se résorbent que lentement. Le reste du temps, les secrétaires sont plus disponibles et continuent, quoique de moins en moins, à consacrer une partie de leur temps à des travaux de dactylographie pour les enseignants. Le nombre suffisant des personnels administratifs et leur disponibilité sont les seuls signes de relative aisance qu'on peut relever dans l'UFR.

L'UFR répartit ses activités entre deux sites principaux, Clignancourt pour le premier cycle et la Sorbonne pour les autres enseignements. Les locaux de Clignancourt ont bénéficié récemment d'une remise en état qui les rend plus avenants à défaut d'être séduisants ; du moins sont-ils propres et fonctionnels, mais de capacité bien insuffisante pour accueillir des groupes trop nombreux qu'on doit renoncer à dédoubler faute de salles. A la Sorbonne, les cours ont lieu là où un planning central débordé parvient à les loger, les étudiants de l'UFR partageant le sort commun de tous ceux qui fréquentent ces lieux prestigieux mais totalement inadaptés ; dans les locaux spécifiques de l'UFR, le dénuement le dispute au délabrement. Les enseignants (essentiellement les professeurs) se partagent, outre le bureau très exigu du directeur, quatre petits bureaux collectifs qui ne sauraient servir à autre chose qu'à effectuer, par roulement, des permanences pour les étudiants. En ce qui concerne les laboratoires de langues, si la situation n'est pas trop défavorable à Clignancourt, elle l'est bien plus à la Sorbonne, où la préparation aux concours en particulier ne bénéficie que de quelques "plages horaires" peu commodes. Sur les trois sites, les anglicistes manquent cruellement de salles équipées en moyens audiovisuels.

L'UFR dispose d'une bibliothèque spécialisée, la Bibliothèque Louis-Bonnerot, ouverte aux étudiants à partir de la licence. Ses ressources sont modestes (7500 ouvrages) et elle sert surtout de salle de travail pour les étudiants, qui y disposent de 40 places, lorsqu'elle ne sert pas de salle de cours de dépannage. Elle est gérée par la Bibliothèque Universitaire, qui prend désormais à sa charge les vacataires qui assurent les permanences (quelque trente heures par semaine) et y dépose les ouvrages qu'elle achète à la demande de l'UFR. Sauf exception, les livres, dont la moitié seulement sont en libre accès, ne peuvent être empruntés. Le catalogage est manuel, l'informatique absente, la salle ne bénéficie d'aucune protection contre le vol. Des fonds spécialisés (littérature médiévale, civilisation britannique, américain) sont conservés dans les salles de séminaires, faute de place dans la bibliothèque.

A cette très modeste bibliothèque d'UFR s'ajoutent cependant les ressources nettement plus importantes de la bibliothèque d'anglais de la rue de l'Ecole-de-Médecine, qui relève de l'université de la Sorbonne-Nouvelle : par un heureux accord qui date de la fondation même des deux universités, les étudiants anglicistes de Paris-Sorbonne y ont accès. Cette bibliothèque interuniversitaire autorise le prêt. L'UFR contribue à ses frais de fonctionnement par le moyen de vacations et une concertation existe pour les achats. Par ailleurs, les ressources documentaires sont nombreuses dans l'environnement immédiat de l'UFR : outre la Bibliothèque de la Sorbonne, la Bibliothèque américaine et celle du British Council pallient dans une large mesure les insuffisances des ressources propres à l'UFR.

Le budget est de l'ordre de 170 000 francs, dont près de 50% sont consacrés aux dépenses de reprographie et 30% aux frais de gestion (fourniture, courrier, téléphone). Seuls 20% du budget peuvent être consacrés à la documentation, à l'équipement pédagogique et au soutien de la recherche. C'est sans doute insuffisant, mais l'UFR a fait le choix de fournir gratuitement aux étudiants un matériel pédagogique particulièrement important : dans plusieurs UV, ils disposent ainsi de brochures confectionnées par le petit atelier de reprographie dont dispose l'UFR.

Sous la responsabilité du directeur, la gestion pédagogique est répartie entre plusieurs responsables. Le maillage assez étroit de ses différentes activités permet à l'UFR de fonctionner sans heurt, selon un système décentralisé assez économique en temps de réunion mais qui ne favorise pas la réflexion collective sur les problèmes d'intérêt général. Les réunions du conseil d'UFR sont peu fréquentes ; la représentation des étudiants y est très faible. On peut regretter le peu de disposition que manifeste l'UFR dans son ensemble pour le débat collectif, à un moment où des décisions difficiles se préparent (contrat quadriennal, contrat recherche, restructuration du premier cycle, réforme du troisième cycle).

Si beaucoup d'étudiants passent une année à l'étranger, en général comme assistants, fort peu nombreux sont ceux qui bénéficient du système des études intégrées dans les universités britanniques ou américaines liées par accord à Paris IV. On peut déplorer que parmi les six chargés de mission délégués aux relations internationales dans l'université, ou à côté d'eux, il n'y ait pas de responsable chargé de promouvoir les relations avec les pays anglophones : une meilleure coordination entre l'UFR et l'université devrait s'imposer sur ce point, pour, d'une part, favoriser l'accès des étudiants anglicistes aux échanges organisés par l'université et, d'autre part, inciter l'UFR à mettre en place, avec l'aide de l'université, ses propres réseaux de partenaires.

II - Les formations

L'université de Paris-Sorbonne est l'une des quatre universités parisiennes qui offrent la totalité du cursus d'anglais, du premier cycle au doctorat et aux concours de recrutement. Les données ne permettent pas de fixer avec exactitude le nombre de ses étudiants, mais on peut le situer autour de 2 100. En baisse régulière pendant une dizaine d'années, il s'est sensiblement relevé depuis la fin des années 80 avec, à l'automne 1994, une poussée imprévue qui a sérieusement perturbé la rentrée et imposé des palliatifs d'urgence.

Le premier cycle est organisé en unités de valeur. Le DEUG est largement monodisciplinaire, puisque sur 12 UV, les étudiants ont 8 UV obligatoires d'anglais et une de français ; ils peuvent choisir les 3 UV restantes dans le domaine des études anglaises parmi des UV offertes par l'UFR elle-même ou par d'autres UFR (UV d'Histoire anglaise proposée par l'UFR d'histoire) ; une seconde langue vivante n'est pas obligatoire. La charge horaire hebdomadaire pour les étudiants est de 17 heures au minimum : avec plus de 850 heures, ce DEUG est au-dessus des "planchers" officiels. Les programmes d'enseignement sont de haut niveau, assortis de bibliographies exigeantes et, dans certains cas, de photocopies substantiels distribués gratuitement aux étudiants. Le volume horaire très élevé dans la discipline permet de faire une place suffisante à tous les aspects des études anglaises, avec des enseignements de littérature et d'histoire approfondis dès la première année et un bon équilibre entre le domaine anglais et le domaine américain. Les enseignements optionnels offerts par l'UFR (histoire des idées, littérature médiévale, initiation à la linguistique) permettent d'initier les étudiants à des spécialisations ultérieures. C'est dire que la qualité de futurs anglicistes des nouveaux arrivants est postulée d'emblée, sans guère de possibilité de réorientation. Par ailleurs, compte tenu du nombre des étudiants, les contrôles sont une contrainte très lourde, associant contrôle continu et examens terminaux.

Ce premier cycle représente donc pour les étudiants comme pour les enseignants une charge considérable - d'autant plus considérable que le taux de réussite se maintient à un niveau anormalement bas, et paraît même avoir baissé ces années dernières (le rapport entre les inscrits en 2ème année et le nombre des diplômes délivrés serait passé de 21 % en 1988 à 16 % en 1993). Quoique sujets à caution, ces chiffres traduisent une très faible "productivité" du système, artificiellement

gommée par l'inflation des inscriptions conditionnelles (près d'un étudiant de licence sur deux est dans ce cas) et par le volume important des arrivées en cours d'études, par équivalence ou transfert : il y a à peu près autant d'étudiants inscrits en première année, en seconde année et en licence, alors que disparaissent chaque année de nombreux étudiants en situation d'échec. La "modularisation" du 1er cycle, assortie d'un jury de niveau, devrait conduire à une amélioration de ces résultats : mais la réflexion sur cette restructuration est à peine engagée dans l'UFR, à l'incitation de l'université, soucieuse d'appliquer les directives ministérielles. La gageure pour l'UFR sera de saisir cette occasion pour alléger sensiblement le poids des contrôles, véritablement excessif, et pour permettre d'éventuelles réorientations par un meilleur équilibre entre "dominante" et mineure", sans pour autant renoncer à ses exigences dans la discipline.

L'année de licence est organisée selon le système des certificats, avec un tronc commun et des ensembles complémentaires cohérents, à dominante "littérature", "civilisation" ou "linguistique". Comme dans le premier cycle, les programmes sont de haut niveau et les horaires très exigeants : environ 22 heures par semaine, soit 550 heures par an (les normes les plus récentes suggèrent un "plancher" de 350 heures). Les taux de succès, ici encore, restent anormalement faibles : en 1993, sur 423 inscriptions pédagogiques, 48 étudiants ont obtenu l'ensemble des enseignements du tronc commun sur les deux sessions, et certains d'entre eux n'ont pas obtenu la totalité des enseignements complémentaires.

La maîtrise offre un grand éventail de séminaires. Selon une tradition dont l'UFR n'a pas le monopole, les séminaires sont l'apanage du rang magistral : il y a donc autant de séminaires que de professeurs, et chaque enseignement est sous la responsabilité exclusive d'un seul enseignant. Les effectifs étudiants sont très inégaux d'un séminaire à l'autre (si l'on en juge d'après les chiffres officiels des inscrits aux examens, en juin 1994, 10 des 17 séminaires proposés comptaient moins de 6 étudiants chacun et certains beaucoup moins).

La préparation au CAPES et à l'agrégation constitue une des priorités de l'UFR. Avec notamment 11 reçus à l'agrégation en 1993, cette préparation est incontestablement l'une des meilleures des universités françaises. Il est pourtant difficile de considérer que ces résultats sont satisfaisants, si l'on tient compte du fait que le centre de Paris attire les meilleurs candidats potentiels - moins ceux des Écoles normales supérieures, qui bénéficient de préparations largement spécifiques, que les étudiants issus des classes préparatoires. La valeur scientifique des anglicistes de Paris-Sorbonne, leur investissement considérable dans les tâches de préparation aux concours se heurtent aux effets contraires du nombre croissant des candidats et des insuffisances de l'infrastructure. La partie du programme qui est commune au CAPES et à l'agrégation fait l'objet de cours communs ; les travaux dirigés qui doublent les cours se déroulent devant des auditoires de cours magistral ; les groupes de traduction, pléthoriques, ne permettent pas une préparation régulière et intensive ; l'entraînement à l'oral (pratique en laboratoire ou simulation d'oral) est très insuffisant. Des améliorations sensibles pourraient être apportées à cette situation, par une répartition un peu différente des charges d'enseignement dans les différents cycles et par une meilleure régulation des flux, en concertation avec l'IUFM et les autres universités concernées : cette année, Paris III et Paris VII ont limité l'accès à leurs préparations au CAPES en fonction de leurs capacités d'accueil ; Paris IV s'y est refusé et en a donc subi le contrecoup. Quant au rôle de l'IUFM dans la préparation au CAPES, il n'est pas perçu de manière positive, sans pour autant susciter de réactions vraiment hostiles.

Outre l'enseignement aux "spécialistes", l'UFR assure l'enseignement de l'anglais aux non-anglicistes dans le cadre d'UV qui leur sont offertes à titre de "mineures". L'accès à ces UV est désormais réservé aux étudiants de deuxième année, mesure dictée par le nombre des étudiants à encadrer. En lettres modernes, la préparation n'est assurée que deux années sur trois, ce qui n'est certainement pas satisfaisant pour ceux qui visent les concours de recrutement.

III - Le troisième cycle et la recherche

La préparation à la recherche s'effectue dans le cadre de trois écoles doctorales : Littératures et Civilisations étrangères, qui regroupe les cinq DEA de langues de l'université, dont le DEA d'études anglophones, Sciences du langage, avec le DEA de Linguistique ; et enfin Etudes médiévales avec le DEA d'Études médiévales. Sous l'une ou l'autre de ses dénominations, le DEA est délivré à environ 60 étudiants sur quelque 120 inscrits. Une majorité d'entre eux n'a pas passé les concours de recrutement, et la proportion des étrangers non anglophones est importante, avec une grande hétérogénéité de niveau. Certains séminaires de DEA et de maîtrise sont communs ; d'autres alternent une semaine sur deux. Cette situation n'est pas satisfaisante : au moins dans les secteurs où les effectifs sont suffisamment nombreux, le DEA devrait bénéficier de séminaires spécifiques. Le nombre de thèses soutenues est important et va croissant (6 en 1989-1990, 8 en 1990-1991, 12 en 1991-1992 et 15 en 1992-1993)

L'attribution de cinq primes d'encadrement doctoral traduit le développement de la recherche. Il faut souligner d'emblée l'importance et l'excellence des études de langue et de littérature médiévales, qui constituent l'une des spécialités originales : l'UFR maintient là une tradition devenue rare dans les universités françaises. Le Centre d'études médiévales anglaises a des activités régulières et reconnues, auxquelles participent aussi des spécialistes venus d'autres universités françaises et étrangères ; il compte une vingtaine de doctorants. L'équipe d'accueil Études anglophones regroupe cinq équipes dont chacune présente des programmes soutenus, organise des colloques annuels ou bi-annuels, alimente des revues scientifiques comme *Frontières* ou *Americana*. En outre plusieurs membres de l'UFR assurent des responsabilités dans des sociétés savantes et des revues scientifiques de portée nationale. Pourtant, des manques regrettables apparaissent dans la panoplie des spécialités représentées dans la recherche institutionnelle de l'UFR, notamment l'important secteur du théâtre élisabéthain et celui de la linguistique anglaise, qui n'a pas d'équipe propre à l'intérieur de l'École doctorale des sciences du langage.

Ces activités de haut niveau doivent malheureusement s'accommoder d'infrastructures quasiment inexistantes. Le budget global de quelque 70 000 francs pour l'ensemble des équipes permet de faire face aux dépenses courantes, qui restent d'autant plus modestes que ces équipes, de quelque statut qu'elles relèvent, ne disposent pas du moindre local. Elles se partagent l'usage d'un seul ordinateur... encore celui-ci est-il installé non dans les locaux de l'UFR, mais dans ceux du Centre informatique de l'université.

IV - Conclusions et recommandations

Une bonne partie des maux dont souffre l'UFR d'Études anglaises et nord-américaines est d'origine trop ancienne pour qu'elle puisse espérer autre chose que des améliorations lentes et progressives. Du moins faudrait-il qu'elle s'attache sans délai à sauvegarder et à améliorer l'équilibre entre les spécialités et, à l'occasion des prochains recrutements, à rajeunir significativement le corps enseignant. Il conviendrait peut-être aussi d'envisager la création de postes de statut second degré pour renforcer et structurer l'enseignement aux non spécialistes. Par ailleurs, l'UFR souffre cruellement des conditions dramatiques de sous-équipement de l'université : locaux rares et inadaptés, retard considérable pris dans l'informatisation de la scolarité et de la gestion, insuffisance de tous les équipements spécifiques (laboratoires, matériels lourds ou légers) nécessaires à l'enseignement des langues. Elle pâtit aussi du caractère trop fluctuant de la population étudiante parisienne.

L'UFR dispose cependant d'atouts qui devraient justifier parmi ses membres plus de confiance et même une légitime fierté : un troisième cycle de qualité et productif, une recherche institutionnelle et personnelle active et féconde, une bonne préparation aux concours de recrutement, des enseignants de grande qualité parmi les maîtres de conférences comme parmi les professeurs, une incontestable réputation nationale et internationale. Ce qui en revanche semble faire défaut, c'est une conscience plus aiguë de la nécessité du travail collectif et de la réflexion institutionnelle,

comme de celle de la participation active et volontariste à la vie de l'université. Ce n'est en effet que par une coopération confiante entre UFR et université que l'UFR pourra améliorer ses conditions de vie, et en particulier envisager des solutions au principal problème auquel elle devra faire face dans un avenir immédiat, problème qu'il faut bien décrire en termes de rentabilité de l'investissement.

Les taux d'échecs en DEUG et en licence sont en effet tels qu'ils imposent de reconsidérer le bien-fondé de pratiques et de structures consacrées par l'usage. C'est sur les trois années que le cursus devrait être repensé, afin de le rapprocher des normes nationales et d'augmenter sa productivité - de telle sorte que le redoublement et l'inscription conditionnelle n'apparaissent plus comme les règles non écrites de la scolarité. Il faudrait admettre que la structure du DEUG doit faire leur place aux exigences de la réorientation, en aménageant de véritables mineures vers lesquelles certains au moins des étudiants en situation d'échec pourraient se retourner. Des moyens pourraient ainsi être dégagés qui permettraient de renforcer l'année de maîtrise, le DEA et la préparation aux concours, qui constituent la véritable finalité scientifique et professionnelle de l'UFR. La préparation aux concours en particulier gagnera certainement au découplage systématique des cours de CAPES et des cours d'agrégation qui vient d'être réalisé, au dédoublement des groupes de traduction, et à une préparation à la fois plus systématique et plus précoce aux épreuves d'oral.

L'UFR d'Études germaniques

L'UFR d'Études germaniques est composée de trois départements : allemand, néerlandais et scandinave. Deux créations récentes sont à signaler : celle du département d'Études néerlandaises en 1991, celle d'une chaire de civilisation allemande contemporaine en 1993.

1 - Les personnels et les moyens

La structure du corps enseignant est bien particulière : si le rapport professeurs/maîtres de conférences apparaît classique (environ 1 pour 3), la pyramide des âges (établie à partir des tableaux de classement du CNU) montre en revanche que les maîtres de conférences sont presque aussi âgés en moyenne que les professeurs (près de 52 ans dans le premier cas, près de 56 dans le second). Or Paris IV a deux spécificités marquées : celle de recruter presque tous ses professeurs à l'extérieur, et donc il y a très peu de maîtres de conférences qui soient promus au rang de professeur dans la maison ; celle de maintenir une répartition exceptionnellement stricte entre professeurs et maîtres de conférences, les premiers effectuant les cours, les seconds assurant les travaux dirigés. Comment dès lors expliquer la "longévité" des maîtres de conférences ? Les femmes, qui représentent près de la moitié du corps, s'accommoderaient-elles mieux de cette situation ou auraient-elles manqué de la disponibilité nécessaire pour conclure leurs recherches ? Sans doute aussi, quelques maîtres de conférences, engagés de longue date dans des activités de traduction et d'édition, choisissent-ils de rester à Paris.

Il est difficile d'apprécier les volumes horaires des enseignements dispensés, en raison des divergences entre les données fournies par l'UFR et celles qui ressortent des emplois du temps (elles sont particulièrement importantes au niveau du DEA et de la préparation aux concours). Le volant d'heures complémentaires est modeste (724 heures sur un total de 12 012 heures dispensées), mais se justifie difficilement dans un contexte de relatif sur-encadrement, et par comparaison avec les autres départements d'allemand dans les universités françaises. Il faut toutefois rendre hommage à une excellente initiative de l'UFR, qui utilise ainsi à bon escient l'abondance des ressources humaines : elle a mis en place un "enseignement de transition" durant le mois de septembre précédant la rentrée des DEUG première année (200 heures équivalent TD).

L'encadrement en personnel IATOS est notoirement insuffisant. Un poste et demi pour le travail de secrétariat, un autre pour la bibliothèque d'allemand et de néerlandais, rattachée pour l'accès aux ouvrages à la Bibliothèque universitaire (mêmes heures d'ouverture) mais où seuls 2 200 ouvrages sur 70 000 sont en accès direct ; certains legs n'ont pu encore être catalogués. Pour le domaine scandinave, il conviendra de sesoucier à terme de l'avenir de la magnifique Bibliothèque nordique de la rue de la Valette qui relève de la bibliothèque Sainte-Geneviève. L'inscription pédagogique est assurée par l'UFR elle-même (avec l'aide des enseignants semble-t-il). La précision statistique est faible, ce qui rend toute étude sur le moment de l'"évaporation" et l'efficacité de l'enseignement inopérante : par exemple, depuis le départ à la retraite de celui qui en avait pris l'initiative, le décompte des présents aux examens ne se fait plus.

L'insuffisance, l'inadaptation et l'insalubrité des locaux actuels (manque d'aération, infiltration d'eau par la toiture au niveau de la bibliothèque) restent patents aujourd'hui comme hier. Le nombre actuel de bureaux est très insuffisant, en particulier pour les langues scandinaves ; la règle est que deux ou trois collègues occupent le même local. Le déménagement prévu boulevard Malesherbes fait espérer une modification positive sensible. Toutefois le doublement des surfaces utiles qu'il comporte globalement n'est pas considéré comme devant suffire et les délais prévus pour achever les travaux inquiètent.

2 - Les formations

La productivité des premier et deuxième cycles apparaît anormalement basse. Pourtant les conditions sont favorables : enseignement de transition évoqué plus haut ; recrutement socio-culturel favorable si l'on observe le nombre de bourses sur critères sociaux qui est peu élevé à Paris IV ; masse

Paris IV

horaire suffisante : 4 UV majeures, soit 14h30 d'enseignement de l'allemand en 1ère année ; 5 en 2ème année, soit 15h30) ; encadrement suffisant, car un nombre important d'étudiants, inscrits en classes préparatoires, n'est pas présent aux cours : 40 à 50 que l'on retrouve en licence (chiffres approximatifs fournis par les enseignants). L'explication exacte reste à trouver mais il semble que le faible nombre de diplômés résulte moins des échecs à l'examen que de "l'évaporation" des étudiants due aux exigences de l'UFR.

L'explication fait aussi défaut pour la licence, pour laquelle néanmoins le recrutement concerne en bonne partie des étudiants qui ont obtenu le DEUG en province (et peuvent donc être sélectionnés sur dossier), 40 à 50 anciens khâgneux, ainsi que des élèves de grandes écoles entamant un cursus parallèle à titre personnel. Sans doute, un certain nombre de ces derniers, venus en amateurs, ne se présentent-ils pas, mais qu'en est-il des autres pour que de 242 inscrits (et environ 170 présents aux cours) ne procèdent en 1992-1993 que 50 licences (soit 1/20 des licences décernées en France) ? En maîtrise, le taux est meilleur (36 reçus sur 96, soit environ 1/13 de l'ensemble des maîtrises).

La préparation aux concours de recrutement comporte une originalité : chaque question du programme fait l'objet d'un cours magistral, auquel viennent s'ajouter (au nom de la spécificité des deux préparations) deux travaux dirigés, l'un pour l'agrégation, l'autre pour le CAPES ; en outre, chaque TD est dédoublé. Ces conditions de préparation sont idéales, rapportées à ce qui se passe ailleurs, d'autant plus qu'en moyenne deux petits colloques annuels sont consacrés aux questions du programme et que de multiples institutions culturelles (Institut Goethe, Institut autrichien, etc.) fournissent un environnement dont tout le reste de la germanistique française ne peut que rêver. Reste à évaluer l'efficacité de cet enseignement. Les résultats sont bien inférieurs à ce qu'annonce l'UFR : "environ la moitié des reçus aux concours de recrutement". Ils n'atteignent, en effet, que 23,3% du total des reçus (14 sur 60). C'est un bon rendement moyen, mais non la marque d'une précellence, d'autant plus que des normaliens, en nombre au demeurant indéterminé, viennent suivre les préparations et alimentent le nombre des reçus. Ajoutons que les statistiques des reçus aux concours de recrutement sont les seules données disponibles pour apprécier les débouchés professionnels des étudiants.

3 - La recherche

L'École doctorale Littératures et civilisations étrangères réunit, pour sa partie germanique, le Centre de recherches germaniques et l'URA 1282 (Études littéraires et culturelles franco-allemandes) qui, concrètement, fédère l'ensemble des recherches individuelles ou sans contrat et les finance sur ses propres fonds. En outre, au travers du Centre d'études et de recherches sur l'Allemagne contemporaine et du Centre de recherche sur les langues germaniques, l'UFR participe aux écoles doctorales Mondes contemporains et Sciences du langage.

Les résultats du DEA Etudes germaniques, rattaché à l'école doctorale Littératures et civilisations étrangères, sont peu satisfaisants même si on tient compte de ce que certains inscrits ont choisi, en tant que salariés, de préparer le diplôme en deux ans. Avec une vingtaine de diplômés, le rendement est plus faible qu'en anglais ou en espagnol. Les exigences scientifiques en sont-elles la cause ? La qualité du suivi ? Le choix des sujets proposés ? En revanche, les doctorants apparaissent assez nombreux (ils sont actuellement 59), surtout si l'on rapporte cet effectif à celui de l'école doctorale dans son ensemble (98).

Les sous-groupes ou thèmes de recherche annoncés rassemblent la plupart du temps un professeur et deux à trois maîtres de conférences. Un certain nombre d'entre eux se livrent à des travaux d'ordre philologique et éditorial. La liste des coopérations internationales régulières ou épisodiques est longue, la plus fructueuse étant sans doute celle qui a été instaurée dans le cadre du programme franco-allemand du CNRS - DFG. Les productions sont abondantes. Il existe aussi des liaisons interdisciplinaires, mais elles ne semblent pas parvenues au même degré d'intensité, d'efficacité et de publicité que celles de Paris VIII.

La composante a un rayonnement certain, en particulier grâce aux colloques qu'elle organise, seule ou en coopération, et à ses publications. Elle assure ainsi une part de la gestion et du financement d'Études germaniques. Cette revue, qui tire à 1 000 exemplaires, est une référence en germanistique, en particulier pour la littérature médiévale, classique et contemporaine, ainsi que pour la philologie, non

seulement pour l'allemand mais aussi pour le scandinave et le néerlandais. En outre, le directeur de l'UFR dirige une grande collection d'ouvrages scientifiques de diffusion européenne.

4 - Les départements d'études néerlandaises et scandinaves

Les deux départements de néerlandais et de langues scandinaves représentent une originalité au sein des études germaniques. Les étudiants sont pour la plupart de grands débutants. Le nombre des licences délivrées en scandinave (9, soit plus de la moitié de celles qui ont été délivrées en France) et des maîtrises (3, la totalité pour la France), pour être relativement peu élevé, est néanmoins significatif. Une option de néerlandais figure déjà aux CAPES d'allemand et d'anglais ; la création d'une option de danois est prévue, celle de suédois serait souhaitable.

Disposant d'une grosse bibliothèque spécialisée, ces départements ont un potentiel très réel. Le corps enseignant est d'un exceptionnel dynamisme. Cette double structure est donc riche de promesses, et on peut s'associer au souhait de voir ouvrir de nouvelles options. L'extension de la Communauté européenne à deux des quatre pays scandinaves, l'importance qu'y tiennent les pays néerlandophones, doivent amener un élargissement auquel Paris IV a déjà les moyens, bien qu'encore limités, de proposer une réponse.

5 - Conclusion

Il est difficile d'apprécier, et plus encore de mesurer, l'exactitude de la définition de l'UFR annoncée par son directeur : "le plus grand département d'allemand au monde après l'Allemagne". Son activité en fait, tout au moins et à coup sûr, le premier de France. Dès lors, le potentiel qu'elle rassemble devrait lui assigner des devoirs à raison de son caractère exceptionnel.

Il faudrait systématiser les relations de coopération avec les autres universités parisiennes, telles qu'elles sont ébauchées avec Paris III et Paris VIII, spécialement au niveau des quatre DEA d'allemand existants. De plus, l'ensemble constitué par les programmes de la Maison des Sciences de l'Homme, du CNRS, de la chaire du Collège de France, de l'École Normale Supérieure, de l'Institut historique allemand, de l'Institut Goethe, de l'Institut autrichien représente un réseau exceptionnel propre à toutes les synergies. On ne doute pas que des étudiants en doctorat pourraient, en plus grand nombre encore, faire à Paris des études et recherches particulièrement riches et tout spécialement aux confins interdisciplinaires.

L'UFR a certainement aussi un rôle moteur à jouer dans la germanistique française. Elle a une fonction de "veille disciplinaire" à assurer, y compris dans les sous-domaines ou spécialités où les flux étudiants sont faibles et inconstants : elle est, en particulier, la seule à proposer des cursus en allemand, néerlandais et langues scandinaves. Elle est aussi la seule à offrir, à travers ses onze chaires, l'image possible d'une recherche de nature "horizontale" (linguistique, civilisation, histoire et littérature) et "verticale", même si une époque comme le XIXe siècle est encore faiblement représentée. Ne pourrait-il pas entrer dans ses missions de favoriser des rencontres entre responsables de DEA ou d'écoles doctorales à travers la France, pour susciter et accompagner une coordination de la recherche doctorale ? Ainsi, l'UFR d'Études germaniques de Paris IV pourrait faire profiter de sa puissance, de son expérience et de sa compétence tous les autres départements d'allemand.

L'UFR d'Etudes ibériques et latino-américaines

De l'ancienne section hispanique de la Sorbonne sont issues deux UFR d'études ibériques et latino-américaines, rattachées l'une à Paris III, l'autre à Paris IV. Cette scission a laissé des traces encore sensibles. Mais les deux composantes entretiennent aussi des collaborations nombreuses, notamment dans la recherche et pour la préparation des concours.

1 - Les moyens

L'UFR est dispersée entre plusieurs implantations : Clignancourt pour le 1er cycle, l'Institut hispanique de la rue Gay-Lussac, la Sorbonne. L'Institut hispanique était, avant 1968, le cœur des études hispaniques à La Sorbonne et il garde une valeur affective pour des générations d'hispanistes, français et étrangers, qui viennent consulter l'exceptionnelle bibliothèque qu'il abrite. Propriété de Paris IV, l'Institut est devenu le lieu exigu d'une cohabitation étrange entre les UFR ibériques du Quartier latin, puisque Paris III y dispose de deux pièces au premier étage, d'une autre au second et d'un bureau au quatrième... sans parler de la bibliothèque ! Comme si la Sorbonne Nouvelle voulait garder ses enclaves en un lieu historiquement plus prestigieux que le bâtiment préfabriqué de Censier. A l'exception d'une salle de réunion récemment rénovée, le spectacle est désolant : salles de cours mal entretenues, cage d'escalier crasseuse. La sécurité laisse à désirer. On a du mal à comprendre un tel laisser-aller. Et quand bien même Paris III abandonnerait les lieux, l'immeuble ne saurait répondre aux besoins d'une UFR de cette importance.

Installée rue Gay-Lussac, la bibliothèque Marcel Bataillon est l'une des trois grandes bibliothèques hispaniques de France (avec celles de Toulouse et de Bordeaux). Elle contient près de 39 000 ouvrages, 600 ouvrages rares ou anciens, 94 périodiques vivants et 274 périodiques morts. Elle reçoit de l'université et du CNRS son financement et ses personnels. La bibliothèque pâtit encore d'une séparation mal assumée entre Paris III et Paris IV. A partir de 1970, Paris III a constitué sa propre bibliothèque hispanique mais, jusqu'en 1991, les deux universités ont coopéré, et cohabité dans la bibliothèque de la rue Gay-Lussac où Paris III déposait ses ouvrages, avec une cote spécifique. Tel n'est plus le cas. Pour compléter la confusion, les ouvrages hispaniques que la Bibliothèque universitaire de Paris IV achète pour le 1er cycle sont déposés à Clignancourt ; rue Gay-Lussac, la BU met en dépôt les ouvrages qu'elle acquiert pour la recherche, mais elle ne paie aucun abonnement de revue. En outre, les conditions d'accès (nombre de places assises, horaires d'ouverture) ne donnent pas satisfaction. Si le déménagement à Malesherbes concerne un jour la totalité des enseignements ibériques, le bâtiment de la rue Gay-Lussac sera libéré. Il pourrait alors devenir le siège d'une grande bibliothèque ibérique interuniversitaire de l'Ile-de-France, gérée par un conseil représentatif des universités concernées. Si on y regroupait le fonds de l'Institut des hautes études d'Amérique latine (IHEAL) et de la bibliothèque corso-brésilienne de l'ancienne Sorbonne (qui sert aussi de salle de cours...), on constituerait là un ensemble documentaire de première grandeur.

L'éclatement des implantations, qui rend très malaisé le fonctionnement administratif, aboutit à une perte constante d'énergie. Le personnel déplore le sous-équipement en moyens informatiques dont il est urgent de doter cette UFR, tout en veillant à la formation des agents.

2 - La section d'espagnol

L'équipe enseignante est composée de 44 personnes, dont 9 professeurs, 23 maîtres de conférences, 7 lecteurs. Par principe, les responsables sont hostiles au recrutement de PRAG. L'âge moyen est relativement élevé, et cela, sauf création au niveau du collège B, ne changera pas, l'accès à un poste de rang A en Sorbonne étant souvent perçu comme une promotion tardive. Dans l'immédiat, un sous-encadrement chronique contraint à jongler avec les salles, les horaires et les personnels, notamment au niveau du DEUG.

Le DEUG et la licence fonctionnent selon le système des UV. L'attentisme paraît prévaloir à l'égard de la réforme du DEUG, destinée à simplifier le cursus des études. Outre les UV obligatoires

d'espagnol, le département assure 9 UV optionnelles dans les domaines de l'art, de la littérature, ou de l'initiation à l'économie. Elles fonctionnent, en fait, comme des UV de renforcement. Les étudiants sont enclins - et encouragés - à les choisir, compte tenu des problèmes que pose le choix d'une UV libre dans un département géographiquement éloigné. Il est probable que les futurs candidats aux concours se dotent ainsi d'une formation hispanique plus solide. Il existe aussi une UV d'informatique appliquée au traitement des textes hispaniques. Dans le même esprit, la licence comprend 2 certificats obligatoires et un certificat optionnel à choisir dans une liste de 7 certificats. C'est là un vaste éventail que se voit offrir l'étudiant, et que bien des UFR pourraient envier à Paris IV.

L'examen comparé des effectifs inscrits en DEUG et des reçus laisse apparaître une distorsion énorme : alors que les effectifs ont régulièrement augmenté depuis quelques années (pour atteindre près de 300 inscrits tant en 1ère année qu'en 2ème année), le nombre des diplômés diminue (il est passé, en 3 ans, de 50 à 36). Il y a un troublant mystère : que deviennent les inscrits ? Il n'est pas certain que tous se présentent aux examens. D'un autre côté, le nombre des redoublants augmente dans des proportions telles que, dans une UV obligatoire de DEUG, il y a cette année autour de 350 inscrits, dont la moitié sont des redoublants...

Paris III et Paris IV assurent une préparation commune à l'agrégation et au CAPES externes d'espagnol. Cette collaboration est particulièrement bénéfique, et les résultats sont très honorables. Comme en italien, les ressortissants espagnols sont de plus en plus nombreux à s'inscrire aux concours, faute de trouver un débouché dans leur pays.

La recherche est à coup sûr un atout majeur de cette UFR. Elle s'organise au sein de trois équipes : une équipe associée au CNRS, Histoire des structures linguistiques ibéro-romanes ; une équipe d'accueil, Littératures et civilisations ibériques et ibéro-américaines ; et une jeune équipe, Littérature et politique en Espagne de la Renaissance aux Lumières. Les relations des équipes avec les écoles doctorales de rattachement sont nébuleuses. Personne n'en connaît les statuts, s'il en existe... Celle de Sciences du langage se réunit une fois l'an, celle des Littératures et civilisations étrangères n'organisait pas de réunion. Les écoles doctorales apparaissent ainsi comme des structures lointaines, limitées à un rôle de réception et de transit des crédits.

Les publications individuelles, livres et articles, sont nombreuses et de qualité. Il faut aussi souligner l'importance d'une revue, Iberica, dont l'UFR a relancé la publication sans avoir obtenu du Ministère la subvention demandée. En revanche, les Éditions hispaniques se heurtent à de sérieux problèmes de gestion : association régie par la loi de 1901, créée en 1965 et commune à Paris III et Paris IV, cette "maison d'édition" a représenté une grande innovation dans le panorama éditorial de l'université française ; mais elle souffre du faible dynamisme de ses responsables et du désintérêt de Paris III.

3 - La section de portugais

La section, qui n'a pas de budget autonome, dispose de moyens très réduits : pas d'ordinateur ; à Clignancourt, une salle de 30 places, quand il lui en faudrait une de 50 pour les enseignements de 1er cycle. L'UFR n'a jamais acheté un livre pour le portugais, alors qu'elle perçoit les droits d'inscription spécifiques de cette discipline. Les moyens documentaires sont disséminés : les ouvrages - peu nombreux - destinés au 1er cycle sont à la BU de Clignancourt ; pour les 2ème et 3ème cycles, les étudiants sont orientés vers les bibliothèques de portugais de la Sorbonne qui se trouvent dans les locaux de Paris III ; ou vers le Centre culturel Gulbenkian, institution richement dotée, avenue d'Iéna. Pour le brésilien, il faut aller consulter le fonds de l'IHEAL, rue Saint-Guillaume.

Le corps enseignant comprend 1 professeur, 4 maîtres de conférences, 1 ATER et 3 lecteurs.

Les effectifs en DEUG ont légèrement augmenté en 1992-1993 : 52 en 1ère année et 50 en 2ème année. Mais 10 diplômes seulement ont été décernés. Pour la même année, 12 étudiants ont obtenu leur licence, et 4 leur maîtrise. Ces chiffres sont incertains, car, aussi bien en DEUG qu'en licence, des UV optionnelles ou libres doivent être passées dans d'autres départements, qui ne communiquent pas toujours les résultats. On retrouve là un problème souvent rencontré : celui de la mauvaise communication entre services de la même université. Pour certains certificats de licence et de

maîtrise, il existe une collaboration ponctuelle entre Paris III et Paris IV. La préparation aux concours est commune à ces deux universités : Paris III assure les 2/3 de la préparation aux questions et les travaux pratiques.

Le DEA d'études portugaises, brésiliennes et de l'Afrique lusophone est délivré sous triple sceau (Paris III, Paris IV et Paris VIII). Il est le seul en France à présenter cette configuration : partout ailleurs, le portugais est intégré dans une formation d'études romanes. Le DEA compte actuellement 16 inscrits. Deux thèses ont été soutenues en 1991 et une en 1993.

La recherche est presque exclusivement individuelle. Dans la notice de l'URA 1036 (Histoire des structures linguistiques ibéro-romanes), on mentionne l'activité d'une "sous-équipe" de portugais du 16ème siècle. Mais, faute de pouvoir compter sur un nombre significatif de chercheurs, cette "sous-équipe" semble moins productive que les autres.

4 - Le centre d'études catalanes

Le Centre d'études catalanes de Paris-Sorbonne est installé, depuis 1977, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie. Présidé par le président de Paris IV, il est géré par un Conseil d'administration où Français et Catalans sont également représentés. Son budget provient de Paris IV et de la Generalitat de Catalunya. L'un des rôles de ce Centre est d'entretenir à Paris une vitrine de la culture catalane (expositions, conférences, concerts, etc.). La bibliothèque, un peu à l'étroit, est la seule bibliothèque universitaire spécialisée à Paris dans le domaine catalan.

Le personnel enseignant se compose d'un professeur et deux maîtres de conférences, auxquels s'adjoignent trois intervenants extérieurs. Le personnel administratif est constitué par un secrétaire, un bibliothécaire et une personne chargée de l'accueil et des stagiaires envoyés par la Generalitat.

Le Centre prépare à des UV optionnelles dans le cadre du DEUG et de la licence d'espagnol, ainsi qu'à la maîtrise et au DEA dans le domaine catalan. Les effectifs sont relativement appréciables en 1ère année de DEUG (49), puis décroissent : 7 en 2ème année, et 3 en licence. Bénéficiant d'une convention passée entre Paris IV et l'université de Barcelone, le centre délivre aussi deux diplômes d'université (Langue, à l'issue de la 2ème année d'un enseignement ouvert à tous ; Langue, littérature et civilisation catalanes, à l'issue de la 3ème année), ainsi que le Certificat international de Catalan (2 niveaux). D'autres projets sont à l'étude : la constitution d'un programme Erasmus avec la Catalogne et d'autres pays européens, et la création d'un DEUG de Catalan commun à Paris III et Paris IV (qui a l'accord des deux présidents).

Les catalanistes de Paris IV ont une intense activité de recherche, soit à titre individuel, soit dans des entreprises collectives. En mai dernier, le Centre a organisé, en liaison avec la Maison des Pays ibériques de Bordeaux, une rencontre sur l'idée de nation et d'identité en Catalogne.

5 - Le centre d'études ibériques et latino-américaines appliquées (CEILA)

Créé en 1966, le CEILA est une structure originale au sein de l'université Paris-Sorbonne qui a pour mission de préparer les étudiants de langues romanes à une insertion professionnelle dans le secteur privé. Il recrute ses étudiants parmi les licenciés d'espagnol, de portugais ou de LEA. Au terme d'une année d'études compatible avec la préparation d'une maîtrise, un diplôme d'université permet une première orientation vers les métiers liés au commerce avec les pays de langue espagnole ou portugaise. Une spécialisation est possible grâce au DESS d'études ibériques et latino-américaines, qui permet, en un an, d'acquérir un diplôme de 3ème cycle, mention "Gestion des entreprises".

Le Centre qui, depuis sa création, a formé plus de 650 étudiants, délivre une vingtaine de diplômes d'université par an, et une trentaine de DESS. Depuis trois ans, il publie un annuaire des anciens élèves (avec près de 250 noms), qui donne une image fidèle du devenir des étudiants : on voit qu'il y a cinq ans, les diplômés trouvaient sans difficulté un débouché.

Le budget provient d'une dotation de l'université (20 000 F) et de la taxe d'apprentissage, versée principalement par des entreprises espagnoles implantées en France (de 120 000 à 150 000 F

par an). Cette ressource pourrait être accrue si le Centre pouvait mobiliser un agent pour la collecter plus efficacement. A cela s'ajoutent des bourses du Ministère pour des voyages en Amérique Latine (une douzaine, de 5 000 à 6 000 F). Ces fonds permettent le financement des stages, l'organisation de colloques et de séminaires, la publication de travaux en liaison avec les Éditions hispaniques (11 titres au catalogue). Le CEILA entretient les meilleures relations avec les chambres de commerce françaises à l'étranger et les chambres de commerce franco-espagnoles et franco-portugaises en France (les cotisations du CEILA à ces divers organismes s'élèvent à environ 30 000 F par an). Le Centre met à la disposition des étudiants un millier d'ouvrages spécialisés dans le domaine économique ; mais faute de moyens suffisants, cette documentation ne peut se développer comme il le faudrait.

Le problème le plus épineux du CEILA est celui de l'encadrement. Le Centre, en effet, est dirigé par un maître de conférences, épaulé occasionnellement par un maître de conférences associé ou un lecteur, et assisté par deux personnels administratifs. Les cours et travaux pratiques sont assurés grâce à un volant, incertain, d'heures complémentaires. Selon une estimation raisonnable, il faudrait une équipe constituée par un professeur, deux maîtres de conférences, deux postes à mi-temps de professeurs associés pour inviter un économiste de langue espagnole et un économiste de langue portugaise. On relèvera à ce propos une anomalie, hélas fréquente dans les procédures de recrutement : il y a trois ans, un poste de maître de conférences "fléché CEILA" a été accordé à Paris IV, et il a été détourné vers l'histoire de l'art par la commission de spécialistes. En raison de son rôle, le Centre devrait donc être doté de moyens qui amélioreraient son fonctionnement.

L'UFR d'Italien et de Roumain

Cette UFR a été créée au moment de la partition de la Sorbonne. En 1990, en effet, l'ancien Institut d'italien se divisa en deux entités distinctes. Trois des quatre professeurs choisirent Paris IV, tandis que l'essentiel des membres du collège B se dirigeait vers Paris III. Après une assez longue période de cohabitation au Grand Palais, la séparation semble s'être opérée sans séquelles notables, en particulier pour ce qui concerne la bibliothèque, partagée sans trop de problèmes.

1 - Les moyens et les personnels

L'UFR, actuellement implantée au Grand Palais, est notoirement à l'étroit. Les enseignants n'y disposent que de 40 m², et voient donc avec faveur le déménagement boulevard Malesherbes, où ils ont passé trois mois pendant la durée des travaux effectués au Grand Palais. Ils ont l'espoir d'y disposer de bureaux et de locaux dignes de leur mission, aussi bien pour l'enseignement que pour la recherche.

Il n'y a pas de local spécifique pour conserver les ouvrages italiens et roumains, qui sont intégrés dans la bibliothèque générale du Grand Palais (12 500 volumes pour l'italien, 8 000 pour le roumain, 83 périodiques "morts" et 23 "vivants"). L'UFR utilise les services d'un bibliothécaire à mi-temps, qui, pour l'essentiel de son travail, rassemble la bibliographie nécessaire aux recherches des enseignants chercheurs et des doctorants. Cet agent, qui n'a pas de bureau, utilise une table tantôt dans le bureau du directeur, tantôt dans celui de la secrétaire.

Pour l'Italien, l'UFR compte 4 professeurs, 6 maîtres de conférences, 2 lecteurs. Elle a recours aux services de 4 intervenants extérieurs. La pyramide des âges laisse apparaître un écart sensible entre collège A et collège B (entre 50 et 60 ans pour les professeurs, entre 30 et 40 ans pour les maîtres de conférences). Le directeur de l'UFR déplore un déficit préoccupant dans l'encadrement professoral : depuis sa création, l'UFR n'a obtenu qu'un seul emploi nouveau de maître de conférences et n'a pu fonctionner de façon à peu près satisfaisante que grâce à l'apport de professeurs italiens invités qui ont assuré des enseignements magistraux de littérature et de civilisation en 2^{ème} et 3^{ème} années. La création d'un poste de maître de conférences est instamment demandée, ainsi que celle d'un PRAG. En Italien, comme dans d'autres disciplines, certains enseignements ont dû être confiés à des agrégés du secondaire, rémunérés sur heures complémentaires.

2 - Les formations et la recherche

Le DEUG fonctionne selon le système des UV. Depuis 5 ans, le nombre d'inscrits en 1^{ère} année a très fortement augmenté, passant de 48 à 95, alors qu'il a légèrement baissé en 2^{ème} année, passant de 65 à 56. Le nombre des reçus en DEUG pour 1992-1993 est de 11, ce qui est faible, eu égard au nombre d'inscrits. En 2^{ème} cycle, le nombre d'inscrits est relativement stable (autour de 70) et le nombre de licences et de maîtrises est modeste (22 et 17).

La section d'Italien assure une préparation aux concours de recrutement, selon une convention passée avec Paris X-Nanterre (deux questions sur quatre sont préparées à Nanterre). Les résultats sont honorables : en 1993, on a dénombré 4 reçus à l'agrégation et 2 au CAPES. En revanche, à la différence de Paris III, Paris IV n'assure pas encore de préparation aux concours internes.

Il est regrettable qu'ait été supprimé, faute de moyens, l'enseignement d'initiation à l'italien qui, il y a encore trois ou quatre ans, regroupait trois groupes de 70 étudiants chacun. En effet, il existe une forte demande au niveau de l'enseignement supérieur, au point que l'Institut d'études politiques de Paris a créé ses propres cours d'initiation.

L'Italien constitue l'une des options du DEA d'Études romanes. Les 4 professeurs dirigent chacun un séminaire de recherches. A la rentrée 1994-1995, on compte 17 inscrits, dont un nombre important d'Italiens. Les crédits spécifiques au DEA sont affectés pour 1/3 à l'Italien, pour 2/3 à

l'Espagnol et au Portugais, ce qui, pour cette dernière langue est surprenant puisqu'elle fait partie d'un DEA délivré, comme on l'a vu, sous triple sceau scientifique.

Les recherches individuelles, ainsi que les publications de haute vulgarisation sont abondantes. La recherche collective est menée au sein de l'équipe Littératures et cultures italiennes, rattachée à l'École doctorale Littératures et civilisations étrangères. On y organise de nombreux colloques sur des thèmes très variés.

Le département d'Italien pilote un programme Erasmus. Il a des relations institutionnelles avec Florence, Lausanne, Venise. Les échanges de professeurs et d'étudiants sont importants : on compte 5 bourses d'études Erasmus dans le sens France-Italie et 6 dans le sens Italie-France.

L'enseignement du Roumain n'est actuellement assuré que par une lectrice. On peut acquérir des UV de langue de 1er niveau (21 étudiants cette année) et de 2ème niveau (15 étudiants cette année). En 1993-1994, l'habilitation à délivrer un certificat LC de Roumain et une maîtrise dans la même langue a été supprimée, car le nombre d'étudiants variait de 1 à 3 selon les années.

L'UFR d'Études slaves

L'UFR d'Études slaves de l'université de Paris-Sorbonne est la seule en France qui soit entièrement consacrée au domaine slave : les langues enseignées sont le russe, le polonais, le serbo-croate et le tchèque. Elle dispense un enseignement qui, sans négliger la pratique linguistique (notamment par l'usage du laboratoire de langue et l'utilisation de matériel audiovisuel, et grâce au concours de lecteurs originaires des pays concernés), tend à mettre l'accent, selon la vocation propre à cette université, sur la connaissance de la civilisation, ancienne et moderne, de ces pays - même si les enseignants spécialistes de civilisation proprement dite restent minoritaires par rapport aux littéraires.

1 - Les personnels

Le corps enseignant comprend :

- pour le russe: 8 professeurs (dont 1 à mi-temps et 1 en surnombre) soit cinq spécialistes de littérature, deux de civilisation et un de linguistique, 10 maîtres de conférences et 6 lecteurs ;
- pour le polonais : 2 professeurs (dont 1 associé à mi-temps), 2 maîtres de conférences, 1 professeur agrégé et 2 lecteurs ;
- pour le serbo-croate : 1 professeur et 2 lecteurs ;
- pour le tchèque : 1 professeur associé, 1 professeur en surnombre et 1 lecteur.

L'encadrement apparaît suffisant pour le russe (où la diminution drastique des places aux concours de recrutement de l'enseignement secondaire au cours des années 70 s'est traduite par une diminution, puis par une stabilisation des effectifs étudiants) et le polonais (grâce à la mise à contribution, à titre de professeur associé à mi-temps, du directeur du Centre de civilisation polonaise). Pour le tchèque, dont les effectifs étudiants sont comparables à ceux du polonais, la situation s'est récemment améliorée avec l'apport de deux emplois (un maître de conférences et un lecteur). En revanche, l'encadrement est insuffisant pour le serbo-croate, dont les effectifs étudiants ont pratiquement doublé, et qui aurait besoin d'un nouveau lecteur.

Le problème des lecteurs devient un véritable casse-tête pour le responsable de la formation. Du temps où la Yougoslavie existait en tant qu'État, des accords inter-États prévoyaient des échanges de lecteurs renouvelables. La situation ayant radicalement changé, le recrutement, à titre individuel, devient problématique : un poste d'un an renouvelé une seule fois n'est pas, compte tenu des tensions actuelles, une solution viable. Il faudrait pouvoir revoir les modalités de ce recrutement.

En matière de personnel administratif, l'UFR de slavistique ne dispose que de deux secrétaires qui sont suffisamment spécialisées (en particulier dans la gestion de la recherche et dans la documentation spécialisée) pour être difficiles à remplacer en cas de congé de maladie, de stages au titre de la formation continue, voire de mutation par avancement de carrière.

2 - Les formations

Quatre filières sont habilitées jusqu'à la maîtrise : trois filières LLCE (russe, polonais, serbo-croate) et une filière LEA (combinant le russe avec l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol). Faute d'encadrement, la cinquième filière (le tchèque) s'arrête à la licence.

La filière de russe n'est en principe ouverte, comme il est normal, qu'aux étudiants ayant présenté le russe au baccalauréat. Aussi existe-t-il un enseignement spécifique de mineure, réparti sur deux années, destiné aux étudiants qui désirent s'initier à cette langue dans le cadre d'une autre

spécialité. En outre, une UV est réservée aux étudiants ayant présenté le russe au baccalauréat, mais qui ont choisi une autre filière universitaire. Enfin, un enseignement de russe, sanctionné par un certificat, est offert, au niveau de la licence, aux étudiants de lettres modernes.

L'UFR prépare aux concours de recrutement de l'enseignement secondaire en russe (agrégation et CAPES) et en polonais (agrégation). Pour le CAPES de russe, elle accueille les étudiants de l'IUFM de Paris, qui est le seul à accepter des candidats dans cette spécialité.

L'articulation entre le russe et les autres langues slaves n'apparaît pas suffisamment développée. La filière LEA, par exemple, pourrait offrir des débouchés mieux assurés à plus d'étudiants, s'il devenait possible de coupler le russe avec une autre langue slave. En outre, la création de diplômes couplant deux langues slaves permettrait aux étudiants des filières LLCE d'améliorer leur profil face à l'emploi. De tels binômes sont au demeurant de règle en Allemagne.

3 - La recherche

Il existe à l'heure actuelle deux centres de recherches : l'un est interne à la composante, l'autre est une unité mixte université-CNRS.

Le Centre de recherches sur les littératures et civilisations slaves, dont les activités sont d'une qualité reconnue, regroupe des enseignants de Paris IV et d'autres universités françaises ou étrangères. Il comprend quatre équipes spécialisées dans une aire culturelle (domaines russe, polonais, serbo-croate et tchèque), chacune définissant les cadres de son activité propre. Le Centre organise, en moyenne, chaque année, trois colloques et une dizaine de séminaires ainsi que des cycles de conférences pour public non universitaire.

Ce centre, qui se situe dans le cadre de l'école doctorale Littératures et civilisations étrangères, est une équipe d'accueil pour le DEA d'Études slaves. Plusieurs membres de l'équipe d'accueil participent également, au titre du russe, du polonais et du serbo-croate, aux travaux de l'école doctorale Sciences du langage. Le bilan de la formation au niveau du DEA est très largement positif, eu égard au nombre et à la qualité des thèses effectivement soutenues par la suite. Toutefois, la disproportion entre les succès obtenus en russe et ceux obtenus dans les trois autres langues slaves ne laisse pas d'être préoccupante.

Le polonais est la discipline la mieux placée pour progresser dans le secteur de la recherche, notamment à l'occasion de la révision des statuts du Centre de civilisation polonaise. Créé en 1988 dans le cadre des accords culturels franco-polonais, ce Centre (en fait un centre de documentation et une bibliothèque, situés au 18 rue de la Sorbonne) avait pour mission originelle "de contribuer au rayonnement de la civilisation polonaise dans le domaine des Lettres et des Sciences humaines et sociales", et donc une vocation culturelle et diplomatique sans caractère scientifique. Une réévaluation de ses rapports avec Paris IV (dont la demande a été transmise au Conseil scientifique de l'université) permettrait de valoriser le potentiel existant dans plusieurs directions : choix des colloques, formation continue, notamment.

L'Institut de recherche et d'étude sur les nouvelles institutions et sociétés à l'Est (IRENISE) est l'héritier de l'ancien Institut d'études slaves de Paris (IES), créé en novembre 1919. Cet Institut, qui possède une des plus riches bibliothèques d'Europe, est devenu au fil des ans le bien commun de tous les slavistes français, en même temps que le principal centre de rayonnement culturel des disciplines slaves dans le monde. L'IES a connu une grave crise statutaire lors de l'éclatement de la Sorbonne en plusieurs universités autonomes. Finalement, les murs sont restés à Paris IV, alors que le personnel était doté d'un statut CNRS. Le renforcement des liens avec l'Institut des Hautes Études a conduit à débaptiser l'IES en IMSECO (Institut du monde soviétique et de l'Europe centrale et orientale) puis en IRENISE à partir de 1993. En dépit d'un bilan jugé entièrement satisfaisant, l'unité a été placée en restructuration en 1993 : le CNRS prône une limitation de l'aire géographique, un resserrement et un recentrage des axes de recherche, et un développement de la fonction réseau que l'IRENISE dans l'état actuel est un des seuls à pouvoir assumer. Il apparaît donc urgent et

essentiel de redéfinir l'IRENISE comme héritier de l'Institut d'études slaves, patrimoine historique et culturel qui perdure à travers les changements de sigles et dont nul spécialiste de slavistique ne saurait se passer.

Enfin, il a été créé, en juin 1994, le Centre franco-russe d'anthropologie Marc Bloch, commun à Paris IV et à l'université d'État de Russie. Ce centre est appelé à gérer des échanges de professeurs, d'enseignants, de chercheurs et de conférenciers ainsi que la mise en place de jurys d'examens mixtes pour les diplômés obtenus après cinq ans d'études à l'université.

4 - Conclusion

Le problème essentiel qui doit retenir l'attention est celui du rééquilibrage entre les langues slaves. Il faudrait en effet réduire les déséquilibres internes, entre la filière russe classique et la filière LEA - russe, ainsi qu'entre le russe et les autres langues slaves enseignées dans l'UFR. Il importe aussi d'envisager l'élargissement progressif à d'autres langues slaves (bulgare et ukrainien, d'abord, puis slovène, slovaque, macédonien, biélorusse) qui devraient logiquement être enseignées dans des UV mineures, assurées dans un premier temps par des lecteurs. Enfin, un enseignement d'ensemble portant sur les civilisations de l'Europe orientale serait très souhaitable. Tout cet éventail de perspectives suppose naturellement de très gros efforts sur le plan matériel et humain - efforts que, pour l'essentiel, l'établissement ne paraît pas en mesure de réaliser, en fonction de son potentiel global.

Le problème reste cependant posé. C'est à la fois un problème de politique universitaire et un problème politique tout court. Paris IV jouissant d'une situation de monopole de fait en matière d'école doctorale dans les aires culturelles du domaine slave non russe, peut-on renoncer à former des spécialistes de haut niveau là où le besoin s'en fait sentir ? Il s'agit non seulement de débouchés réels pour les étudiants, mais de la présence effective de la France dans des secteurs où elle est profondément souhaitée. Il s'agit aussi de fournir une spécialisation complémentaire aux étudiants des autres formations (historiens, littéraires, etc.) qui ne peuvent se permettre de faire l'impasse sur des cultures séculaires qui viennent d'accéder à leur pleine souveraineté.

L'UFR de Musique et musicologie

L'UFR de Musique et musicologie est un des fleurons de Paris IV. Elle continue la tradition de l'Institut de musicologie, créé en 1951, transformé en UER de Musique et musicologie en 1969. Elle offre un cursus universitaire complet, du DEUG au doctorat, ainsi que la préparation des concours du CAPES et de l'agrégation ; elle a une école doctorale spécifique.

1 - Les moyens

Comme dans toutes les composantes de Paris IV, la question des locaux est lancinante. Ceux dont dispose l'UFR à la Sorbonne ne répondent pas aux exigences de sécurité. Ceux du 1er cycle à Clignancourt sont trop exigus pour les quelque 800 étudiants concernés. En outre, les locaux sont mal adaptés à la pratique musicale : pas de salles insonorisées ; trop peu de salles et trop petites. La maintenance des appareils et des instruments est assurée au minimum.

En ce qui concerne la formation théorique, il faut déplorer l'insuffisance de certains équipements. Le laboratoire d'acoustique dont la création a représenté un progrès, est petitement logé ; il a la lourde charge de la reproduction des enregistrements sonores qui jouent ici le rôle de la reprographie des documents destinés aux travaux dirigés : il semble s'essouffler. On se félicite des services que rend l'équipement informatique, mais il a déjà vieilli. La bibliothèque est relativement riche et bien gérée, mais il lui faudrait un véritable budget de fonctionnement et la conservation des supports sonores exigerait une médiathèque.

2 - Les formations

La vocation de l'UFR, au plan de l'enseignement, est double : d'une part, elle forme des professeurs d'éducation musicale et chant choral ; d'autre part, elle apporte des compléments de formation dans la préparation d'autres carrières (telles que l'animation, la critique musicale, la gestion de la musique, les médiathèques) ou des éléments de culture musicale en relation avec d'autres disciplines.

Jusqu'à la fin du second cycle, le cursus de l'UFR de Musique et musicologie observe une stricte parité entre l'acquisition de techniques musicales et celle de connaissances historiques et théoriques. Un test d'orientation avant l'entrée en première année a été récemment mis en place : 250 étudiants sur 600 ont été admis à la rentrée d'octobre 1994. Formation de l'oreille, solfège vocal, écriture (harmonie, contrepoint), pratique musicale individuelle et surtout collective (participation au COUPS - Choeur et orchestre de l'université de Paris-Sorbonne, et/ou au Grand chœur de l'UFR) font partie des 50 % dévolus à la technique musicale, laquelle mobilise de ce fait un nombre considérable de chargés de cours (67 en 1993-1994), au niveau du 1er cycle et à celui de la préparation aux concours.

Pourtant, ce n'est pas au sein de l'université que les étudiants peuvent acquérir ou entretenir leur formation de musicien, même si cette formation reste modeste. Il avait été prévu, quand on avait mis sur pied l'enseignement d'éducation musicale, une coopération entre les universités et les conservatoires auxquels le système français confie la formation des artistes et des instrumentistes. Cette coopération s'est révélée décevante, notamment à Paris, du fait que les conservatoires sont peu disposés à modifier leur enseignement en fonction d'un public qui ne rentre ni dans leurs limites d'âge, ni dans les performances requises, ni dans leurs capacités d'accueil. D'où l'idée qui a été avancée de créer un conservatoire universitaire. Un tel projet mérite réflexion. Il semble difficile, dans le système de formation français, de confier à une université la création de ce qui pourrait apparaître comme une école supérieure de musique, au risque de créer une situation de conflit avec le ministère de la Culture, sans parler du fait que de telles écoles, qui existent dans certaines universités étrangères, nécessitent des équipements importants. Mais il n'en est pas moins vrai que l'université ne peut pas se désintéresser de la formation proprement musicale et instrumentale de ses étudiants.

Au niveau du DEUG, l'UFR a pris depuis quelques années une initiative heureuse en instaurant une UV obligatoire de "langue musicologique" (anglais, allemand, espagnol, italien). Le taux d'abandon et d'échec est très élevé. Il est certes grevé par les résultats des étudiants du CNED, qui sont administrativement inscrits à Paris IV ; pour les aider à suivre la formation, il a été récemment décidé d'organiser des regroupements de ces étudiants trop isolés. Par ailleurs, depuis la mise en place du test d'orientation, le taux d'abandon diminue, puisqu'un plus grand nombre d'étudiants se présente aux examens.

Pour les étudiants qui n'ont pas satisfait au test d'orientation, les études proprement musicologiques leur restent ouvertes, grâce à un diplôme universitaire d'Histoire de la musique (sur 4 ans) qui a été créé en 1993. Le cursus de ce diplôme suscite quelques réserves : on peut observer que la continuité chronologique du programme est sérieusement concurrencée par des considérations d'ordre "pédagogique", et surtout qu'un certain panachage dans les orientations et certaines duplications se font au détriment d'une véritable spécialisation en fin de cursus.

3 - La recherche

Il faut souligner l'importance de la recherche. En 1992-1993, 85 étudiants étaient inscrits en DEA ; 39 ont obtenu le diplôme. En 5 ans, 48 thèses ont été soutenues dans le cadre de l'École doctorale Histoire de la musique et musicologie, qui regroupe six équipes d'accueil. Il y a actuellement 169 thèses en cours, dont 140 concernent la musique occidentale. Si quelques thèses portent sur le Moyen-Age, la plupart sont relatives aux XIXe et XXe siècles.

En effet, la tendance de l'UFR, ces dernières années, a été de renforcer ce qui concerne la musique contemporaine (un Observatoire musical français des XIXe et XXe siècles a été mis en place dans l'école doctorale). Cette orientation peut faciliter la recherche de débouchés professionnels, notamment par un DESS Administration et gestion de la musique. Mais on peut redouter certaines redondances dans la musicologie la plus récente, alors que d'autres périodes sont négligées. Si l'étude de la musique française est bien étayée à partir du XVIe siècle dans les programmes d'enseignement et de recherche, celle de la musique antique est inexistante, alors que c'était une des spécificités de la Sorbonne. Pour la période médiévale, il n'y a plus qu'un maître de conférences, et la musique de la fin du Moyen-Age risque d'être abandonnée aussi.

4 - Conclusion

L'UFR est donc bien vivante et exerce un attrait indéniable. Le corps professoral est cohérent, mais les prochains départs risquent de le déséquilibrer quelque peu. Il faut souhaiter que l'on parvienne à maintenir les équilibres tant en ce qui concerne la part respective de la pratique et de la théorie musicale, que l'insertion de la musique dans les différentes périodes historiques. On espère surtout que des installations mieux adaptées permettront de ne pas freiner un incontestable dynamisme.

L'ISHA

Créé en 1950, l'ISHA (Institut de Sciences humaines appliquées) a rallié Paris IV en 1968, tout en gardant des liens forts avec Paris V. Dès 1969-1970, l'institut s'est doté d'une section de mathématiques et informatique pour sciences humaines.

1 - Les moyens

Les locaux dont dispose l'ISHA sont presque suffisants (si on compare sa situation à celle d'institutions analogues sur le plan international), mais certains de ces locaux ne sont que très médiocrement adaptés aux besoins auxquels ils servent. L'infrastructure en informatique semble suffisante, voire bonne (de nouveaux achats viennent d'être effectués). On relèvera avec d'autant plus de stupéfaction la situation absolument ahurissante de la bibliothèque, importante (environ 13 000 volumes), mais qui manque de tout (pas de personnel qualifié pour le catalogage, pas de place pour mettre les livres, pas de salles de lecture, pas de personnel pour en assurer le fonctionnement, pas de service de prêts, etc.) ; le rapport de l'institut affirme pourtant que "la structuration de l'ensemble est en cours".

2 - Les formations et la recherche

Au départ, l'ISHA n'assurait que des unités de valeurs pour d'autres disciplines, mais à partir de 1981, il a commencé à développer des enseignements propres. De ce fait, il offre actuellement divers types d'enseignements :

- des prestations de services dans le cadre du 1er et du 2ème cycles (unités de valeurs libres en Informatique, Mathématique et Sociologie pouvant entrer dans n'importe quel DEUG, enseignements entrant obligatoirement dans la composition de certains DEUG ou licences), qui représentent plus de 50% des heures dispensées ;
- des enseignements propres au niveau du 2ème cycle (des certificats libres de 2ème cycle, une maîtrise de Sciences du langage et une MST de Sciences sociales appliquées, commune avec Paris V), qui représentent environ 1/3 des heures dispensées ;
- des enseignements de 3ème cycle (DEA de Mathématiques, informatique et applications aux Sciences de l'homme et DEA de Sciences sociales et Philosophie de la connaissance, commun avec l'UFR de Philosophie, qui représentent un peu plus de 10 % des heures dispensées.

A Paris IV, on peut reprocher à la linguistique d'être trop liée à des filières de langues. En effet, dans d'autres contextes, la linguistique générale mène une existence propre, en particulier par rapport à des enseignements de littérature et de civilisation. Dans cette perspective, on relèvera le caractère novateur de l'ISHA qui entend donner à la linguistique une plus grande autonomie, notamment par rapport à l'UFR Langue française, voire aux UFR de langues modernes, et ce par l'intermédiaire d'une maîtrise en Sciences du langage incluant les mathématiques et l'informatique. Il s'agit de provoquer des vocations, de "convertir" des étudiants, en provenance d'autres branches des sciences humaines, à une linguistique de haute gamme orientée vers les sciences sociales. Cette maîtrise, ouverte il y a trois ans, attire actuellement une dizaine d'étudiants par année. Il est évident que cette formule offre le grand avantage de n'intéresser que des étudiants particulièrement motivés et prêts à compléter, comme c'est inévitable, leur formation. Pourtant, le faible nombre d'étudiants empruntant cette filière fait que les moyens investis ne sont pas entièrement rentabilisés. Pour augmenter l'attrait de cette formation de maîtrise, il faudrait créer des enseignements de licence, voire une filière propre à la linguistique générale.

Cette remarque est aussi valable pour le DEA. Les étudiants se recrutent dans des secteurs très divers et ont parfois besoin de compléments de formation très considérables. Ces rattrapages obligatoires (par exemple, la nécessité de suivre des enseignements de licence ou de maîtrise) conduisent à étaler le cursus de DEA sur deux ans. Vu les faibles effectifs, des solutions individuelles peuvent être offertes, qui incluent le travail individuel dirigé. Même si la qualité des candidats peut justifier cet investissement, il est clair qu'une filière de linguistique permettrait d'en augmenter la rentabilité.

Par l'intermédiaire d'une unité mixte du CNRS (le Centre d'analyses de mathématiques sociales) et d'une équipe associée au CNRS (le GEMAS : Groupe d'études des méthodes de l'analyse sociologique), l'ISHA a des liens avec deux écoles doctorales : celle des Sciences du langage (cf. p. 133) et celle de Philosophie et Sciences sociales. La qualité de la recherche menée à l'ISHA est excellente.

On notera, en marge, le fait, curieux dans un institut de sciences sociales, que les ponts entre les enseignements de linguistique et de sociologie semblent très peu développés, bien qu'un potentiel de collaboration existe (par exemple, dans l'analyse sociologique de l'argumentation).

Le département de Langues étrangères appliquées

Fondé en 1981 pour procurer aux étudiants linguistes qui n'ont pas vocation à se diriger vers les carrières de l'enseignement des possibilités d'emploi dans le secteur tertiaire, le département de langues étrangères appliquées est une structure dynamique qui s'accommode sans trop d'états d'âme de sa nature hybride : ni UFR, alors qu'il a un cursus complet d'enseignement, ni service commun, alors qu'il a une vocation interdisciplinaire, transversale, il participe de ces deux définitions institutionnelles en tirant apparemment de ce statut mitoyen autant d'avantages qu'il en subit d'inconvénients.

1 - L'infrastructure et les moyens

Le siège du département est un petit bâtiment préfabriqué que la rigueur des temps a pérennisé, installé dans une cour intérieure de la Sorbonne, et qui rassemble sur un espace extrêmement exigü trois bureaux et une petite salle de réunion. Cette extrême concentration dans des bureaux surchargés où l'on ne peut évoluer qu'avec peine entre meubles et documents de toute nature a plutôt pour effet de renforcer l'esprit d'appartenance et le sentiment, chez ceux qui participent à la bonne marche du département, de contribuer à une entreprise utile : nécessité faisant vertu, on en viendrait presque à trouver des avantages à une telle intimité. Pourtant les activités concrètes du département sont aussi dispersées, pour ne pas dire éclatées, que son site officiel est concentré. En effet, les étudiants suivent les cours de cette filière pluridisciplinaire dans les diverses UFR de rattachement, ce qui les amène à faire la navette entre deux ou trois lieux différents, Sorbonne ou autres sites du Quartier Latin, Clignancourt, Grand Palais notamment ; les emplois du temps doivent tenir compte des contraintes de cette plurilocalisation. La filière LEA ne dispose d'aucun local d'enseignement spécifique ; pour tous ses cours, elle dépend des ressources des UFR dont elle sollicite les services, et partage leurs difficultés aiguës en matière de locaux, le manque d'équipements spécifiques (laboratoires, salles bien équipées en matériel audiovisuel), l'insuffisance des salles de travail et des bibliothèques.

Le personnel enseignant est notoirement insuffisant et de statut hétéroclite. Initialement, la filière ne disposait d'aucun enseignant spécifique et devait compter sur les ressources, en heures statutaires et surtout complémentaires, des UFR auxquelles elle était amenée à faire appel. La principale difficulté est venue des disciplines non représentées à Paris IV (sciences économiques, gestion, droit), qui ne pouvaient être assurées qu'en sollicitant la collaboration d'autres universités, notamment Paris I. Le département a ainsi obtenu la création à son profit de postes dans ces secteurs (un assistant en sciences économiques, un maître de conférences en gestion et, depuis la rentrée 1994, un PAST), auxquels s'ajoute un emploi de maître de conférences de français. Toutefois, l'université considérant qu'un enseignant ne peut être affecté qu'à une UFR, ces emplois ne sont pas rattachés au département. En langues, la situation est encore plus paradoxale, puisque les six postes expressément créés par l'université pour la filière LEA sont affectés aux UFR correspondantes : un professeur et un maître de conférences en allemand, un professeur en anglais, un professeur et deux maîtres de conférences en espagnol. Dans ces conditions, la capacité des enseignants linguistes à s'investir vraiment dans les activités de la filière dépend plus de leur choix personnel que de leur statut administratif, d'autant que la filière LEA ne dispose d'aucune structure de recherche ni d'activité spécifique en ce domaine : c'est dans leurs UFR respectives que les enseignants participent à la recherche institutionnelle. Il faut dire que ces enseignants dont le poste a été créé au profit des LEA se consacrent effectivement et efficacement à son encadrement et à son animation. Mais le département doit compter sur l'aide d'un nombre considérable de vacataires, ce qui ne facilite guère la concertation et ne favorise ni la stabilité ni l'homogénéité du corps professoral. Même en tenant compte du fait qu'une telle filière a vocation à faire appel à des intervenants extérieurs à l'université, il apparaît à Paris IV un déficit considérable qui aurait certainement pu être diminué si le département avait eu un autre statut. La configuration des UFR de l'université Paris-Sorbonne est assez diverse pour que l'idée de constituer les langues étrangères appliquées en UFR à part entière n'y paraisse pas totalement irréaliste. Le LEA pourrait alors non seulement

bénéficiaire d'un corps d'enseignants spécifiquement affectés mais aussi d'infrastructures mieux reconnues, et il aurait vocation à développer un troisième cycle de recherche dans le domaine des langues appliquées. Pour l'instant la question, parfois agitée, n'est pas à l'ordre du jour et la situation actuelle semble être acceptée par tous.

Le département dispose de trois emplois IATOS, auxquels il faut ajouter une secrétaire relevant de l'UFR d'études anglaises et nord-américaines qui, à Clignancourt, s'occupe principalement des étudiants du premier cycle LEA. Cet encadrement administratif est de qualité et suffit aux besoins. L'équipement informatique est satisfaisant.

Le budget annuel du département, alloué par l'université, est satisfaisant : plus d'un million de francs (hors vacations, qui relèvent d'un budget séparé). L'importance relative de la taxe d'apprentissage (environ 20 000 F) est un signe de la vitalité du département et de sa bonne image auprès des professionnels. Le fonctionnement de la filière présente ainsi un aspect un peu paradoxal. Le département ne gère, dans son cursus propre, que les enseignements relevant des matières d'application (français, droit, économie, gestion) ainsi que le DESS ; tous les enseignements de langues, soit à peu près les deux tiers des cours, lui échappent et sont gérés à son profit par les UFR dont ces langues relèvent. En revanche - ou par l'effet de ce soulagement du côté de ses activités internes - il consacre beaucoup de temps et d'énergie aux relations extérieures, nécessaires pour assurer au mieux le placement professionnel de ses diplômés. Le département gère aussi, comme on le verra, les enseignements appliqués aux médias. Tout se passe comme si, dans cette université "littéraire", le département LEA se voyait confier le souci de la professionnalisation des études en dehors des carrières de l'enseignement, en échange de quoi l'université, par l'intermédiaire de ses différentes UFR, se charge de la plus grande part des enseignements strictement universitaires dont les étudiants de la filière ont besoin. De fait, les étudiants de la filière LEA sont, comme les enseignants, rattachés aux UFR (en l'occurrence l'UFR de langue vivante étrangère de leur choix) : ils sont donc comptabilisés parmi leurs inscrits pédagogiques.

2 - Les formations

La filière compte environ 1 000 étudiants. Ce nombre est maintenu dans les limites de ce que le département peut convenablement gérer ; l'admission en première année se fait sur dossiers, lesquels sont examinés par une "commission d'orientation", qui en retient environ 280 par an. Le taux de réussite au DEUG (rapport entre le nombre de diplômes obtenus et le nombre des inscrits en seconde année) varie sur les quatre dernières années entre 30% et 50%. En licence, il varie entre 12% et 32% ; en maîtrise, entre 33% et 44%. Les variations considérables du taux de réussite en DEUG et en licence ne sont pas expliquées : elles pourraient tenir - mais ce n'est qu'une hypothèse - à la diversité des cursus et notamment des langues choisies. Quoi qu'il en soit, le problème mériterait d'être approfondi. L'efficacité de la formation est handicapée par des groupes pléthoriques : de ce fait, la pratique de l'oral, dans l'apprentissage des langues étrangères, est très insuffisante ; et ce défaut ne peut être qu'en partie compensé par les stages à l'étranger.

Comme il est de règle dans la filière LEA, l'enseignement est tripartite, associant les langues (expression et culture françaises et connaissance approfondie de deux langues étrangères - langue et civilisation - avec des exigences de même niveau dans les deux) à un domaine d'application. Le cursus offert par le département est nettement orienté vers le monde des affaires et du commerce, avec un DEUG pluridisciplinaire (droit, économie, gestion) et une spécialisation progressive vers la maîtrise qui porte la mention "Commerce et Affaires" et éventuellement le DESS, mention "Commerce International". L'anglais est obligatoire tout au long du cursus, les autres langues offertes étant l'allemand, le néerlandais, les langues scandinaves, l'espagnol, le portugais, l'italien, l'arabe et le russe. L'horaire du DEUG est d'environ 412 heures par an. En licence et en maîtrise, la scolarité fait la place à des stages obligatoires, en France ou à l'étranger, suivis de rapports en langue étrangère. Quelques dizaines d'étudiants passent une partie de l'année de licence à l'étranger selon le système des études intégrées, dans le cadre des programmes d'échange mis en place par l'université ; il existe aussi des accords de type Erasmus spécifiques à la filière.

Le DESS accueille sur dossier 35 étudiants dont un tiers seulement proviennent de la filière LEA du Département. Cette sélection sévère (il y a quelque 300 candidats d'origine très diverse) est la garantie du haut niveau de la formation et de son succès auprès des professionnels. Ce n'est, en effet, qu'auprès d'employeurs potentiels que l'ensemble de la filière peut trouver sa légitimité. Tout indique que celle du département LEA de Paris-Sorbonne est forte, dans une ville où pourtant les formations concurrentes, publiques ou privées, ne manquent pas. Ses responsables ont su tisser des réseaux efficaces de partenaires qui interviennent volontiers dans la formation - parfois à titre gracieux - et accueillent les stagiaires. L'importante documentation mise à la disposition des étudiants, les efforts des responsables de la filière pour entretenir les meilleurs rapports avec les milieux professionnels, l'entraide des étudiants eux-mêmes concourent à assurer un suivi professionnel assez efficace.

Beaucoup d'étudiants s'investissent activement dans la vie du département. Une association de filière, ALCA ("Langues Communication Affaires") s'attache à sa promotion et joue pleinement son rôle pour faciliter les contacts avec les milieux professionnels : présence et démarchage dans les salons professionnels, recherche de stages et d'emplois, activités de traduction et d'interprétariat, accueil de conférenciers extérieurs, parrainage des "nouveaux" par les "anciens", etc. L'association dispose d'un local au Grand Palais et bénéficie d'une subvention du département. Par ailleurs, sous la responsabilité d'un enseignant, des étudiants ont lancé en 1994 un petit journal interne bimensuel, entièrement rédigé en anglais, What's Up - News from America, qui fait le point sur certains problèmes d'actualité d'après la presse anglaise et américaine.

Les enseignements appliqués aux médias sont gérés par le département LEA. L'université offre, en effet, sous la responsabilité scientifique d'un professeur des sciences de la communication, un cursus de Techniques de Communication sous forme de deux unités de valeur optionnelles dans le premier cycle (environ 150 inscrits) et d'un diplôme d'université de deuxième cycle, "Technique et langage des médias", qui s'adresse à des promotions sélectionnées d'une quarantaine d'étudiants. A une bonne culture de base, ces enseignements associent une formation spécialisée sur les différents aspects, aussi bien techniques qu'institutionnels, de la télévision principalement mais aussi de la radio, des images et de la communication audiovisuelle en général. La filière dispose de quatre enseignants de la 71e section (un professeur, un maître de conférences, un ATER et un assistant à mi-temps), qui assurent près de 80% des enseignements ; elle fait aussi appel à des professionnels dans les cours de second cycle. Les relations avec les milieux audiovisuels sont bonnes et les étudiants diplômés trouvent assez facilement stages et débouchés professionnels. L'intérêt de cette filière n'est pas contestable. Plus étonnant en revanche est son rattachement au département LEA, département de langues dont l'orientation est très différente, en dépit d'une fausse symétrie suggérée par le terme "enseignements appliqués". Cette situation a pu avoir ses raisons dans le passé, mais il faut bien constater que c'est au sein du CELSA que cet enseignement des médias aurait naturellement sa place.

3- Conclusions et recommandations

Le département LEA semble être parvenu, dans une large mesure, à imposer, au bénéfice de ses diplômés, la qualité de sa formation auprès d'un milieu professionnel qui reconnaît ses mérites. C'est incontestablement une réussite. Mais son succès tient aussi à son développement prudent, à son refus d'une expansion incontrôlée qui ne serait pas suivie de possibilités suffisantes de débouchés professionnels pour des promotions trop nombreuses. C'est ce parti pris de dimensions réduites qui a justifié son statut un peu particulier. Or, en raison de ce statut, le département ne dispose pas d'emplois spécifiquement affectés, ce qui fragilise l'enseignement et interdit d'envisager la mise en place d'une structure de recherche.

Le département d'Etudes arabes et orientales

Le département d'études arabes et orientales s'intègre pleinement dans le projet scientifique de Paris IV, auquel il apporte le volet méditerranéen-oriental de nos humanités, complément de l'héritage des civilisations de l'Antiquité classique et du Moyen-âge.

1 - Les formations

Le département assure tous les niveaux du cursus des études en arabe, du DEUG au doctorat et à l'agrégation. Il présente toutefois une particularité au sein de l'université : le nombre des étudiants de premier cycle (149) est plus élevé que celui des étudiants des 2ème et 3ème cycles (respectivement 42 et 32).

Le département procède actuellement à une profonde réforme du DEUG, qui jusqu'ici comportait deux structures différentes selon qu'il s'adressait à des débutants en langue arabe (3 ans) ou à des non-débutants (2 ans). Désormais les enseignements d'initiation à la langue arabe feront l'objet d'une année préparatoire, le DEUG sera unique et constitué sur un seul véritable modèle modulaire. Le coefficient d'échec, assez fort, peut s'expliquer par la disparité des étudiants, arabophones pour la moitié, mais de niveau très différent.

L'accès en 2ème cycle d'étudiants venus de l'extérieur du département pose des problèmes que les enseignants s'efforcent de résoudre. L'enseignement ici repose sur l'approfondissement de la connaissance de la langue (l'arabe d'Égypte), la littérature arabe médiévale, moderne et contemporaine, l'histoire de la religion et de la civilisation aux mêmes époques et à l'époque contemporaine, l'art et l'archéologie du monde islamique.

2 - La recherche

Il faut insister sur le caractère résolument scientifique de la formation dispensée, qui s'appuie sur une recherche menée dans le cadre de deux équipes associées au CNRS (Civilisation islamique et Histoire de l'Islam contemporain), avec un moyen de publication, la Revue des études islamiques. La méthode est solide et les résultats appréciés. L'enseignement qui en procède s'effectue dans le cadre d'un DEA qui vient de faire l'objet d'un renouvellement. Il pourrait être utile de renforcer la préparation du doctorat par des exercices portant sur les sciences auxiliaires ; mais les moyens du département sont limités et on préfère recommander aux doctorants de fréquenter les conférences de l'École des hautes études.

C'est là un trait caractéristique de ce département, très attentif à ses collaborations avec d'autres UFR, en particulier celles d'Histoire et d'Histoire de l'art, mais aussi à des associations à d'autres universités parisiennes, à l'INALCO, à l'IUFM, sans parler des instituts français du Proche et du Moyen Orient. Il envoie ses stagiaires à Damas, au Caire, à Tunis et a établi des échanges avec des universités étrangères.

Il dispose de bons instruments de recherche, grâce aux legs Massé et Pellat qui ont enrichi sa bibliothèque. Mais celle-ci ne peut être ouverte que l'après-midi, ne disposant que d'un bibliothécaire à mi-temps. D'autre part, le budget réduit de cette bibliothèque ne permet que très peu d'acquisitions.

3 - Les études juives

Depuis 1992, le département s'est doté d'un complément, en insérant dans son cursus une option donnée par le Centre d'études juives. Celui-ci, qui existe depuis 1985, constitue une équipe d'accueil au sein de l'école doctorale Histoire des religions. Il représente une des composantes de la civilisation occidentale dont l'absence se comprendrait mal. Mais ce centre se limite à un professeur et à un ingénieur d'études ; il serait souhaitable qu'il disposât de moyens matériels, actuellement très limités.

Il importe que les postes statutaires affectés à la section hébraïque de Paris III actuellement disparue, ou "pratiquement inexistante" comme le souligne le rapport d'évaluation de cette université paru en novembre 1981, soient réemployés ou redéployés plus rationnellement. On peut concevoir, soit de réunir les ressources humaines en science juive des deux universités à Paris IV, soit de réactiver, voire de ressusciter la section d'études hébraïques de Paris III en réalisant le projet de convention déjà en prévision et qui envisage la création d'un diplôme interuniversitaire d'études hébraïques classiques. Quoiqu'il en soit, il faudrait mettre rapidement fin à la dispersion actuelle des emplois d'enseignants.

4 - Conclusion

Le département d'études arabes et orientales est donc un élément actif, dynamique et novateur, qui complète heureusement l'ensemble de Paris IV. On pourrait d'ailleurs souhaiter que d'autres civilisations dites orientales et qui ne sont pas étrangères à notre humanisme entrent - elles aussi - dans les perspectives de ce département. Mais celui-ci est conscient des limites que lui imposent ses moyens et compte beaucoup sur les collaborations avec d'autres établissements parisiens. Lui donner, comme il le souhaite, le statut d'UFR le mettrait sans doute à même de tirer pleinement parti de son dynamisme et d'apporter une aide accrue aux autres formations de l'université.

Le Centre d'études littéraires supérieures appliquées (CELSA)

Dès la fin des années 1950, l'association des anciens élèves de la Faculté des Lettres de Paris a cherché les moyens de "favoriser un rapprochement entre la Sorbonne et l'Industrie", à la fois pour développer les possibilités d'emploi de littéraires et pour répondre aux besoins des entreprises. Une formation a été mise en place, qui comportait un cycle de conférences portant sur l'entreprise et un stage en entreprise organisé pendant les vacances universitaires. Malgré le succès du projet, c'est en 1957 seulement qu'est créé le CELSA, avec le statut d'institut de Faculté. Rattaché à Paris IV lors de la création de l'université en 1970, le CELSA, qui est régi par l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984, jouit ainsi d'une plus grande autonomie que les autres composantes.

Le CELSA est administré par un conseil de 28 membres : 14 personnalités extérieures, dont 4 désignées par les organisations patronales et 4 par les organisations syndicales ; 14 élus des enseignants et des étudiants (4 pour ces derniers). Le directeur, choisi parmi les personnels permanents "ayant vocation à enseigner dans l'école", est nommé pour 5 ans par le Ministre de l'Education nationale sur proposition du conseil. Il est assisté de deux directeurs-adjoints et de chargés de mission ayant respectivement en charge la vie étudiante, les affaires générales et les relations université-entreprises, attributions cumulées le plus souvent avec des responsabilités pédagogiques. Aux différents niveaux, comme dans toutes les structures de dimension modeste, au sein desquelles l'affectif peut avoir un poids considérable, il n'est pas certain - exception faite des coordinations d'études - que les responsabilités réelles correspondent exactement aux dénominations de l'organigramme.

L'assiduité des membres du conseil d'administration témoigne de l'intérêt apporté par les différentes parties, professionnelles et universitaires, à la composante ; en contrepartie, dès la constatation d'un absentéisme trop manifeste, le conseil n'hésite pas à organiser le remplacement du titulaire non respectueux du contrat moral. Il en va de même du conseil scientifique, du conseil de perfectionnement du magistère de Communication, et des conseils de départements.

Cette assiduité, combinée à la qualité des professionnels en cause, dont beaucoup s'investissent en outre dans les activités d'enseignement (les enseignements sont assurés à plus de 80% par des professionnels), illustre bien l'insertion réelle du CELSA dans le monde économique et social. Il ne semble pas toutefois que cette ouverture à l'environnement ait une quelconque résonance sur l'université Paris IV. Le CELSA vit et prospère à l'écart de l'université, à laquelle les étudiants ne se sentent nullement intégrés. Seuls les enseignants permanents participent à la vie corporative de la Sorbonne à travers les instances légales.

1 - Le personnel et les moyens

L'une des caractéristiques de l'établissement a été, dès l'origine, de poser le principe que le recours à des professionnels permet d'ancrer les enseignements dans la réalité pratique. C'est dans cet esprit que plus de 500 enseignants vacataires, venant pour la plupart d'entreprises privées ou publiques mais aussi des syndicats d'employeurs et de salariés, dispensent leurs connaissances et savoir-faire professionnels.

Le CELSA entend cependant rester un établissement d'enseignement supérieur et recrute, pour les enseignements théoriques et méthodologiques, des personnels de statut universitaire : 5 professeurs, 4 maîtres de conférences, 3 assistants, 3 ATER (dont 2 à mi-temps), ainsi que 2 professeurs certifiés. Ces enseignants (dont les 3/4 sont des femmes) s'engagent à une présence à temps plein dans l'établissement au sein duquel, outre les tâches d'enseignement et de recherche qui leur incombent statutairement, ils jouent un rôle d'encadrement et de coordination. Un renfort de vacataires issus de l'Education nationale assure des enseignements théoriques et fondamentaux.

Le CELSA dispose de 17 emplois d'IATOS. Mais ces moyens sont insuffisants pour assurer le fonctionnement qu'il a choisi, sur le modèle des Grandes Ecoles, et qui se traduit par des charges

administratives lourdes. C'est pourquoi le CELSA finance sur ses ressources propres 31 postes confiés à des personnels non statutaires. La dimension de l'établissement ne favorise ni une politique de formation professionnelle ambitieuse, ni des perspectives de carrière attractives, ce qui entraîne un "turn-over" non négligeable du personnel administratif et de service.

Le CELSA occupe les locaux d'une ancienne usine de sous-traitance automobile, aux confins de Neuilly et de Levallois. Ces locaux, acquis à l'origine par les fondateurs, font désormais partie du patrimoine de Paris IV. Malgré les aménagements successifs et un agrandissement limité dont le projet est fort avancé, ils ne correspondent pas à l'idée que l'on peut se faire d'une "grande école au sein d'une université prestigieuse". En dépit de l'attention portée à leur maintien en bon état et en conformité avec les normes de sécurité, ils sont vétustes et mal adaptés à leur destination pédagogique. Si l'accès n'est pas dissuasif (métro et autobus), la surface disponible et la disposition des lieux impliquent une gestion chronométrée des salles. Les étudiants n'ont pas de salles de travail et les espaces réservés à la vie collective sont rares.

Les moyens techniques, documentaires ou pédagogiques, dont dispose l'établissement, paraissent correspondre à ses besoins. La tentation sera sans doute grande pour le CELSA de profiter de la souplesse qu'apporte l'insertion dans l'environnement économique pour se doter de moyens sophistiqués (studio audiovisuel...), mais le souci de la bonne gestion qui demeure une valeur forte de l'établissement devrait permettre d'y résister.

L'autonomie budgétaire conférée au CELSA par son statut s'accommode des pratiques qui se sont instaurées avec Paris IV : approbation sans débat par le conseil de l'université du budget arrêté par le conseil de l'Ecole, préparé sous la responsabilité de la direction par le service administratif et financier ; transmission du budget, émission des titres de recettes et mandatement à l'aide du système GFC implanté à Paris IV et connecté au CELSA par liaison téléphonique spécialisée. L'ensemble du budget est réparti en trois départements correspondant aux trois types d'activité du CELSA et qui sont alimentés par les recettes s'y rapportant : formation initiale, formation continue, recherche. Plus de la moitié des recettes sont fournies par des ressources propres. En matière de dépenses, l'importance du poste personnel rend compte de la nécessité d'assurer aux chargés de cours extérieurs - spécialistes professionnels reconnus - des rémunérations en rapport avec leur notoriété.

2 - L'enseignement

La formation initiale couvre l'ensemble des cycles. L'introduction d'un 1er cycle - DEUG Lettres et Langues, mention médiation culturelle et communication - est relativement récente (1984).

L'admission en 1ère année se fait sur dossier, compte tenu de la limitation des capacités d'accueil. Pourtant le taux de réussite, qui est mesuré par un suivi de cohorte sur 3 années, n'est pas très élevé : sur 110 inscrits pour la première fois en 1ère année, 54 obtiennent le DEUG en 2 ans, 16 en 3 ans. En 2ème année, seuls les étudiants qui ont franchi une nouvelle sélection sont autorisés à suivre, en complément de la scolarité, la "préparation aux concours", destinée aux postulants à l'admission en deuxième cycle (licence et maîtrise).

On peut s'interroger sur la pertinence de la présence de ce 1er cycle dans le cursus du CELSA, en tout cas sous la forme d'un DEUG : trop spécialisé pour constituer une formation générale supérieure ouvrant sur les disciplines littéraires ; trop général et trop calqué sur les 1ers cycles universitaires traditionnels ; trop volontairement coupé du 2ème cycle, pour constituer les deux premières années d'une grande école, modèle qui sous-tend le projet pédagogique.

Dans le second cycle, destiné à donner "une formation professionnelle spécialisée", l'admission sur concours est la règle. Ces concours très sélectifs (10% de reçus) font une large part à la culture générale et à la motivation, au détriment du bachotage. Ils laissent une place importante aux étudiants en provenance d'autres cursus, même non littéraires. Le recrutement est devenu plus parisien depuis l'ouverture de formations "concurrentes" dans les universités de province. Deux départements principaux se partagent inégalement les étudiants de licence et de maîtrise : celui de Communication sociale et commerciale compte environ 160 étudiants ; celui de Journalisme, une

cinquantaine (cette formation est reconnue par la Convention collective des journalistes). Les taux de réussite sont élevés : supérieur à 80% en licence et situé entre 60 et 70% en maîtrise.

Le Magistère de Communication (70 étudiants répartis sur trois années, en 2ème et 3ème cycles), constitue un cursus complet axé sur la formation de "généralistes pluri-professionnels de haut niveau" (sic). Le taux de réussite dans ce cursus est proche de 100%.

Le 3ème cycle comporte, en outre, deux filières : celle de la recherche avec le DEA en Sciences de l'information et de la communication (28 étudiants, dont aucun n'est issu de l'établissement) puis la préparation du doctorat (34 inscrits) ; et celle de la formation professionnelle avec trois DESS : Gestion des Ressources humaines et communication sociale (21 étudiants) ; Marketing et politiques de communication (24 étudiants) ; Relations publiques européennes (21 étudiants). Une forte proportion des étudiants inscrits en DESS est issue de l'établissement. Le taux de réussite paraît plus faible chez les étudiants en Marketing et communication.

La Formation continue diplômante (200 inscrits en 1993) permet aux stagiaires de se reconverter ou d'accroître leur qualification dans le domaine de la communication, en préparant : en une année, la licence et la maîtrise (3 options) ; en 8 mois, le DESS (3 mentions). La Formation continue courte, d'actualisation des connaissances, a concerné une centaine de stagiaires en 1992. Ces deux types d'activité, qui ne peuvent qu'accroître les relations de l'établissement avec l'environnement, sont partie intégrante du projet du CELSA. Ils offrent des contreparties financières non négligeables.

Il faut souligner l'importance des stages en entreprise : obligatoires dans chaque année d'études, ces stages sont, pour les étudiants, à la fois une première expérience d'application professionnelle des connaissances acquises et une acclimatation à l'univers professionnel, permettant de continuer le projet individuel des étudiants. La recherche des stages, l'organisation de l'accueil des stagiaires, les échanges auxquels donnent lieu les mémoires constituent en outre autant d'occasions d'approfondir les relations du CELSA avec son environnement. Enfin, ces stages contribuent au renom de l'établissement et facilitent le placement ultérieur des diplômés. Le taux de placement, suivi avec attention par la Direction, reste satisfaisant, malgré un allongement de la recherche du premier emploi stable.

Les étudiants interrogés formulent un avis positif sur la pédagogie, le contenu des programmes, la qualité des enseignants et des intervenants professionnels, ainsi que sur le système de sélection et de contrôle des connaissances. Ils émettent des réserves sur l'existence même du 1er cycle. Ils souhaiteraient que soient améliorés certains aspects de la vie universitaire, liés à l'inadaptation des locaux et à une insuffisante valorisation de la vie associative et de l'activité collective, peu conformes, selon eux, à l'idée de "grande école", à laquelle ils adhèrent.

On notera qu'au CELSA, tous cursus confondus, la proportion d'étudiants d'origine littéraire est inférieure à celle des non-littéraires.

3 - La recherche

La vocation de recherche affichée par les fondateurs s'est longtemps traduite par des démarches plus pragmatiques qu'organisées et par une production plus individuelle que systématique. A la décharge de l'établissement, il faut ajouter que le terrain d'observation, qui devrait être pour une grande part l'entreprise, ne s'ouvre pas facilement aux chercheurs. De plus, les difficultés existentielles propres à la discipline concernée et à sa situation de carrefour rendent difficile la concrétisation d'une véritable politique scientifique.

La vocation réaffirmée du Centre de recherche en Sciences de l'Information et de la Communication, la volonté d'ouverture internationale, les contacts avec le monde professionnel devraient cependant soutenir une progressive montée en puissance, tirée par des étudiants du 3ème cycle en formation, numériquement nombreux par rapport au nombre total d'étudiants de l'établissement. Il serait regrettable que la double appartenance du CELSA au monde universitaire

et au monde professionnel ne se traduise pas par une participation remarquable à la recherche appliquée.

Une politique de publication devra impérativement, soit intégrer la revue Humanisme et Entreprise, périodique de l'Association des fondateurs, soit s'en distinguer nettement.

4 - Conclusions et recommandations

Après dix ans d'une existence incontestée comme institut autonome au sein de Paris IV, et une réussite pédagogique attestée, l'observateur peut légitimement s'interroger : l'établissement a-t-il atteint les objectifs que s'étaient donnés ses fondateurs ? Leur projet est-il toujours actuel ?

Au crédit du CELSA, on notera :

- l'intégration au monde de l'entreprise ;
- la participation des organisations professionnelles et syndicales ;
- la créativité et l'innovation pédagogique ;
- la complémentarité des formations initiale et permanente ;
- la réputation de l'établissement et le taux de placement des diplômés ;
- la qualité de la gestion.

Les interrogations qui demeurent ou apparaissent concernent :

- l'image dégradée de la "discipline" et les doutes sur les besoins réels de l'économie dans un domaine encore mal délimité ;
- la féminisation des étudiants et des enseignants ;
- la multiplication des cursus et le foisonnement des diplômés sous l'étiquette CELSA ;
- la faible antériorité de la recherche ;
- la situation équivoque du DEUG ;
- l'inadaptation des locaux ;
- le faible développement de la vie associative et collective pour les étudiants.

L'ambition des créateurs autorise cependant à être plus exigeant et à s'interroger, au moment où ceux-ci, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement, sont conduits à en laisser la responsabilité à de nouveaux venus. Créer une grande école de plus, avec des modes de recrutement différents et une pédagogie particulière, n'était sûrement pas leur but. Il s'agissait bien plutôt de démontrer la validité de l'intuition selon laquelle, par elles-mêmes mais mieux encore avec un sas préparatoire, les études supérieures littéraires peuvent déboucher sur des carrières professionnelles en entreprise. On pouvait penser que, sans être "le cheval de Troie" du monde professionnel dans Paris IV, le CELSA concevrait avec son université d'appartenance un projet commun qui lui permette de jouer un rôle de passerelle.

Mais le CELSA s'est plutôt niché à l'écart de l'université. Et la création d'une nouvelle discipline, les Sciences de l'Information et de la Communication, représentée dans l'université française par la 71ème section du CNU, contribue à figer la situation : en effet, au sein de Paris IV, le CELSA a l'exclusivité de ce secteur d'enseignement et de recherche. Pourtant, l'hypothèse de départ ayant été validée, on pourrait envisager, sans détruire le "laboratoire" que constitue le CELSA, d'en généraliser les enseignements. Sans doute serait-il également opportun de réaffirmer la vocation originelle du CELSA, qui est de préparer les littéraires à entrer dans l'entreprise : le CELSA devrait chercher à admettre progressivement une majorité d'étudiants d'origine littéraire.

L'École doctorale Sciences du langage

Il a été choisi de présenter dans ce rapport l'analyse d'une école doctorale, qui est bien représentative des problèmes rencontrés dans l'ensemble.

L'école doctorale Sciences du langage regroupe des équipes de recherche qui sont rattachées à diverses UFR : ISHA, Langue française, Latin, Grec, Études ibériques et latino-américaines, Études slaves, Études anglaises et américaines, Études germaniques. Elle coiffe trois DEA : Mathématiques, informatique et applications aux Sciences de l'homme ; Langue française ; Linguistique. Pour un observateur extérieur, en l'absence de tout document de présentation complet et cohérent, cette école apparaît comme un ensemble assez hétérogène d'enseignements regroupés pour des besoins administratifs plutôt qu'à partir d'une volonté de structuration scientifique.

D'emblée, il faut souligner que bon nombre des institutions et des professeurs liés à l'école doctorale jouissent d'une excellente réputation internationale. Les thèses sont en général de qualité. Et pourtant les conditions de travail ne sont pas bonnes. Les locaux destinés à la recherche sont très rares, et même totalement absents dans certaines UFR. Les enseignements et les bibliothèques sont extrêmement dispersés.

Cette école doctorale souffre d'un cloisonnement disciplinaire, qui n'est pas sans lien avec sa dispersion géographique. Même si des enseignements complémentaires (rarement parallèles) existent dans les diverses équipes d'accueil de DEA, les échanges sont rares. Aucun des étudiants rencontrés n'a suivi d'enseignements dans d'autres sections à l'intérieur de l'École doctorale, bien que tous les professeurs affirment qu'ils les admettraient. Une politique commune, qui se traduirait dans un programme commun et coordonné, fait défaut. Les difficultés administratives sont indéniables, mais on constate aussi un manque de volonté de collaboration de la part des UFR, laboratoires et autres institutions concernées, une absence de planification à moyen et à long terme en ce qui concerne l'optimisation commune des moyens mis à disposition. En créant des synergies entre les enseignements de 3ème cycle offerts, on ne pourra sans doute guère économiser de personnel, mais on pourra rentabiliser beaucoup mieux les moyens.

Les budgets (celui de l'école doctorale qui reçoit, par le biais du BQR, près de 8 500 francs et surtout ceux des DEA) sont mal exploités, faute de capacité d'autogestion, et peut-être aussi faute de droit à l'autogestion, de la part des responsables scientifiques. Une école doctorale pourrait être gérée à l'image d'un "centre de profit" dans l'économie privée, c'est-à-dire disposer d'une certaine autonomie budgétaire, mais aussi et surtout être contrainte à justifier l'efficacité optimale de l'exploitation des moyens (budgétaires et en personnels) mis en oeuvre. Il reviendrait à l'école doctorale (et non aux services centraux ou aux services des UFR) de contrôler le nombre de participants, les services que les unités se rendraient mutuellement, les résultats acquis, etc.

L'école doctorale présente des lacunes, qui se traduisent d'ailleurs dans une certaine étroitesse des thèses. On relèvera, en particulier, la faiblesse de la linguistique générale, l'absence de la linguistique italienne, des langues du Proche-Orient et des langues non indo-européennes et, plus généralement, la faiblesse de la linguistique comparée. Les responsables devraient définir une politique concertée avec des priorités clairement établies. On verrait bien un renouveau de la tradition de la Sorbonne dans le domaine de la linguistique comparée des langues romanes, avec inclusion du français. L'aspect innovateur - et la fonction de "locomotive" - d'une chaire dans ce domaine serait sans doute très appréciable.

Même sans statistiques fiables, on constate à l'évidence un nombre croissant d'abandons de la part des étudiants de 3ème cycle (défections en cours de DEA, pas d'inscription de thèse, abandon en cours de thèse). Une enquête sur les raisons des abandons serait sans doute nécessaire pour évaluer l'importance des facteurs sur lesquels une influence peut être exercée, notamment le nombre d'allocations de recherches et la qualité de l'encadrement (disponibilité des enseignants, manque de temps et éloignement géographique de la part des thésards), jugés problématiques par les enseignants.

Malgré ces critiques, on soulignera la grande attraction exercée par les différentes composantes de l'École doctorale sur les étudiants (on compte par exemple 77 nouveaux participants au DEA de langue française en 1994-1995). Les atouts mentionnés aussi bien par les enseignants que par les étudiants sont : la réputation traditionnelle de la Sorbonne, la notoriété individuelle des enseignants (liée à la politique de recrutement des professeurs), la dimension philologique dans la formation en linguistique (assez unique dans son genre en France), la richesse dans les enseignements et l'inventivité au niveau de la recherche, la dynamique d'équipe à l'intérieur des UFR, la pluridisciplinarité au sein de l'école doctorale.

Les enseignants et les équipes composant l'École doctorale ont une réputation, font des recherches et prodiguent des enseignements qui sont très nettement supérieurs à la moyenne. Il semble pourtant exister, au sein de l'École doctorale (seulement celle-ci ?), un problème structural qui empêche de tirer un profit optimal des ressources humaines et matérielles. Une solution pourrait être une plus grande responsabilité collective du corps enseignant de l'École doctorale, qui se traduirait par des collaborations plus nombreuses, par une plus grande transparence et par une part plus importante d'autogestion, et qui permettrait de renforcer, par la création de synergies et, si possible, de nouveaux enseignements, un certain nombre d'axes d'excellence.

L'université de Paris-Sorbonne - Paris IV

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'excellence reconnue à un grand nombre des enseignements et des recherches de Paris IV lui impose des devoirs particuliers. En concentrant en son sein un potentiel souvent remarquable de compétences riches et diversifiées, cette université joue un rôle national dont elle est consciente à un point très aigu mais qui mériterait, dans les faits, d'être sans doute encore plus soutenu. Cette responsabilité dans la préservation et le développement de la qualité de disciplines qui illustrent et fondent les humanités doit donc être soulignée avec force.

L'excellence n'est cependant pas un attribut inaltérable. Elle suppose constante une conjonction de conditions dont on sait bien qu'elles ne sont jamais acquises définitivement. Son maintien doit donc conduire à remédier de façon active à des défauts ou à des imperfections persistantes qui la menacent, voire en ternissent l'éclat. L'évaluation du Comité a été conduite dans cet esprit. **Chacun des chapitres précédents comporte des conclusions et recommandations qui lui sont propres** et qui ont pour objet de contribuer à aider l'université à mieux connaître ses forces et ses faiblesses. Au stade global, le Comité relève que quatre axes prioritaires devraient ordonner ses actions :

- mieux s'administrer ;
- disposer d'informations beaucoup plus solides sur ses étudiants pour mieux les accueillir et mieux les suivre ;
- réduire, autant qu'il est possible, les effets négatifs qui résultent de la situation et de l'état des locaux ;
- limiter les inconvénients que suscitent parfois la diversité et la surabondance de son potentiel de recherche.

Dans ces différents domaines, des résultats ont été acquis dès à présent, des actions entreprises et des projets affichés, mais des incertitudes subsistent.

I - Des résultats acquis

1 - La clarification de la situation comptable et financière

Jusqu'en 1994, Paris IV subissait les conséquences d'un désordre comptable et financier qui l'empêchait de discerner, à la lecture des documents comptables, l'état exact des moyens financiers à sa disposition. Le plus singulier est que cette situation ait pu s'installer et perdurer. Il y a été mis un terme et, désormais, l'université sait, quand elle le souhaite, de quels moyens financiers elle peut user. Il s'agissait là d'un premier pas élémentaire mais heureusement franchi. D'autres, plus difficiles, sont nécessaires et possibles.

Il faut que l'établissement cherche à mieux connaître et décrire l'état de son patrimoine pour en mesurer la dépréciation ; qu'il s'efforce, sur ces bases, de faire de son budget un acte véritable de prévision des recettes et des dépenses ; qu'il réfléchisse à la meilleure répartition possible des responsabilités entre les services centraux et les composantes ; qu'il instaure, enfin, une discussion collective sur l'emploi de ces moyens en fonction des choix stratégiques que les Conseils auront arrêtés.

2 - L'informatisation des inscriptions administratives

Les inscriptions administratives sont centralisées et informatisées, mais ce n'est que depuis la rentrée 1994-1995 que l'université a lancé l'expérience de l'inscription par MINITEL pour les étudiants de première année du premier cycle. Les résultats ayant été concluants, le processus est généralisé à

Paris IV

l'ensemble des inscriptions administratives pour la rentrée 1995-1996. Les étudiants peuvent donc s'inscrire à distance ou bien sur place, des MINITEL ayant été placés en libre-service à cette fin, malgré certaines réserves du Rectorat. Les files d'attente de la Sorbonne devraient appartenir désormais au passé.

3 - L'attribution des locaux du Boulevard Malesherbes

Lors de la fermeture du Grand Palais à l'automne 1994, il a fallu reloger en quelques jours quelque 4600 étudiants, et ce sans aide particulière. Les locaux libérés par HEC boulevard Malesherbes, appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, ont été mis à la disposition de l'université par la Ville de Paris. De provisoire, la décision de fermeture durable du Grand Palais a rendu cette solution définitivement nécessaire ; l'État s'est donc porté acquéreur des locaux et les a affectés à Paris IV. Les 6500 m² utiles ainsi apportés à l'université - ce qui, par rapport à ses besoins, reste encore modeste - doivent permettre le relogement des activités du Grand Palais et une recomposition des affectations de l'ensemble des implantations de Paris IV.

Il serait souhaitable que Paris IV obtienne des locaux supplémentaires pour mieux accueillir ses étudiants et ses professeurs.

4 - La fermeture du château de Morigny

L'acceptation imprudente de ce legs en 1977 a conduit l'université à des dépenses parfaitement inconsidérées dont le résultat était un déficit annuel de plus de 2 millions de francs. Il est heureux que la décision de cesser l'exploitation ait été prise, mais elle ne règle ni le statut juridique, ni la situation financière de ce bien, même si elle réduit provisoirement son impact financier (l'emprunt arrive à son terme en 1996).

Il importe donc que l'université procède à une étude complète du problème ainsi posé en vue d'une solution définitive.

II - Les actions entreprises et les projets affichés

Les retards pris dans la gestion de l'université étant pour une grande part imputables à des relations conflictuelles entre les responsables centraux, le redressement de l'université passait par le renouvellement de ces responsables. C'est maintenant chose faite. Les conditions sont désormais réunies pour traduire en actes la volonté de redressement de l'administration de Paris IV.

1 - La réalisation d'un audit administratif et la politique de formation des personnels

Les nombreuses insuffisances dans l'administration de l'université résultent d'une longue période d'immobilité. Pour s'attaquer à ce problème, le Président a lancé un audit administratif dont les conclusions lui ont été apportées à la fin juin 1995, c'est-à-dire trop peu de temps avant la seconde visite du Comité pour qu'elles lui soient communiquées. Dans la mesure où le déroulement de cet audit a été bien accueilli, on peut penser qu'il y a une réelle volonté d'adaptation des personnels administratifs.

La mise en évidence des forces et des faiblesses de l'administration devront aboutir à des actions portant sur les moyens, informatiques en particulier, et sur la formation des personnels en regard de ces nouveaux moyens. Outre la formation, c'est une politique des personnels plus transparente qui est souhaitable.

2 - L'informatisation de la gestion des examens

L'inscription aux examens est déjà informatisée, en parallèle avec l'inscription pédagogique, à l'intérieur de chaque UFR. Mais les données ne sont centralisées que par l'intermédiaire de listages sur papier transmis au service central, qui doit alors effectuer une nouvelle saisie manuelle. La mise en réseau de l'ensemble des UFR avec un système informatique central doit permettre de disposer au niveau de l'université d'informations fiables sur les inscriptions aux examens ainsi que sur les résultats. Ce sera un progrès notable par rapport au fonctionnement actuel : l'on sait qu'un étudiant a passé avec succès un examen seulement lorsqu'il fait la demande du diplôme correspondant. Le système projeté, combiné à la simplification attendue du passage des UV aux modules, permettra de disposer immédiatement des informations sur le nombre d'étudiants qui ont présenté et obtenu tel examen, et le nombre de modules réussis par tel étudiant.

Il restera à l'université d'exploiter les informations ainsi disponibles. Par la connaissance des résultats qui sanctionnent les différents enseignements, elle pourra suivre les succès et les échecs des étudiants et voir ainsi les effets des réformes pédagogiques qu'elle aura engagées.

3 - La mise en place d'un schéma informatique

L'université est actuellement dans la phase d'évaluation des besoins de ses composantes en informatique scientifique et de gestion. Les principes de ce que devrait être le schéma informatique de Paris IV ont été définis. Il est envisagé un centre de ressources informatiques pouvant assurer à la fois les fonctions scientifiques nécessaires à la recherche, la gestion des bibliothèques et les fonctions de gestion nécessaires à l'administration de l'université et de ses composantes. Ces principes ont été adoptés au Conseil d'administration de l'université le 31 mars 1995. Il reste à faire s'exprimer les composantes sur leurs besoins, à bâtir le schéma correspondant, à réaliser les acquisitions et les travaux nécessaires (câblage des locaux), et à former les utilisateurs.

Le succès de cette entreprise, qui demandera du temps, sera mieux assuré si sa responsabilité en est confiée à l'un des vice-présidents de l'université. Il s'agit, en effet, d'une action si décisive qu'elle doit être assurée par un membre de l'équipe présidentielle - dont le Comité préconise le renforcement.

4 - Les relations avec les universités de Paris Centre

Le maintien dans l'indivision, depuis plus d'un quart de siècle, des biens de l'ancienne université de Paris suscite des difficultés et mériterait d'être réexaminé par les universités du Centre de Paris en liaison avec la Chancellerie des universités.

Depuis quelques mois, les universités de Paris Centre se sont rapprochées pour examiner les problèmes communs et leurs solutions possibles. Parmi les dossiers envisagés, Paris IV est plus particulièrement intéressée par les projets qui concernent l'Institut d'art, le regroupement des bibliothèques hispano-ibéro-lusitaniennes et l'Institut de géographie.

Il serait souhaitable que les présidents des universités de Paris Centre élargissent le champ de leur coopération. La situation des bibliothèques le justifie particulièrement puisqu'aucune autre solution qu'interuniversitaire n'est pertinente. Sur un plan plus général, l'existence de formations identiques au sein de plusieurs universités voisines devrait conduire à une réflexion d'ensemble afin d'assurer les complémentarités et les

Paris IV

collaborations indispensables. L'information, l'orientation et l'accueil des étudiants en seraient grandement améliorés.

5 - La mise au point d'un projet de contrat de développement quadriennal

Alors que la quasi-totalité des établissements d'enseignement supérieur ont conclu avec l'État un contrat de développement quadriennal, l'université Paris-Sorbonne n'y est pas encore parvenue. Cependant, un projet de contrat a été élaboré pour la période 1995-1998 et transmis au Ministère en mai 1995, mais sans avoir été soumis au Conseil d'administration de l'université. Ce document n'avait pas encore, fin juin, suscité de réponse d'ensemble.

Pour tardif qu'il soit, ce projet n'en présente pas moins un effort, inégalé jusqu'alors, pour définir les axes d'une politique d'ensemble. Mise en place d'un tutorat, développement du système documentaire, modernisation de l'outil de gestion, réhabilitation du patrimoine immobilier, amélioration de la vie de l'étudiant et formation du personnel, tels sont les chapitres de ce document dont le statut demeure incertain, aussi longtemps qu'il n'aura pas été vraiment discuté au sein de l'université et négocié avec le Ministère.

Plusieurs sujets méritent encore des approfondissements. Il en va ainsi, en particulier, de l'appréciation portée sur l'avenir du premier cycle. Selon les termes du projet, en effet, faute de moyens, l'université peut s'interroger sur sa "vocation" à accueillir tous les étudiants.

La discussion devrait faire apparaître avec une plus grande netteté les justifications de demandes de création de postes d'enseignants. La démonstration chiffrée de ce besoin renforcerait une argumentation qui n'est sans doute pas sans fondement.

6 - La réforme du 1er cycle et le tutorat

L'université a entrepris en 1994-1995 une réforme du DEUG qu'elle entend généraliser à la rentrée universitaire prochaine. Dans ce cadre, l'organisation en modules devrait conduire à réduire sensiblement le nombre des UV, ce qui ne peut être que bénéfique.

Pour réduire le taux d'échec en 1er cycle, l'université entend expérimenter progressivement un tutorat d'accueil (en juillet et octobre) et d'accompagnement (pendant l'année universitaire), la priorité allant aux étudiants de 1ère année dans 5 filières (Lettres classiques, Lettres modernes, Histoire, Etudes slaves et Musicologie). Les groupes ne devraient pas excéder une vingtaine d'étudiants. Les tuteurs seraient recrutés au niveau de la maîtrise. Une demande de financement a été faite auprès du Ministère.

Le Comité approuve ces orientations et souhaite qu'elles se traduisent dans les faits.

III - Des incertitudes qui subsistent

Il dépendait de Paris IV de lever l'aléa d'un débat sur l'avenir de l'université. Il est encore à sa portée de mieux organiser sa recherche et ses relations internationales. En revanche, si l'usage précis des locaux du boulevard Malesherbes relève d'une décision qui lui appartient mais qui reste à prendre, la date à laquelle l'université disposera de ces installations restait encore malheureusement indéterminée au moment où l'évaluation s'achevait.

1 - L'absence d'un projet d'établissement préalable à l'élaboration du projet de contrat de développement quadriennal

Aucun projet d'établissement n'a précédé la mise au point du projet précité de contrat de développement quadriennal. Cette dérogation aux règles et pratiques est volontaire et repose sur un choix clairement exprimé : à quoi servirait à Paris IV de dresser un projet d'établissement si elle n'a pour objectif que de rester ce qu'elle est et de parer au plus pressé pour surmonter l'urgence ? Le Comité observe que les différents partenaires au sein de l'université ont été privés du débat indispensable sur la légitimité du parti affiché.

2 - L'organisation de la recherche

L'université Paris-Sorbonne a voulu rester fidèle à un principe fondamental, celui de la liberté du chercheur universitaire, qui est effectivement générateur de la définition de nouvelles orientations comme de l'approfondissement de la matière enseignée par chacun. La diversité des équipes et des thèmes de la recherche ne peut être considérée que comme un facteur d'enrichissement.

L'université n'en a pas moins été consciente de la nécessité d'éviter que le foisonnement des directions de recherche ne soit nuisible à la répartition des moyens et des objectifs. Elle a utilisé, de façon peut-être plus systématique que d'autres, le cadre nouveau des écoles doctorales. L'objectif est de fournir à l'ensemble constitué par chaque école des moyens - locaux, personnel de recherche, bibliothèques ... - mis à disposition de toutes les équipes existantes et de permettre la naissance de nouvelles équipes.

Ceci suppose des projets d'ensemble qui rendront inévitable le sacrifice de certaines directions de recherche, pour éviter une excessive dispersion dont la richesse même de l'éventail offert par Paris IV représente le danger. La définition de ces projets d'ensemble ne paraît pas être parvenue au même niveau dans toutes les écoles doctorales, dont la dotation et les contours offriront une certaine disparité. Les unes se modèlent sur une UFR, d'autres transcendent les limites des UFR, et la nature même de nombreux DEA leur impose des associations qui amènent à s'interroger sur les relations qu'entretiennent entre elles les différentes écoles doctorales. Il se peut que certaines d'entre elles aient à procéder à des remaniements et à des regroupements. Mais un effort excessif de regroupement - qui n'est pas dans les intentions de l'université - risquerait de donner un caractère artificiel à ces écoles qui ont déjà permis de réduire les éparpillements antérieurs.

Si la carte des écoles doctorales doit conserver une certaine souplesse, la définition de leur rôle et de celui du Conseil scientifique, qui est l'organe de contrôle de l'université, appelle au contraire une plus grande précision.

3 - Les relations internationales

En matière de relations internationales, Paris IV offre un panorama à la fois très riche et très foisonnant. Les enseignants chercheurs sont souvent, à titre personnel ou au niveau de leurs équipes, impliqués dans un jeu de contacts et de coopérations extrêmement divers. L'organisation de colloques et de rencontres, très nombreux et souvent remarquables, témoigne de la vitalité de ces contacts. L'université, à défaut d'un service commun de relations internationales, a mis en place un système original, reposant sur une base géographique ; des circonstances diverses ont pu amener parfois les UFR à se sentir mal intégrées dans ce système.

Une plus grande concertation sera souhaitable. Un bilan est à faire sur la base duquel il serait possible de déterminer les orientations à venir et peut-être une organisation plus structurée. La gestion des échanges d'étudiants pourrait faire l'objet d'une analyse plus poussée.

4 - Les locaux de Malesherbes

L'aménagement des locaux de Malesherbes était prévu, pour la première tranche, au cours de l'été 1995 en vue de la rentrée. En fait, la lenteur des procédures administratives, et surtout leur déconnexion de la réalité des besoins et des contraintes a fait attendre jusqu'au 22 juin le visa du contrôleur financier pour la part de l'État dans ces travaux. La situation est d'autant plus aberrante que cette part est celle du Franc symbolique mais qu'elle est indispensable pour que l'opération soit possible. La ville de Paris apporte 40 millions de Francs pour cette première tranche, sur un total de travaux d'adaptation et de mise en conformité évalué à 85 millions de Francs. Les incertitudes portent d'abord sur la possibilité de disposer de ces locaux pour la rentrée du 15 octobre 1995, compte tenu des délais de réalisation des travaux. Elles portent ensuite sur le financement de la seconde tranche. Elles portent enfin également sur l'usage des locaux : serviront-ils uniquement au transfert du Grand Palais et à l'implantation du premier cycle Lettres, ou bien seront-ils l'occasion d'une réflexion plus globale sur une recomposition des différentes implantations de Paris IV ?

*
* *

De nombreux facteurs jouent, à Paris IV, pour considérer le maintien de ce qui existe comme un système de valeurs intangible. D'un autre côté, le constat qu'il fallait faire face à des conditions matérielles très inadaptées a nourri le sentiment que l'université ne pouvait pas analyser ses activités ni les infléchir à moyen ou à long terme. Cet état d'esprit se modifie. Se trouve ainsi mise en cause la conviction de l'impuissance dans laquelle chacun, selon ses intérêts, pouvait se plaindre ou se complaire. Les voies et les moyens d'une modernisation sont désormais non seulement entrevus mais formulés.

Parfois, ces intentions ont même déjà pris corps de façon tangible mais limitée. Des actions ont été engagées qui, à terme, devraient porter leurs fruits. Cependant, les transformations à accomplir sont si amples et si bouleversantes pour les coutumes de Paris IV que leur chance d'aboutir dépend d'un véritable accord au sein de l'université sur les objectifs poursuivis et les méthodes mises en oeuvre. C'est sur ce point que l'effort doit porter. A cet égard, l'élaboration d'un projet d'établissement délibéré par les conseils de l'université aurait garanti un utile consensus. Il aurait fallu saisir cette occasion mais d'autres pourront advenir ou être recherchées.

L'université de Paris-Sorbonne - Paris IV

POSTFACE : REPONSE DU PRESIDENT

**UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE
(PARIS IV)**

LE PRÉSIDENT

EN SORBONNE, LE 15 septembre 1995

Réponse du président

J'attendais à la fois avec intérêt et curiosité la visite à l'Université de Paris-Sorbonne du Comité National d'Evaluation et des experts choisis par lui. Celle-ci n'a pas été déçue puisque j'ai bien entendu pu voir de près comment travaillaient le Comité et ses experts. Une grande partie des dialogues et le résultat, c'est-à-dire le rapport lui-même, se sont au contraire avérés plutôt décevants.

Deux raisons me paraissent l'expliquer. D'une part, les visites sont finalement courtes et réduites et ni moi-même ni mes collègues ou collaborateurs n'avons jamais eu l'impression que notre vie et nos problèmes étaient compris de l'intérieur. D'autre part, les paramètres de référence utilisés par le Comité et ses experts ne sont jamais explicités, ce qui donne souvent l'impression d'a priori ; on ne peut que le regretter. Toute l'analyse sectorielle, par exemple, aurait mérité une véritable discussion postérieure à la rédaction du rapport avec les experts qui avaient proposé une rédaction.

Il est vrai qu'aucune institution ne saurait être parfaite. Je n'ai jamais pensé que notre université, malgré ses qualités, l'était. Je sais désormais que l'évaluation ne l'est pas non plus. Au demeurant, peu importe : toute démarche, toute étude - et c'est bien ce qu'est une évaluation - amène à réfléchir ou à revoir telle ou telle question, ce qui est en soi positif. Nous allons donc prendre bonne note des avis émis par le rapport du Comité National d'Evaluation et en tirer parti.

Pour faire bref, trois éléments négatifs me paraissent ressortir du présent rapport :

1) Des conditions matérielles de fonctionnement extrêmement difficiles. Le Comité y revient à plusieurs reprises et je suis bien entendu d'accord avec ce qui est écrit à ce sujet. Il me semble néanmoins qu'il sous-estime ces difficultés et les possibilités de les surmonter dont dispose l'université. C'est ainsi que le véritable traumatisme qu'a été le déménagement forcé du Grand Palais à l'automne de 1993 n'est mentionné que brièvement. Or il a obligé l'Université tout entière à mobiliser ses ressources et ses énergies pendant des mois. Etant donné que la question n'est toujours pas réglée (le permis de construire ayant été accordé trop tard, nous ne pourrions lancer la première phase des travaux de la future annexe du boulevard Malesherbes qu'au printemps de 1996), il est curieux de voir le Comité nous reprocher de ne pas assez nous intéresser au long terme alors que notre devoir est d'abord de faire face à l'urgence.

Celle-ci a été accrue depuis deux ans par le véritable bourrage d'étudiants que nous subissons parce que nous n'avons aucun pouvoir de les refuser ni par sélection ni par limitation des effectifs proposés par le rectorat en matière de premier cycle. L'Université publique fonctionne selon des règles qu'elle ne fixe pas ; il me semble qu'à plusieurs reprises les experts du Comité oublient leur existence.

Certes, le rapport a bien souligné ces difficultés matérielles mais il ne me paraît pas en avoir tiré les conséquences pour le fonctionnement de l'Université autant qu'il l'aurait fallu.

Prenons un exemple : il est écrit page 81 que "les responsables pour l'allocation des salles ne tiennent pas compte du nombre des étudiants inscrits dans une U.V.". Tout d'abord, c'est inexact. En second lieu, c'est oublier que le nombre de présents en Travaux Dirigés est fonction du nombre d'inscrits et des horaires que prennent les étudiants ; il n'est donc réellement connu que quand tout

fonctionne et c'est pourquoi j'ai dû en novembre 1994 procéder à des changements très nombreux de salles ... Une nouvelle fois l'urgence s'est imposée.

De même, nos hésitations concernant le premier cycle n'ont nullement été comprises. Certes, on pourrait débattre de sa présence dans une université qui a les fonctions de second et de troisième cycle qui sont les nôtres. Mais nous n'avons jamais remis en cause sa place et refusé sa présence. Ceci étant, nous ne pouvons dans l'état actuel de nos locaux faire face à une croissance permanente de ce premier cycle, croissance qui nous est imposée. Cette croissance des effectifs est en elle-même de nature à générer de graves périls. L'Université de Paris-Sorbonne vaut tout particulièrement par la qualité de son 3e cycle et de ses centres de recherches. Ceux-ci travaillent déjà dans des conditions souvent désolantes. Or l'afflux des étudiants, en ne permettant pas d'améliorer les conditions de travail du secteur recherches en lettres et Sciences Humaines, pour lesquelles nous nous situons au niveau international, non seulement compromet l'indispensable amélioration mais est de nature à l'interdire, voire à aggraver le mal. On y sera d'autant plus sensible que l'afflux actuel en premier cycle va, au cours des années à venir, de manière inexorable faire sentir ses conséquences en second cycle.

En un mot, le Comité paraît avoir oublié à plusieurs reprises que nos urgences matérielles étaient permanentes et que la solution des problèmes qu'elles soulèvent passent par l'obtention à la fois de crédits plus importants et de locaux plus vastes, ou d'envois inférieurs d'étudiants. C'est donc du côté du rectorat et du Ministère qu'il faut se tourner, l'université n'en pouvant mais. Il me semble que le rapport aurait pu le dire sans ambages : ce n'est après tout qu'une évidente vérité.

2) De graves retards dans la modernisation de notre système administratif. Je partage tout à fait ce diagnostic, que j'avais d'ailleurs énoncé dès ma campagne pour l'élection à la présidence. Ce qui m'étonne, c'est que le Comité n'ait pas davantage compris qu'il fallait à la fois changer une partie des acteurs et se donner le temps et les moyens de mettre en oeuvre la modernisation. Mieux vaut aller plus lentement et réussir que se précipiter et échouer.

Je reconnais bien volontiers que quelque chose de semblable est énoncé page 142, à la dernière page du rapport: "les voies et les moyens d'une modernisation sont désormais non seulement entrevus et formulés". Il est dommage que les 141 pages qui précèdent ne l'aient pas souligné alors qu'à plusieurs reprises cela s'imposait.

Quant à dire que c'est de nature à compromettre les résultats de l'Université, c'est confondre la qualité de l'enseignement et celle de son contexte administratif.

3) Une insuffisante démocratisation-participation, reproche qui vise à la fois le fonctionnement du corps enseignant et ma manière de diriger l'université.

Dans le premier cas, c'est tout à fait étonnant puisque, par exemple, il est écrit p. 102 que "les séminaires sont l'apanage du rang magistral", cependant qu'à la page 105 il est visiblement regretté qu'en études germaniques les professeurs assurent les cours et les maîtres de conférences les travaux dirigés A plusieurs reprises, on regrette visiblement que le recrutement professoral se fasse surtout à l'extérieur (cf. p. 91: "le recrutement s'opère essentiellement parmi les enseignants ayant acquis ailleurs leur expérience et leur notoriété"), en oubliant que nombre d'entre eux ont commencé leur carrière comme assistant ou maître de conférences en Sorbonne.

Il me semble que nos normes de recrutement sont en réalité une clé essentielle de notre renommée ; je crains que le rapport ne l'ait que simplement entrevu.

Dans le second cas, je dirai simplement que lorsqu'il faut refaire une maison, une centralisation s'impose et qu'il me semble avoir des rapports plus que cordiaux avec mes collègues et l'ensemble du personnel. Par ailleurs, contrairement à ce qui est écrit dans les dernières lignes du rapport, tout projet important, toute modification importante sont longuement discutés et passent devant le Conseil d'Administration. Le Comité croit-il que nous avons, dans notre situation, la possibilité de mettre sur pied un débat permanent ?

A vrai dire, pour qui lira le rapport, il sera de suite clair que le Comité regrette que Paris-Sorbonne veuille persévérer dans l'être, ce qui explique nombre de jugements et de points de vue, explicites ou implicites. Tel est pourtant le cas et ce que Rousseau a appelé "la volonté générale".

Nous avons certes à évoluer et à nous moderniser. Nous y sommes résolus et nous nous sommes clairement engagés dans cette voie : le Comité au demeurant l'exprime à plusieurs reprises, et je lui en sais gré. J'aurais aimé :

a) qu'il tienne davantage compte, comme le disent plusieurs experts dans l'analyse sectorielle, du fait que dans de nombreux domaines nous devons rester ce que nous sommes ;

b) qu'il souligne que nos conditions matérielles ne nous permettent guère pour l'instant de nous diversifier : que l'on me retire 1 000 étudiants de premier cycle et j'aurais la place de créer de nouvelles formations ; actuellement, je ne le peux pas physiquement ;

c) qu'il soit davantage sensible à nos résultats. L'excellence ou l'importance de ceux-ci est certes rappelée à plusieurs reprises, et je le reconnais bien volontiers. Force est cependant de reconnaître que la mise en valeur de notre force et de nos points de qualité a pris beaucoup moins de place que celle de nos imperfections. On ne peut que se demander pourquoi puisqu'il s'agissait d'une évaluation et non pas d'une enquête critique ?

Au bout du compte, il me semble que le Comité et ses experts ont été en quelque sorte paralysés devant la question fondamentale : voici une université prestigieuse dont les conditions de travail sont désolantes - ce qui a été bien souligné -, et pourtant elle ne cesse d'attirer étudiants et enseignants, recrutant même au sein des autres universités de Paris et de l'Ile-de-France. Par quelle mystérieuse alchimie cela peut-il se produire ?

Tout simplement par la qualité des enseignements qui sont donnés malgré nos difficultés matérielles. Je ne saurais trop en remercier mes collègues de tout rang, tout comme je ne saurais trop remercier le personnel administratif et de service pour son dévouement et souvent son esprit d'initiative. Je tiens à le leur exprimer ici et à souligner combien depuis deux ans et demi aide et collaboration ne m'ont pas été marchandées.

Il reste que nous sommes progressivement étranglés par l'afflux continu d'étudiants face à des locaux insuffisants. Il faut à tout prix pouvoir desserrer l'étreinte et il eût été bon que le Comité l'exprime.

Recteur Jean-Pierre POUSSOU
Président de l'Université de Paris-Sorbonne